



**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

EXERCICE 2015-2016

Novembre 2016

SOMMAIRE

- 4 **AVANT-PROPOS**
- 7 **LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT**
- 8 Paris, un acteur clé de la mobilisation internationale en faveur du climat
- 9 Les bilans des émissions de gaz à effet de serre et énergie 2016 confortent la politique parisienne
- 10 Pour aller vers une ville neutre en carbone en 2050, Paris révisé son Plan climat énergie
- 10 Les aménagements urbains sont conçus pour améliorer la résilience du territoire
- 12 Paris poursuit son programme de mise en conformité de ses équipements publics au Plan climat énergie
- 14 Paris conforte sa place de ville pionnière dans la lutte contre le réchauffement climatique
- 15 L'efficacité énergétique de l'habitat s'améliore
- 18 Le secteur tertiaire s'engage progressivement en faveur du climat
- 19 Paris adopte sa stratégie d'adaptation
- 21 **AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS**
- 22 La Ville de Paris diversifie ses actions contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier
- 24 Paris développe de nouveaux aménagements et infrastructures de voirie
- 25 Paris récompensé comme territoire électromobile
- 27 Paris favorise les nouvelles mobilités
- 27 Paris incite aux déplacements professionnels propres
- 29 Priorité est donnée aux circulations douces
- 31 Paris et la Métropole du Grand Paris lancent l'observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air
- 31 La Municipalité montre l'exemple
- 34 Paris déploie de nouvelles mesures pour réduire l'exposition des Parisien-ne-s aux nuisances sonores
- 35 Diminuer les impacts de l'environnement sur la santé
- 39 La gestion écologique, globale et solidaire de l'eau est essentielle pour la capitale
- 42 Partager la connaissance de la qualité environnementale de Paris
- 44 Un autre regard sur Paris
- 45 **FAVORISER LA BIODIVERSITÉ À PARIS : LES TRAMES VERTE ET BLEUE**
- 46 Paris élabore un nouveau Plan biodiversité plus opérationnel
- 47 Le Schéma parisien des trames verte et bleue se dessine : les chemins de la nature
- 50 Les services municipaux améliorent leur connaissance de la biodiversité parisienne
- 51 Paris valorise et enrichit ses travaux à l'international
- 51 La végétalisation de Paris se poursuit

- 52 La nature s'installe sur les bâtiments et dans l'espace public
- 53 Les Parisien-ne-s végétalisent la ville
- 55 La gestion éco-responsable des espaces verts contribue à la biodiversité
- 56 L'agriculture urbaine se déploie dans la capitale
- 58 **CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE**
- 59 Les enfants préparent la COP21
- 60 Les instances de concertation se modernisent
- 61 De nouveaux modes de participation sont proposés aux habitants
- 63 Les plate-formes de participation attirent toujours plus
- 65 La Municipalité soutient la dynamique associative
- 65 Les « Acteurs du Paris durable » valorisent les Parisien-ne-s qui s'investissent dans le développement durable
- 66 La Ville a souhaité associer pleinement ses agents aux enjeux du territoire
- 67 **RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS**
- 68 Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et ses premières mesures
- 70 La Ville diversifie ses politiques d'aide à l'enfance, aux jeunes et aux familles
- 72 Un programme pour faciliter la vie quotidienne des Parisien-ne-s en situation de handicap
- 75 Les personnes âgées sont mieux accueillies
- 76 L'action sociale se diversifie
- 76 L'offre de logements sociaux augmente
- 79 L'insertion sociale et professionnelle est favorisée grâce à l'économie sociale et solidaire
- 80 Paris renforce la solidarité internationale envers les populations les plus démunies
- 81 La collectivité s'investit dans les quartiers les plus fragiles
- 82 La Ville diversifie ses actions en faveur du personnel municipal
- 87 **FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**
- 88 Paris s'engage pour l'économie circulaire sur le territoire
- 89 L'administration parisienne s'engage au quotidien dans l'économie circulaire
- 92 Paris renforce sa stratégie zéro déchet
- 95 Paris s'engage vers un système alimentaire durable
- 99 Paris éco-responsabilise les événements qui se déroulent sur son territoire
- 102 La Ville déploie son Schéma parisien de la commande publique responsable
- 104 **CONCLUSION**
- 106 **ADAPTER PARIS AUX DÉFIS DU 21^e SIÈCLE**

AVANT-PROPOS

« **Q**u'il s'agisse du défi climatique, de l'inclusion sociale ou de l'accueil des réfugiés, nos villes sont en première ligne et, plus que jamais, nous avons besoin d'unir nos forces ». Cette déclaration d'Anne Hidalgo du 8 août 2016, lors de son élection comme **Présidente du C40**, rappelle le rôle prépondérant que les Villes et les gouvernements locaux jouent désormais pour apporter des solutions concrètes aux défis du 21^e siècle. L'élection de la Maire de Paris à la tête du réseau C40, composé des 85 principales villes du monde (650 millions d'habitants, 25 % du PIB mondial) conforte la position de leader de Paris au sein de la communauté mondiale.

En mars 2015, la Maire de Paris accueillait les maires des métropoles européennes afin de mener les travaux préparatoires à la **21^e Conférence des parties (COP 21)**. Le 4 décembre, Anne Hidalgo co-présidait le Sommet des Élus locaux pour le climat, avec Michael Bloomberg, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les Villes et les Changements climatiques. Ce Sommet réunissait maires et dirigeants locaux venus des cinq continents pour mettre en avant les engagements des villes et collectivités dans la lutte contre le dérèglement climatique. Il a permis de porter la voix des villes et régions du monde entier et de leur offrir une tribune unique lors des négociations, contribuant ainsi au succès de la COP21.

L'exemplarité de la collectivité parisienne, reconnue par ses partenaires, tient à la diversité et à la cohérence des actions qu'elle mène en faveur du développement durable. Quelques semaines avant la COP21, le Conseil de Paris adoptait d'ailleurs à l'unanimité la Stratégie d'adaptation au changement climatique et à la raréfaction des ressources. Cette déclinaison opérationnelle du Plan climat énergie de Paris vise à mieux protéger les Parisien-ne-s face aux événements climatiques extrêmes et à renforcer la résilience de la Ville.

En 2015, la capitale a démontré ses capacités à être **solidaire et résiliente**. En premier lieu, elle a dû faire face aux événements tragiques qui se sont déroulés sur son territoire. À cet égard, la mobilisation des Parisien-ne-s, des agents municipaux, des services de santé et de secours et des forces de police a été exemplaire. En second lieu, avec l'arrivée, depuis l'étranger, de populations en très grande difficulté, elle a rapidement adapté ses modes d'accueil. Impliquée depuis de longue date dans le soutien aux réfugiés, la collectivité a mis en œuvre, dès mai 2015, les premières mesures d'urgence pour mettre à l'abri les migrants fuyant les conflits et les violences de leur pays.

Elle a soutenu la création du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés. Ce Plan, présenté le 12 octobre 2015, a été élaboré avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens. Il apporte des réponses adaptées à la fois à l'urgence de la situation, à travers la création de dispositifs d'accueil et de prise en charge des migrants, et aux exigences de l'avenir portées vers l'ambition d'une intégration réussie. Des actions ont été conduites en faveur de l'accès à l'éducation et à la formation, de l'insertion sociale et professionnelle de ces populations, pour accueillir ces enfants, femmes et hommes dans des conditions dignes.

L'année 2015 a connu le lancement d'un des chantiers majeurs de la Municipalité : le Plan Paris santé environnement. Son objectif est de garantir la santé pour tous, notamment en réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé, à Paris. Un ensemble de mesures concrètes a été adopté avec le Plan de renforcement de l'offre de soins en secteur 1 à Paris, les États généraux de la PMI et de la naissance et les Assises de la santé. Ces Assises ont pour objectif de permettre aux acteurs du domaine et aux particuliers d'échanger sur toutes les questions de santé à Paris.

L'ensemble de cette démarche nécessite une mobilisation coordonnée et transversale de toutes les politiques locales. La promotion de la santé par un environnement de qualité et un cadre de vie adapté a été renforcée avec la mise en œuvre de nouveaux programmes ambitieux : le Plan de lutte contre la pollution atmosphérique, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement et le Plan d'alimentation durable pour la restauration collective.

À l'image de la concertation en cours pour les Assises de la santé, la participation des citoyens s'est intensifiée dans le développement de la Ville. Les usagers, les professionnels, les associations sont sollicités par la Municipalité pour donner leur avis et **co-construire des projets** sur un panel toujours plus étendu, notamment sur des sujets d'aménagement : la piétonisation des berges de Seine (rive droite) et la rénovation des sept grandes places parisiennes, via la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée ».

Par ailleurs, le Budget participatif, lancé en 2014, connaît un succès grandissant avec plus de 3 100 propositions d'investissement déposées par les Parisien-ne-s en 2016. C'est une enveloppe de 100 M€ que la Ville a mobilisée cette année pour des opérations à l'échelle de la capitale et des arrondissements.

Dans les quartiers populaires, 30 M€ seront consacrés aux projets, alors que les futurs Conseils citoyens permettront de favoriser les initiatives des habitants et de les associer davantage à la conduite des politiques publiques.

Enfin, **la végétalisation** connaît aussi un engouement sans précédent de la part des Parisien-ne-s. Ils aspirent à un renforcement de la nature dans la ville. Parmi les dispositifs accessibles figurent : le Budget participatif, le permis de végétaliser sur l'espace public (1 300 demandes), l'appel à projets Parisculteurs (130 dossiers déposés pour végétaliser des murs et des toitures) ou encore les jardins partagés.

Conformément au décret du 17 juin 2011, le présent rapport développement durable est articulé selon les cinq finalités du développement durable :

1. lutter contre le changement climatique et adapter la ville aux évolutions du climat ;
2. favoriser la biodiversité à Paris : les chemins de la nature ;
3. contribuer à l'épanouissement de tous par la participation citoyenne ;
4. renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
5. favoriser des modes de production et de consommation responsables et soutenir l'économie circulaire.

Une partie supplémentaire vient préciser la participation de la Ville à l'amélioration de la qualité environnementale de Paris.

Ce rapport développement durable a pour objectif d'éclairer les débats sur les orientations budgétaires du budget primitif 2017. Il présente un panorama des actions réalisées en 2015 et celles en cours en 2016. L'articulation de ces actions avec celles qu'engage la Métropole du Grand Paris créée au 1^{er} janvier 2016 est également précisée.

Au fil du texte, des initiatives notables sont signalées par des pictogrammes dans les domaines de l'engagement de Paris en faveur du climat, de l'innovation, des relations internationales, de l'économie circulaire et de l'administration engagée.

Les Acteurs du Paris durable, lauréats de la promotion 2016, illustrent les thématiques abordées.



CLIMAT



INNOVATION



INTERNATIONAL



ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



ADMINISTRATION
ÉCO-ENGAGÉE



Quel sera le visage de Paris en 2100 face au changement climatique ? Pour y répondre, la Ville de Paris a chargé le Collectif « et alors ? » de plonger Paris dans un climat de fiction de +2°C. © Y. Gourvil et C. Leroux, Collectif « et alors ? », 2010

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

PARIS, UN ACTEUR CLÉ DE LA MOBILISATION INTERNATIONALE EN FAVEUR DU CLIMAT

En décembre 2015, Paris a accueilli la COP21 qui s'est conclue par l'Accord de Paris sur le climat. Tout au long de l'année, de nombreuses initiatives en faveur du climat se sont déroulées à Paris.

En mars 2015, l'appel à projets Tous pour le climat ! a permis de soutenir 28 associations pour un montant de 200 000 €. Ainsi, des événements culturels, sportifs, artistiques, ludiques et festifs à destination du grand public ont été organisés tout au long de l'année 2015 avec l'objectif de sensibiliser les Parisiens aux effets du dérèglement climatique. La Maire de Paris a invité 30 maires européens le 26 mars 2015 sur les thématiques climatiques. Ils se sont engagés à diminuer de 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

En mai, la plate-forme Internet Paris Commerce Énergie a été ouverte pour aider les artisans et commerçants parisiens à réaliser des économies d'énergie selon leur activité.

En juin, l'étude sur le potentiel en énergies renouvelables et de récupération à Paris a été publiée. Elle révèle les forts potentiels de la géothermie, de l'énergie solaire, de la récupération de chaleur des data centers et des eaux usées. 1 400 installations pourraient couvrir 8,6 % de la consommation énergétique à Paris en 2020.

À l'automne 2015, le Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris a été publié à l'occasion de trois jours de mobilisation des acteurs métropolitains : les États généraux de l'économie circulaire.



Fleur solaire exposée dans le cadre du « Paris de l'avenir » sur les berges de Seine, rive gauche. © J.B. Gurliat, Mairie de Paris, DICOM

En septembre 2015, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité la stratégie d'adaptation de Paris face au changement climatique et à la raréfaction des ressources : vers une ville résiliente. Déclinaison stratégique du Plan climat énergie en 30 objectifs et 35 actions, le document s'appuie sur un diagnostic climatique complet et propose un plan d'actions et des objectifs à court et à long termes.

En octobre, s'est tenue la 3^e cérémonie de signature de la Charte Paris action climat. 31 signataires, petites, moyennes et grandes entreprises, se sont engagés à améliorer leur empreinte carbone sur le territoire parisien.

Le 10 novembre, la première obligation verte à 100 %, émise par la Ville de Paris, a connu un franc succès auprès des investisseurs privés. 300 M€ à 1,75 % sur 15 ans ont été émis et permettront de financer directement des projets du Plan climat énergie de Paris.

Cette mobilisation climatique au cours de l'année 2015 s'est terminée par le Sommet des Villes pour le climat le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville. Ce Sommet s'est conclu par l'engagement des villes de diminuer de 80 % leurs émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

PARIS DE L'AVENIR 2015 : DES INNOVATIONS EN FAVEUR DU CLIMAT SONT PRÉSENTÉES AU GRAND PUBLIC

Tout au long de l'année 2015, la Ville de Paris, hôte de la COP21, s'est largement engagée dans la promotion des initiatives innovantes en termes de lutte contre les changements climatiques. Qu'elles soient d'initiatives publiques ou privées, ces innovations ont été valorisées auprès du grand public sur l'espace public parisien.

L'exposition le « Paris de l'avenir » a permis de mettre en avant le savoir-faire de la Ville de Paris et des entreprises parisiennes et françaises, petites ou grandes, sur les quais de Seine, sur le parvis de l'Hôtel de Ville (4^e) ou encore le long du bassin de la Villette (19^e). Accessible à tous, elle a été conçue dans une logique pédagogique afin de permettre l'appropriation des solutions durables par le plus grand nombre.

Au total, ce sont près d'une soixantaine de solutions portées par des entreprises ou associations qui ont été ainsi révélées au grand public.

PARIS PARTICIPE ACTIVEMENT À DE NOMBREUX RÉSEAUX INTERNATIONAUX



De 2005 à 2015, Paris a rejoint pas moins de 10 réseaux internationaux sur le climat et l'énergie, dans lesquels elle est reconnue pour son activité.

- 2005 : Energy Cities, 1^{er} réseau européen dont l'objectif est d'agir vers une transition énergétique locale.

- 2007 : C40, réseau d'échanges et d'expertise technique regroupant les principales métropoles mondiales engagées pour le climat.
- 2008 : Club VITECC (Villes, Territoires, Énergie et Changement Climatique), qui se tourne aussi vers les pays européens, géré par l4CE (initiative de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de Développement).
- 2009 : signature de la Convention des Maires, principal mouvement européen d'engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.
- 2010 : signature du Pacte de Mexico, visant à réduire l'impact climatique des villes.
- 2014 : NAZCA, plateforme onusienne qui rassemble les initiatives des acteurs non-étatiques pour le climat.
- 2014 : signature du « Compact of Mayors », au sein duquel Paris est l'une des premières villes reconnue « fully compliant » avec les engagements du collectif.
- 2015 : 100 Resilient Cities, réseau mondial pour se doter d'une stratégie de résilience globale et développer la coopération internationale sur les actions d'adaptation aux changements climatiques.

PARIS A REJOINT LE RÉSEAU INTERNATIONAL DES « 100 VILLES RÉSILIENTES ».



La résilience urbaine est la capacité des villes, des acteurs économiques, des citoyens, des organisations et des systèmes à prévenir les crises et les chocs, à continuer à fonctionner le plus efficacement pendant qu'ils surviennent, et à se rétablir dans les meilleures conditions possibles tout en devenant plus robustes face au même type d'événement.

Elle concerne aussi bien des crises aiguës comme des événements climatiques (canicules, inondations, etc.), des accidents industriels, des attaques terroristes, que des crises plus chroniques comme le chômage, la pénurie de logements, la pollution atmosphérique ou les inégalités sociales. Elle propose une approche intégrée et globale du fonctionnement territorial, dans toutes ses composantes.

La fondation Rockefeller a lancé en 2013 le réseau des « 100 villes résilientes » qui accompagne des métropoles du monde entier à se préparer au mieux à ces défis, notamment avec le financement dans chaque ville de postes de « responsables de la résilience » (Chief Resilience Officer) qui travaillent en réseau pour échanger de bonnes pratiques et développer de nouvelles solutions. Paris a été sélectionnée pour y participer, et les premiers ateliers de la résilience se sont tenus à l'Hôtel de Ville le 5 avril 2016. Ils ont notamment permis d'identifier les principales forces et faiblesses de Paris, les chocs et crises chroniques pour le territoire et sa capacité actuelle à y faire face (la Stratégie d'adaptation au changement climatique, le Pacte contre la grande exclusion).

LES BILANS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉNERGIE 2016 CONFORTENT LA POLITIQUE PARISIENNE

En 2016, la Ville a publié l'actualisation de ses bilans carbone et énergie. Cette actualisation permet de disposer des évolutions sur trois années : 2004 (année de référence), 2009 et 2014.

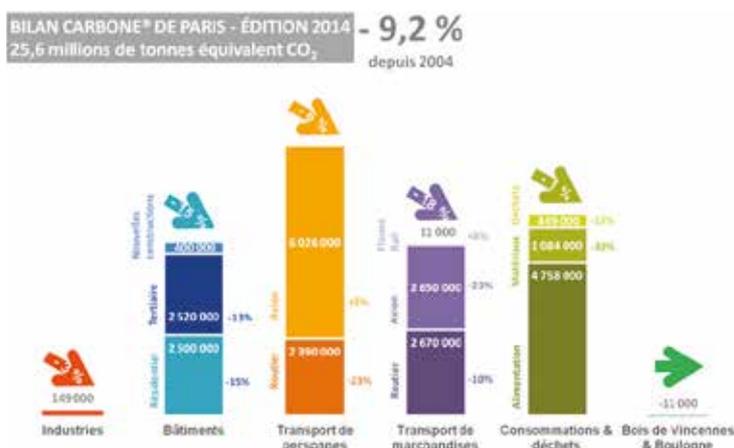
Ces bilans révèlent des tendances qui tendent vers les objectifs fixés par le Plan climat énergie de Paris à 2020. Alors que la population a augmenté de 100 000 habitants entre 2004 et 2014, les résultats pour le territoire parisien sont les suivants :

- - 9,2 % d'émissions de gaz à effet de serre ;
- - 7 % de consommation d'énergie ;
- 15,6 % d'énergies renouvelables et de récupération de la production globale d'énergie en 2014.

Concernant le bilan d'émissions de gaz à effet de serre, les quatre grands secteurs d'émissions (bâtiments, transport de personnes, transport de marchandises, consommations & déchets) connaissent tous une baisse importante de leurs émissions.

La baisse de 23 % d'émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier de personnes révèle l'efficacité de la politique de développement des mobilités actives et durables mise en œuvre depuis 2001.

La diminution de 13 % en 10 ans des émissions liées aux déchets est le fruit d'une politique de réduction des déchets à la source et de l'amélioration du tri sélectif.



L'autre diminution importante concerne les bâtiments résidentiels et tertiaires, grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements parisiens conjuguée à une baisse de consommation dans le secteur tertiaire.

Plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre de Paris est généré par les transports en avion. Il s'agit des déplacements des Parisien-ne-s pour leur travail ou leurs loisirs et le transport de produits manufacturés par avion. Les déplacements en avion des Parisien-ne-s constituent l'un des seuls postes du bilan qui augmente.

POUR ALLER VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE EN 2050, PARIS RÉVISE SON PLAN CLIMAT ÉNERGIE

Adopté à l'unanimité en octobre 2007, le Plan climat de Paris atteste de l'engagement continu de Paris dans la lutte contre le changement climatique depuis près de 10 ans maintenant. Ce Plan climat a été actualisé cinq ans plus tard, en 2012, notamment en se scindant en trois parties distinctes : les Grandes Orientations du Plan climat énergie de Paris, la Charte partenariale Paris Action Climat, les carnets opérationnels déclinant les grandes orientations en plans d'actions concrets. À ce jour les Carnets suivants ont été publiés : Carnet Administration, Carnet Citoyen, Carnet Logement et la Stratégie d'Adaptation. Le Carnet Tertiaire est en cours d'élaboration. La révision du Plan climat, comprenant désormais un volet Air, doit projeter l'action de Paris d'ici 2050, afin de porter la vision d'une ville neutre en carbone, résiliente et plus inclusive et répondre aux engagements pris pendant la COP21.



Paris lauréat du Global Earth Capital 2016

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS SONT CONÇUS POUR AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME PRENNENT EN COMPTE LES PRIORITÉS DE LA MANDATURE

Le Conseil de Paris a adopté en juillet 2016 la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) pour permettre d'accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air, le développement de la place de la nature en ville, de l'agriculture urbaine et la création de logements accessibles à tous.

Le nouvel article 15 sur les performances énergétiques et environnementales encourage, voire impose des dispositifs d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable.

LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT CONFORMES AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE POURSUIVENT

La zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Porte de Vincennes (12^e, 20^e) va faire l'objet d'un suivi annuel de l'évaluation environnementale des chantiers. Des buttes seront érigées le long du périphérique pour isoler les habitations et protéger les passants du bruit.

« Home », le premier immeuble de 50 m de haut de Paris Rive Gauche (13^e) a été inauguré en juin 2015. Composé de deux bâtiments reposant sur un même socle, il compte 92 logements sociaux et 96 logements en accession. Il respecte le Plan climat de Paris et est labellisé Profil A Habitat et environnement et BBC-Effinergie.

Le secteur Chapelle Internationale (Paris nord-est, 18^e) est entré dans une phase opérationnelle avec le démarrage des travaux de la halle fret SOGARIS et les premiers permis de construire de logements RIVP.

Pour les entrepôts Macdonald (19^e), 1 120 logements ont été livrés, accompagnés d'une crèche, d'un centre social, d'un hôtel d'entreprises innovantes « Le Cargo » (bâtiment basse consommation et certification HQE), d'une passerelle franchissant le périphérique et d'une gare du RER E.

Le projet **Bercy-Charenton (12^e)** comprenant 70 hectares représente un défi d'envergure en termes de performance énergétique et d'adaptation aux changements climatiques. La stratégie énergétique proposée porte sur l'optimisation de la morphologie urbaine, l'utilisation des énergies renouvelables, la mutualisation des réseaux d'énergie entre les logements et les bureaux, l'enveloppe des bâtiments et les protections solaires. Le projet prévoit également une forte proportion de toitures végétalisées, la prise en compte du risque d'îlot de chaleur et le déploiement de mobilités durables.

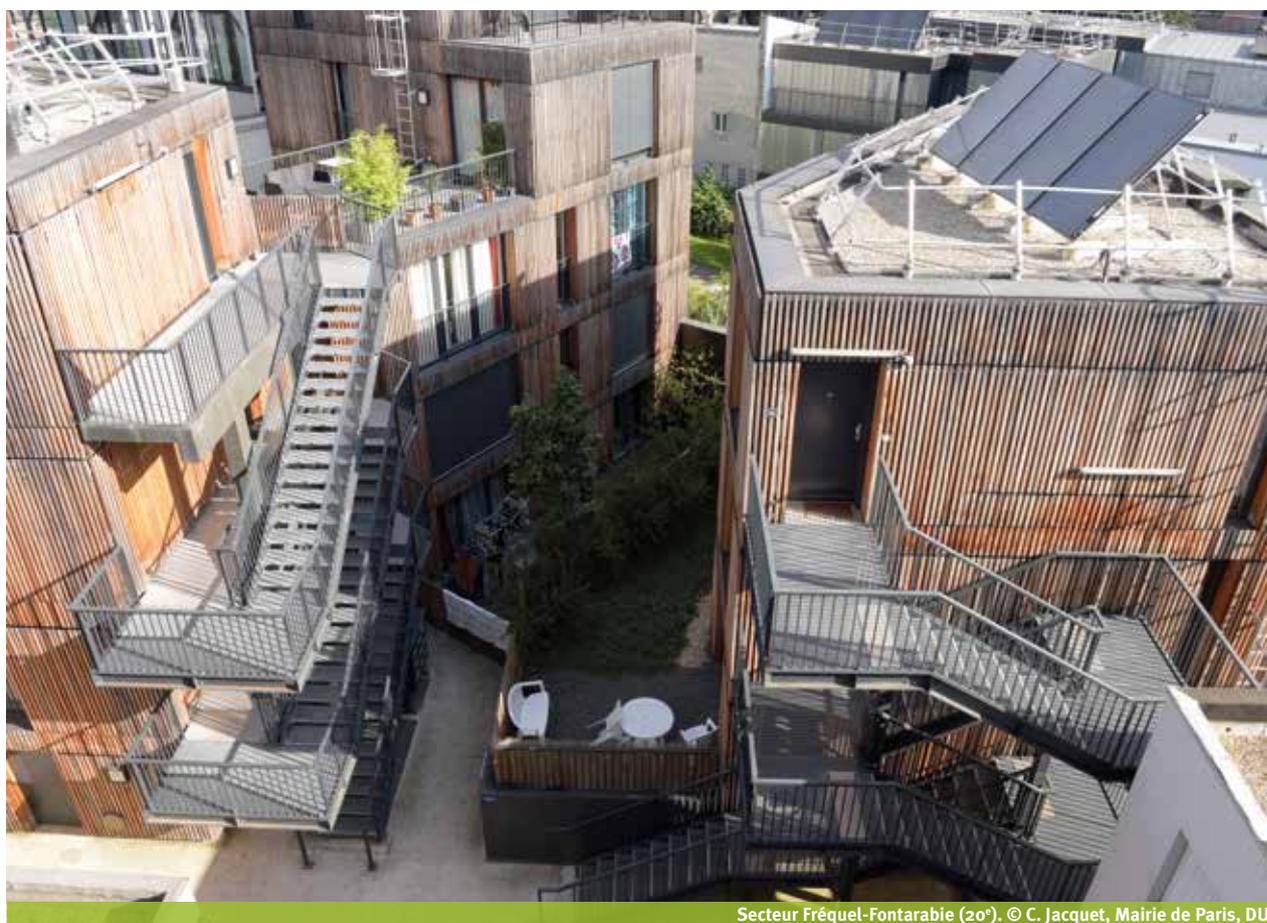
L'opération **Clichy-Batignolles (17^e)** poursuit son développement avec la livraison en 2015 de 680 logements, d'une école, de deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et d'un établissement de la protection maternelle et infantile (PMI). La 2^e tranche du parc Martin Luther King a été réalisée. Dans cette opération, l'énergie nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des bâtiments proviendra principalement de la géothermie. L'apport en chaleur issue des eaux souterraines de la nappe de l'Albien, situées à 650 m de profondeur et d'une température de 28°C, sera complété par le réseau de chauffage urbain de la Ville (CPCU) et la production d'électricité photovoltaïque. Pour le confort d'été, les bureaux seront conçus pour fonctionner avec des dispositifs de ventilation naturelle (free cooling nocturne) et de protection solaire.

L'opération de requalification urbaine **Paul Bourget (13^e)** prévoit à terme la reconstruction de 365 logements sociaux. Une convention de partenariat a été signée entre GRDF, la Ville et la Semapa aménageur, en vue d'expérimenter et valider les performances environnementales des bâtiments et leur efficacité énergétique, en prenant en compte le facteur comportemental des occupants.

Le futur éco-quartier **Saint-Vincent-de-Paul (14^e)** est en phase de maîtrise d'œuvre urbaine. La concertation préalable à la création de la ZAC se termine. Le projet d'aménagement vise à allier une démarche environnementale ambitieuse : sobriété énergétique, valorisation des circuits courts et des déchets, priorité aux circulations douces.

EN 2015, PARIS A ÉVALUÉ TROIS ÉCO-QUARTIERS PARISIENS

Cette évaluation vise à garantir un fonctionnement optimal des opérations labellisées dans la durée. Elle porte sur la ZAC Claude Bernard (19^e), le secteur Fréquel-Fontarabie (20^e) et la ZAC Boucicaut (15^e). Trois volets ont été retenus : l'énergie, l'eau et les déchets. Pour la prochaine session 2016, la Ville a présenté l'opération Clichy-Batignolles (17^e).



Secteur Fréquel-Fontarabie (20^e). © C. Jacquet, Mairie de Paris, DU

L'APPEL À PROJETS INNOVANTS « RÉINVENTER PARIS » EST UN LABORATOIRE DU FUTUR URBAIN



À l'issue de la consultation entamée en 2014, 22 équipes ont été sélectionnées pour réaliser leur projet dont les innovations participeront à la mise en œuvre de la ville intelligente et durable.

La qualité environnementale des projets, leur performance constructive en termes d'énergie, de mutabilité, de services innovants, de gestion des ressources, d'économie circulaire, de mutualisation et de partenariats sont des critères qui ont conduit un jury international à choisir les projets menés par des équipes composées d'acteurs multiples et complémentaires. De nombreux projets mettront en œuvre de la végétalisation et de l'agriculture urbaine à compter de 2018.

D'autres consultations suivront comme « Réinventer la Seine », qui rassemble des collectivités de Paris jusqu'au Havre souhaitant renouveler leur rapport au fleuve et aux canaux. La Métropole du Grand Paris, en association avec l'État et la Société du Grand Paris, a également lancé début octobre 2016 l'appel à projets « Inventons la Métropole » comprenant 61 sites représentant plus de 225 hectares répartis sur tout le territoire métropolitain, notamment aux abords des futures gares du Grand Paris Express. Cinq sites en périphérie du territoire de Paris ainsi que deux propriétés parisiennes extra-muros font partie de cet appel à projets, en accord avec les communes concernées. La performance environnementale et l'adaptation au changement climatique figurent parmi les principaux critères de sélection communs à tous les sites, avec le caractère innovant, la qualité du programme et architecturale des projets.

PARIS POURSUIT SON PROGRAMME DE MISE EN CONFORMITÉ DE SES ÉQUIPEMENTS PUBLICS AU PLAN CLIMAT ÉNERGIE

Le Plan climat énergie de Paris vise la réduction de 30 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments publics à l'échéance 2020 par rapport à 2004. La stratégie élaborée porte sur les choix énergétiques pour l'alimentation des bâtiments, la qualité de leur enveloppe, les matériaux utilisés, leur végétalisation ou la sensibilisation des occupants à la maîtrise des consommations d'énergie.

LA VILLE MET EN ŒUVRE SON PROGRAMME DE RÉNOVATION THERMIQUE DES ÉCOLES : LES CPE ÉCOLES



Pour atteindre les objectifs du Plan climat, la Ville a adopté un plan d'actions volontaristes détaillées dans le Carnet de l'Administration, au nombre desquelles figure la réhabilitation thermique des 600 écoles parisiennes.

Pour les 100 premières écoles ayant fait l'objet de travaux d'efficacité énergétique en 2012 et 2013, le résultat s'établit en 2015 à - 36,4 % pour la consommation d'énergie et - 39,2 % pour les émissions de gaz à effet de serre. Cette évolution très satisfaisante, non seulement dépasse les objectifs, mais est également en progression par rapport à 2014 (- 35 % pour les consommations d'énergie et - 37,6 % pour les émissions de gaz à effet de serre). C'est un signal très positif quant à la poursuite de l'implication des usagers et des différents acteurs impliqués.

La Ville a souhaité mettre en place un deuxième Contrat de performance énergétique (CPE) à partir de 2016 pour 140 écoles. 31 écoles ont été traitées durant l'été 2016 et les travaux vont se poursuivre jusqu'en 2018. Les objectifs sont tout aussi ambitieux que ceux du premier CPE et se traduisent par des technologies encore plus innovantes comme des robinets thermostatiques nouvelle génération, véritables objets connectés de régulation au service de la transition énergétique pour rendre les bâtiments plus intelligents et moins consommateurs d'énergie.

Au total, plus de 1 600 actions de performances énergétiques seront réalisées pour un investissement initial de 25 M€ (menuiseries révisées, isolations de combles, isolations de façades intérieures ou



extérieures, 53 centres thermiques modernisés, luminaires LED installés, vannes thermostatiques pilotables à distance).

Ces sites sont confiés en exploitation maintenance au prestataire pour assurer l'atteinte des objectifs du Plan climat et permettre une économie d'énergie évaluée à 14 M€.

Des actions de sensibilisation sont également prévues. Comme pour le premier CPE, un bilan sera réalisé chaque année.

LES PISCINES VONT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)



Les piscines sont l'un des équipements publics parisiens les plus fréquentés et les plus sollicités par les habitants : en 13 ans, une hausse de 46 % des entrées « grand public » a été enregistrée.

Paris compte aujourd'hui 39 piscines municipales et 9 bassins écoles et un vieillissement du parc aquatique de 50 ans de moyenne d'âge.

Le Plan « nager à Paris » adopté en 2015 propose d'ici 2020 un effort d'investissement amplifié avec un doublement des moyens : 150,5 M€ (moyenne annuelle de 25 M€) dont 56,66 M€ au titre de la réalisation de nouvelles piscines et bassins urbains.

Les piscines représentent une empreinte écologique élevée que ce soit au niveau du chauffage, de l'éclairage ou du traitement de l'air. Elles sont, de par leurs usages et leur ancienneté, les équipements les plus énergivores du parc municipal. Leur ratio de consommation par m² atteint 1 300 kWh par an en énergie primaire, contre 276 kWh par an en moyenne pour les bâtiments municipaux. Elles présentent également des consommations d'eau élevées. Le Plan « nager à Paris » vise à réduire de 20 % les consommations d'énergie et de 10 % les consommations d'eau pour l'ensemble du parc avec l'implication des usagers et des agents municipaux.

Tous les projets de piscines neuves et centres aquatiques bénéficieront du référentiel national HQE® (Haute qualité environnementale).

L'opération de construction des piscines de la rue Serpollet (20^e) et au sein du centre sportif Élisabeth (14^e) vient de recevoir sa certification NF HQE équipements sportifs pour la phase de programmation.

Des projets de baignades extérieures écologiques sont étudiés dans le lac Daumesnil (12^e) et au bassin de la Villette (19^e). Elles utiliseront des ressources en eau non potable, sans traitement au chlore et sans chauffage.

Six piscines feront l'objet d'une rénovation lourde avec des objectifs de réduction de 20 à 30 % de consommation d'énergie.



La piscine Aspirant Dunand a été rénovée. Sa nouvelle centrale thermique. (14^e). © G. Sanz, Mairie de Paris, DJS et DPA

Par ailleurs, 10 piscines sont en cours d'audit pour étudier leur rénovation thermique et technique dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique (CPE). Les travaux pourraient intervenir entre fin 2018 et fin 2020.

Dès l'automne 2016, les installations de génie climatique seront supervisées pour mieux gérer les équipements. Les consignes de température de l'eau ont été homogénéisées à l'été 2016 avec une baisse moyenne de 1°C tout en conservant des conditions de confort pour les usagers.

Des innovations sont également expérimentées sur les piscines. Les bassins et les douches de la piscine Aspirant-Dunand (14^e) sont chauffés grâce à la récupération de la chaleur provenant des eaux usées. Le bassin en plein air de la piscine de la Butte-aux-Cailles (13^e) est lui chauffé grâce à la récupération de la chaleur des serveurs de la start-up Stimergy installée dans les sous-sols du bâtiment.

PARIS REMPORTE DEUX PRIX POUR DES CONSTRUCTIONS EN BOIS



L'utilisation de bois géré durablement dans le bâtiment s'inscrit dans les principes du développement durable et de la transition énergétique et écologique. Cette ressource, abondante en France, est 100 % renouvelable, à la différence d'autres matériaux de construction dont les ressources s'épuisent. De plus, sa production et son transport ont un impact atténué concernant les émissions de CO₂ par rapport à d'autres matériaux.



Construction bois du Gymnase Suchet (16^e). © Mairie de Paris, DPA

La signature de la Charte bois construction publique exemplaire en novembre 2015 renforce l'implication de la Ville de Paris dans ce domaine. En effet, elle a remporté le 1^{er} prix 2015 « Transformation de l'existant » pour le groupe scolaire Françoise d'Orléans de la rue Binet (18^e) - architecte Defrain Souquet Associés - et une mention spéciale dans la même catégorie pour le groupe scolaire et centre multimédia de Reuilly (12^e) - architecte Fabienne Bulle.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUPRÈS DES USAGERS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX RAPPELLE LA CONSIGNE DE 19°C

Avant le démarrage de la saison de chauffe en octobre 2015, l'administration parisienne a lancé la campagne : « En hiver, 19° c'est l'idéal ! ».

Le chauffage des bâtiments est la première source d'émission de gaz à effet de serre et de particules fines en Île-de-France selon AIRPARIF (environ 40 % des émissions), devant le trafic routier. Or passer de 20°C à 19°C intérieurs induit une baisse de 7 % de la consommation énergétique.

LES MUSÉES DE PARIS POURSUIVENT LEUR STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES



L'établissement public « Paris Musées » réunit les 14 musées municipaux. Les principales actions entreprises en 2015 et 2016 portent sur :

- la rénovation des installations techniques et des bâtiments (plan de modernisation des chaufferies - Musée de la Vie Romantique (9^e) / Maison de Balzac (16^e) ;
- la mise à jour des diagnostics de performance énergétique du Musée d'Art moderne (16^e), Palais Galliera (16^e) et Petit Palais (8^e) ;
- la mise en place de systèmes de supervision des installations techniques en 2016 sur les sites de la Crypte archéologique de l'Île de la Cité (4^e), des Catacombes (14^e) et des réserves du Palais Galliera (16^e) ;
- le plan pluriannuel de remplacement progressif des lampes énergivores.

PARIS CONFORTE SA PLACE DE VILLE PIONNIÈRE DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

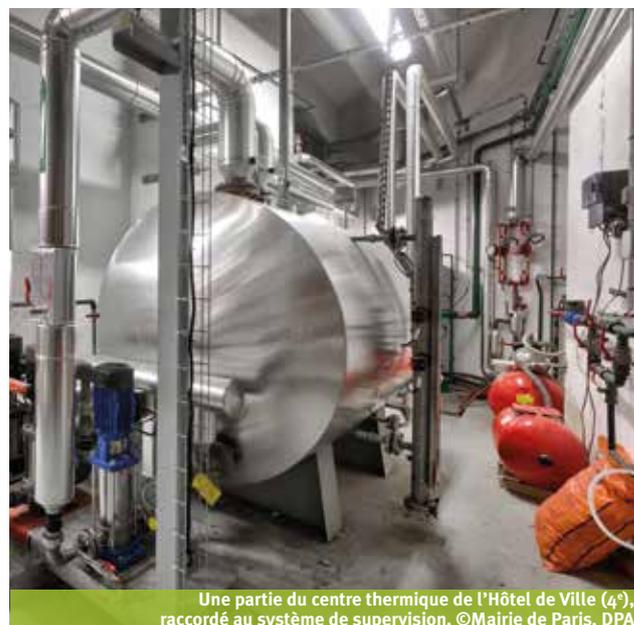
Depuis janvier 2016, la Ville de Paris s'approvisionne à 100 % en électricité « verte », c'est-à-dire d'origine renouvelable, pour alimenter les bâtiments municipaux et l'éclairage public. Les fournisseurs retenus par la Ville, EDF et Direct Énergie, se sont engagés à fournir de l'électricité issue de sources hydraulique, éolienne et solaire. La garantie d'origine se fera par l'émission de certificats homologués.

LA SUPERVISION ÉNERGÉTIQUE DE PRÈS DE 2 000 ÉQUIPEMENTS PUBLICS VA COMMENCER



Le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics est actuellement réalisé grâce aux données de facturation des fournisseurs d'énergie, relativement imprécises (consommations estimées, décalage entre facturation et consommation...). De plus, l'organisation et les outils actuels ne permettent pas un suivi fin des consommations, ni une maintenance préventive performante ou des réglages à distance.

Prévue sur près de 2 000 équipements publics, la supervision énergétique des bâtiments doit permettre de répondre à ces besoins et d'optimiser les délais d'intervention ou de détection des dysfonctionnements.



Une partie du centre thermique de l'Hôtel de Ville (4^e), raccordé au système de supervision. ©Mairie de Paris, DPA

Ce projet de supervision, associé à un plan de rénovation de 300 chaufferies entre 2016 et 2020, permettra un gain annuel de 50 GWh à l'horizon 2020, soit une réduction de près de 10 % de la consommation annuelle moyenne des bâtiments publics (670 GWh). Les travaux d'équipement des chaufferies pour la supervision se dérouleront de l'été 2016 à la fin 2017.

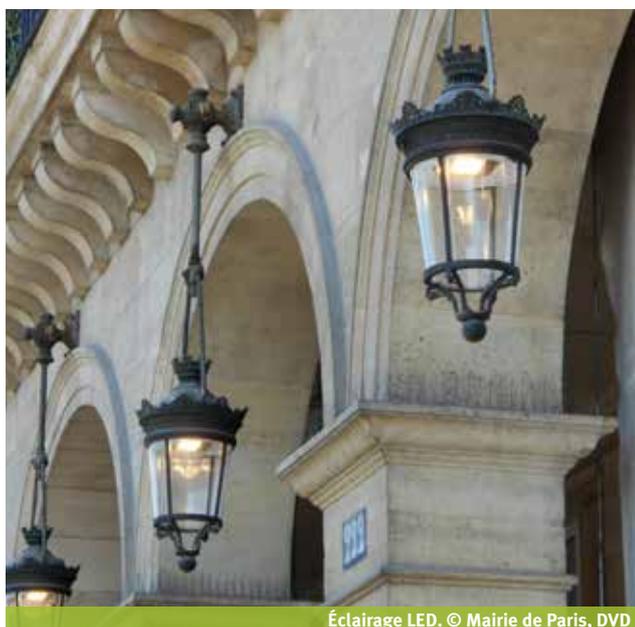
LES ÉCONOMIES RÉALISÉES DANS L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ATTEIGNENT 24 %



L'éclairage public constitue le second poste de consommation énergétique de l'administration et le premier pour ce qui est de la consommation d'électricité. Il comprend la signalisation lumineuse, l'éclairage des espaces publics et les illuminations. Le remplacement progressif des ampoules énergivores et des luminaires obsolètes est essentiel pour atteindre des économies significatives.

Les économies d'énergie ont atteint 24 % en février 2016 par rapport à 2004, soit 36 GWh. Elles résultent de la mise en œuvre du marché de performance énergétique (MPE) engagé par la Ville de Paris depuis 2011. Le prestataire retenu s'est engagé à atteindre 30 % d'économie d'énergie par rapport à 2004, à périmètre constant (sans tenir compte des nouvelles sources lumineuses). Au titre de la performance énergétique, 164 opérations de rénovation de l'éclairage de rues et 150 traitements de carrefours se sont traduits par le remplacement de 4 606 luminaires et 3 341 sources de signalisation.

L'année 2015 a été marquée par le déploiement généralisé de luminaires LED (diodes électroluminescentes). À la fin de l'année, ce sont plus de 5 000 luminaires LED qui ont été installés dans Paris. Cette technologie, désormais incontournable, permet d'intégrer à la demande des solutions « d'éclairage intelligent ».



Éclairage LED. © Mairie de Paris, DVD

L'ÉCLAIRAGE À DÉTECTEUR DE MOUVEMENT RÉDUIT LES NUISANCES LUMINEUSES



La recherche de la performance énergétique est également bénéfique pour réduire les nuisances lumineuses qui peuvent gêner les riverains et la biodiversité.

Dans le cadre de cette démarche, un dispositif expérimental d'éclairage a été mis en place dans le square René Le Gall (13^e) pour préserver la biodiversité et garantir la sécurité des usagers. Il vise à définir les meilleures solutions à installer dans les parcs et jardins et évaluer l'impact de la lumière sur les espèces animales et végétales.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT S'AMÉLIORE

LA VILLE ACCENTUE LES MESURES EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DU PARC SOCIAL

Le Plan climat a fixé des objectifs ambitieux de consommation énergétique pour la construction et la rénovation de logements sociaux.

Au total, près de 26 500 logements locatifs sociaux neufs, financés de 2008 à 2015, répondent aux objectifs de consommation énergétique fixés par le Plan climat énergie de Paris.

L'atteinte de l'objectif de 30 % d'économies d'énergie et de baisse des émissions de gaz à effet de serre pour le parc social, nécessite également de rénover le parc existant, au rythme de 4 500 logements par an. Sur la période 2008-2015, près de 33 000 logements sociaux ont bénéficié d'un financement au titre d'opérations de rénovation Plan climat énergie. Ces rénovations permettent de réduire la consommation de près de 300 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation énergétique de plus de 17 600 logements.

LA VILLE ACCOMPAGNE L'ÉVOLUTION THERMIQUE DU LOGEMENT PRIVÉ

La première Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB 13) s'est déroulée de 2008 à 2016 dans le 13^e arrondissement. Elle concernait 327 immeubles d'habitation privés construits entre 1940 et 1981.

151 copropriétés représentant 11 846 logements, ont bénéficié d'un diagnostic thermique gratuit. 66 copropriétés totalisant 5 347 logements ont été accompagnées dans leur démarche de rénovation énergétique par l'opérateur.

En juin 2016, 35 projets de travaux ont ainsi été votés sur ce territoire, 25 chantiers sont terminés et 7 sont encore en cours, représentant un potentiel de 30 GWh/ an à économiser et de 6 000 tCO₂/an à éviter.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat développement durable et économie d'énergie (OPAH 2D2E) République a démarré en 2012, portant sur le bâti résidentiel privé ancien du quartier République (3^e, 10^e et 11^e arrondissements). Elle comporte une dimension environnementale globale (en particulier sur la végétalisation, les eaux, les énergies renouvelables, et l'accessibilité).

Ainsi, 63 copropriétés ont été sélectionnées via 2 appels à candidature. 49 bâtiments ont bénéficié d'un diagnostic global, et 13 de diagnostics environnementaux. 47 immeubles sont suivis par un opérateur de l'habitat privé dans leur programme de travaux. Enfin, une place importante a été donnée à l'information collective et à l'expérimentation dans l'animation de l'opération.

L'Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB 19) vise, quant à elle, à soutenir les copropriétés du 19^e arrondissement dans leur projet de rénovation énergétique et environnementale.

Au plan opérationnel, des appels à candidature ont été lancés pour susciter l'adhésion des propriétaires privés à l'opération.

Deux appels à candidature ont été lancés. Ils ont permis de retenir au total 117 copropriétés, représentant plus de 9 000 logements, pour bénéficier de l'accompagnement de l'opérateur dans leurs démarches de rénovation énergétique. En juin 2016, 33 audits ont ainsi été votés, 17 études de maîtrises d'œuvre ont été lancées et 17 immeubles sont en phase travaux.

PARIS LANCE L'OPÉRATION ÉCO-RÉNOVONS PARIS



L'OPATB 19 et les opérations précédentes ont permis de préfigurer « Éco-rénovons Paris » envisagée sur l'ensemble du territoire parisien. Il s'agit de mobiliser les partenaires opérationnels et financiers compétents en matière d'amélioration thermique, en s'appuyant sur les partenariats existants, notamment avec l'ADEME et la Région Île-de-France.

Le dispositif « Éco-rénovons Paris » a été lancé le 12 mai 2016, pour une durée de 5 ans, sur tout Paris. L'objectif est que 1 000 immeubles bénéficient d'un accompagnement technique et administratif pour s'engager dans un programme de travaux.

Une aide de la Ville de Paris au syndicat des copropriétaires pour les travaux d'amélioration thermique des bâtiments a été créée, ainsi que des subventions spécifiques (notamment pour les audits globaux) et des primes spécifiques liées au développement durable. Le premier appel à candidature s'est déroulé à l'été 2016.

EN 2015, PLUS DE 11 M€ DE TRAVAUX SUR DES IMMEUBLES ACCOMPAGNÉS VIA LA PLATE-FORME COACHCOPRO

Lancée en 2013, la plate-forme CoachCopro dédiée aux copropriétaires parisiens rencontre un véritable succès. En 2015, elle s'est ouverte aux professionnels pour stimuler le marché de la rénovation. Mettre en synergie l'offre et la demande est essentiel pour contribuer à la massification de la rénovation du parc bâti parisien.

Aujourd'hui 850 copropriétés - soit près de 50 000 logements - sont inscrites sur la plate-forme CoachCopro. Déjà 150 entreprises de rénovation y sont également référencées.



Des copropriétaires se réunissent dans le cadre de la plate-forme Coach-Copro. © APC

PARIS GÉNÉRALISE LE REPÉRAGE DES FAÇADES POUVANT ÊTRE ISOLÉES PAR L'EXTÉRIEUR

Dans le cadre de la procédure de police administrative en matière de ravalement, une contribution supplémentaire en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat parisien est désormais apportée, via un pré-repérage des immeubles concernés par l'obligation décennale de ravalement présentant un potentiel d'isolation thermique par l'extérieur. Ce dispositif a été initié par la Ville dès 2014 en prévision du lancement de l'OPATB 19 puis étendu à l'ensemble du territoire parisien.

En 2015, pour le logement social, 53 des 66 opérations de rénovation Plan climat énergie prévoient une isolation thermique par l'extérieur, soit 3 350 logements. 97 % des opérations bénéficient d'une isolation thermique des parois opaques. Sur les programmes de travaux connus en 2016, 81 % des projets prévoient la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur.



Des familles parisiennes deviennent « Familles à énergie positive ». © APC

L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT EST AU SERVICE DES PARISIEN-NE-S



En 2015, plus de 8 000 personnes ont été informées et conseillées par l'Agence parisienne du climat (APC). 63 % d'entre elles l'ont fait en vue de réaliser des travaux d'isolation thermique. En 2015, l'APC est allée à la rencontre des Parisiens, en étant présente sur plus de 140 événements et ateliers. L'agence anime également le défi national « Familles à énergie positive » via une plate-forme Internet dédiée. En 2015, 480 Parisien-ne-s sont devenus champions des économies d'énergie.

En 2015, l'APC a également lancé le serious game « Climat en Jeux », une approche ludique et pragmatique pour accompagner le changement de comportements.

Pour accompagner l'exceptionnelle mobilisation des citoyens autour de la COP21, l'APC a mis à disposition des Parisien-ne-s un kit climat énergie « comprendre pour agir » et réalisé le guide citoyen pour la COP21. Elle a aussi assuré une veille sur les initiatives de tous les acteurs du territoire via sa page Scoop it « Paris se mobilise pour le climat » et le site Internet Paris-green.



LE SECTEUR TERTIAIRE S'ENGAGE PROGRESSIVEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT



LA CHARTE PARIS ACTION CLIMAT VALORISE 31 ENTREPRISES PIONNIÈRES

En octobre 2015 s'est déroulée la troisième cérémonie de signature de la Charte Paris action climat, portant le nombre total de signataires à 31. Aux côtés des douze premiers signataires, dix-neuf nouveaux signataires se sont engagés en 2015. Plus de la moitié des signataires sont en phase de réalisation pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. La prochaine cérémonie de signature de la Charte a eu lieu en octobre 2016.



Les lauréats 2015 de la Charte Paris action climat
© M. Gantois, Mairie de Paris DEVE-AEU

PARIS ÉLABORE UN CARNET TERTIAIRE

Le Carnet Tertiaire fixe le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de 2020. À lui seul, le secteur des activités économiques représente plus de 50 % de la consommation énergétique du territoire, il s'agit donc d'un levier essentiel du Plan climat énergie de Paris.

Plusieurs ateliers de travail thématiques ont été organisés en octobre 2015 avec les acteurs clés du secteur tertiaire, en collaboration avec l'Agence parisienne du climat.

LE HUB TERTIAIRE ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES PARISIENNES



La première brique du Carnet Tertiaire du Plan climat énergie a été l'ouverture, le 8 Juin 2016, d'un Hub Tertiaire co-développé et co-animé par la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat.

Unique en France, le Hub Tertiaire offre la possibilité aux professionnels de :

- se préparer aux évolutions du contexte réglementaire de plus en plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique ;
- rejoindre une communauté correspondant à leur activité : bureaux, commerce, santé, tourisme, enseignement supérieur, culture sport et loisirs, et innovation ;
- trouver les documents de référence pour s'informer sur la réduction de leur empreinte carbone ;
- identifier les acteurs ressources pour une meilleure cohésion des acteurs et une coordination des initiatives sur le territoire ;
- identifier et fédérer un réseau d'acteurs économiques et institutionnels spécifique à leur activité ;
- partager leurs bonnes pratiques.

La Ville de Paris et l'APC souhaitent faire vivre cette plate-forme en contribuant à l'organisation d'événements avec les acteurs engagés sur le Hub Tertiaire. En 2015, des rencontres sectorielles ont eu lieu avec les acteurs de la santé et de l'immobilier durable.

LA PLATE-FORME PARIS COMMERCE ÉNERGIE EST DÉDIÉE AUX COMMERÇANTS VOLONTAIRES

Le lancement de la plate-forme Internet Paris commerce énergie a été réalisé en mai 2015. Cette plate-forme gratuite permet de donner des clés d'économie d'énergie par type de commerce, afin de réduire les factures d'énergie et diminuer les charges pour des commerces parisiens. À ce jour, un focus sur 7 types de commerces est proposé sur la plate-forme : boulangerie, boulangerie, café-restaurant, librairie, opticien, pressing, salon de coiffure.

PARIS S'INSCRIT DANS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN : LES « FABCITY »



Dans le prolongement du rapport « Fabriquer à Paris pour relever les défis environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ? », la Ville de Paris a lancé en février 2016 l'élaboration d'un « Plan Paris, cité des makers ». Il vise à valoriser et soutenir les lieux de fabrication à Paris au plus proche des usagers et des structures éducatives. Son objectif est d'installer 40 lieux d'ici 2020. Ces « fablabs » (laboratoires de fabrication) ou « makerspaces » (communautés d'innovation) sont conçus dans une démarche responsable. Ils encouragent les circuits courts de production et de consommation, favorisent la réparation et nouent des liens avec les structures éducatives pour intégrer les outils numériques comme outils de créativité pour les nouvelles générations.



Paris, ville résiliente © M. Gantois, Mairie de Paris, DEVE-AEU

PARIS VALORISE SES ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ PAR DES APPELS À PROJETS ET DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie parisienne de la ville intelligente et durable, la Ville a largement investi le champ des appels à projets collaboratifs public-privé à l'échelle européenne, nationale ou régionale.

La Ville de Paris a ainsi été désignée lauréate du Programme d'investissement d'avenir (PIA) « Ville de demain » grâce au travail mené pour la livraison de grands équipements modèles de la ville durable tels que Chapelle International (18^e). Avec la SNCF, la Ville de Paris installe un nouveau quartier urbain et logistique durable sur un ancien site ferroviaire.

PARIS & CO EST L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INNOVATION DE PARIS.

Convaincue de l'importance de la contribution des start-up dans le développement d'un cadre de vie à faible empreinte carbone, Paris&Co a mis en place un incubateur dédié à la ville durable, centré sur deux programmes « Immobilier de demain » et « Logistique et mobilité urbaines durables ». Elle complète cette approche par le déploiement de programmes d'expérimentation centrés sur le développement durable.

PARIS ADOPTE SA STRATÉGIE D'ADAPTATION

Alors que le réchauffement planétaire est confirmé par les derniers rapports du GIEC de 2013 et 2014, les impacts du changement climatique pour Paris se précisent. Il faut s'attendre à une raréfaction des ressources en eau et à des extrêmes climatiques plus fréquents : sévères vagues de chaleur et de sécheresse en été, fortes pluies été comme hiver... Il est question d'agir plutôt que de subir, de mieux connaître et appréhender ces enjeux afin de renforcer la résilience du territoire parisien.

C'est l'objet de la Stratégie d'adaptation de Paris face au changement climatique et à la raréfaction des ressources – vers une ville résiliente qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de Paris de septembre 2015. Elle se décline en 30 objectifs et 35 actions.

Ce document identifie tous les risques climatiques potentiels pour Paris (canicules, inondations, sécheresses, vagues de froid, tempêtes, incendies), mais aussi les divers modes d'actions pour s'adapter. Il a été élaboré de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes impactées par le sujet.

Les 4 grands axes de la Stratégie d'adaptation sont les suivants :

1. la protection des Parisiens face aux événements climatiques extrêmes : création de plans de continuité de service public, maintien et renforcement du Plan canicule, ouverture d'espaces rafraîchissants en période caniculaire (espaces verts), anticipation de nouvelles maladies, etc.

2. l'approvisionnement de la ville en ressources : maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, développement de l'agriculture urbaine et des énergies renouvelables, déploiement de nouvelles fontaines d'eau potable, amélioration de la résilience des réseaux d'énergie face aux extrêmes climatiques...
3. l'aménagement plus durable de la ville : multiplication des lieux de baignade, programme de végétalisation pour rafraîchir, conception de parcs adaptés, gestion alternative des eaux pluviales, référentiel bâtiments adaptés, modification du PLU, développement de la place et des usages de l'eau en ville, développement du réseau de froid urbain...
4. l'accompagnement des nouveaux modes de vie et le renforcement de la solidarité : aménagement des horaires des équipements publics, télétravail, coopération internationale, anticipation de réfugiés climatiques, création d'un fonds vert des villes pour renforcer la solidarité internationale...

Le plan d'actions est en cours de mise en œuvre. Une majorité de ses objectifs sont à atteindre pour 2020, les autres mesures ayant des effets allant jusqu'à 2050 (évolution du périphérique, transformation du bassin agricole à proximité directe de la ville...).

213 HECTARES D'ESPACES VERTS OUVERTS LA NUIT

Pour renforcer l'accès aux îlots de fraîcheur que représentent les grands parcs et jardins en cas de canicule, 213 hectares sur les 423 hectares d'espaces verts parisiens ont été ouverts la nuit au cours de l'été 2016. Neuf parcs et jardins ont été ainsi ouverts le vendredi et samedi soir en mai et juin et tous les soirs en juillet et en août.

La mesure vise à adapter les horaires des espaces verts aux usages des Parisiens, notamment pour ceux qui ne partent pas en vacances, mais aussi à renforcer l'accès aux îlots de fraîcheur que représentent les grands parcs et jardins en cas de canicule.



Parc Clichy-Batignolles (17^e). © E. Chaix, Mairie de Paris, DICOM

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS

Pour améliorer la qualité de vie et la santé des Parisien-ne-s, la Ville participe à l'amélioration de la qualité de l'air de Paris, de l'environnement sonore, surveille les émissions d'ondes électromagnétiques, la qualité des sols et gère de manière écologique, globale et solidaire la qualité des eaux de la Seine.

LA VILLE DE PARIS DIVERSIFIE SES ACTIONS CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE LIÉE AU TRAFIC ROUTIER

Pour participer à l'amélioration de la qualité de l'air, la Ville a lancé de nombreuses actions. Elles concernent le transport de personnes – déplacements privés, professionnels et touristiques – et le transport de marchandises. Elles s'appliquent sur le territoire comme à l'administration parisienne et s'articulent autour des principes suivants : moins de véhicules polluants, plus de véhicules « propres », partage des véhicules, priorité donnée aux circulations douces piétons-vélos, aménagements et infrastructures adaptées.

PARIS LIMITE LA CIRCULATION DES POLLUANTS

Les bilans d'Airparif, l'observatoire régional de la qualité de l'air en Île-de-France, indiquent que les concentrations en particules (particules PM10 et particules fines PM2.5) en dioxydes d'azote, en ozone et en benzène constituent toujours un enjeu sanitaire majeur pour l'Île-de-France, avec des niveaux qui ne respectent pas les directives européennes sur la qualité de l'air. Au voisinage de certains grands axes routiers, la pollution est parfois jusqu'à deux fois supérieure aux normes annuelles.

Malgré les améliorations technologiques sur les motorisations et les échappements, la voiture reste la principale source de pollution à Paris (bilan Airparif 2015), en contribuant à 65 % aux émissions d'oxydes d'azote (NOx), à 54 % aux particules PM2.5 et à 51 % aux particules PM10. Parmi les différents véhicules, les véhicules diesel sont les plus gros émetteurs (68 % pour les particules fines PM2.5), qui peuvent véhiculer des substances toxiques capables de passer la barrière air/sang au niveau des alvéoles pulmonaires. D'ailleurs, depuis juin 2012, l'OMS a classé comme cancérigènes pour l'Homme les échappements des moteurs diesel. Concernant le benzène, les principaux contributeurs sont les deux-roues motorisés qui sont responsables d'environ la moitié des émissions liées au trafic routier.

La Ville de Paris a décidé de mettre en place dès 2015 une Zone à circulation restreinte (ZCR), anticipant les dispositions prévues par la loi relative à la transition énergétique. La première étape de restriction de la circulation automobile, en préfiguration de la ZCR, a été mise en œuvre en septembre 2015 pour les poids-lourds, autobus et autocars antérieurs à 2001 (≤ euro 2).

Le 1^{er} juillet 2016, la Ville de Paris a étendu la mesure aux véhicules particuliers essence et diesel mis en service avant janvier 1997 (≤ euro 1), aux véhicules utilitaires légers mis en service avant octobre 1997 (≤ euro 1), et aux deux-roues motorisés mis en service avant juin 1999.

En janvier 2017, ces mesures seront intégrées au nouveau dispositif national relatif aux ZCR, en intégrant notamment le contrôle des véhicules par des vignettes collées aux pare-brise.

Ces véhicules ne peuvent plus circuler sur le territoire parisien, sous peine d'amendes, de 8h à 20h, les jours ouvrés pour les véhicules légers et deux-roues motorisés et tous les jours pour les véhicules lourds. Il s'agit d'inciter au renouvellement anticipé du parc automobile ou au report vers des solutions alternatives de mobilité durable, en particulier pour les déplacements du quotidien ou fréquents.

Pour inciter à ce report et l'accompagner, des aides financières ont été mises en place pour les particuliers (remboursement du Pass Navigo pendant 1 an, réduction de 50 % sur abonnement Autolib, aide à l'achat de vélo électrique ou de deux-roues électriques, aide à l'installation de bornes de recharge électrique et d'abris vélos sécurisés pour les copropriétés). Des aides ont également été mises en place pour les professionnels (aide à l'achat d'un véhicule électrique ou gaz naturel, tarification du stationnement, etc.). La Métropole du Grand Paris a également mis en place un dispositif adressé aux particuliers avec notamment une aide allant jusqu'à 25 % du prix d'achat dans la limite de 5 000 euros pour le remplacement d'un véhicule thermique de plus de 20 ans par un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

La nouvelle classification nationale des véhicules (avec les certificats qualité de l'air « crit'air », obligatoires à Paris, à partir du 1^{er} janvier 2017) va permettre d'identifier les véhicules autorisés ou non à circuler et ainsi de faciliter le contrôle.



L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS SE POURSUIT

Des actions sont menées conjointement avec le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et la RATP pour améliorer la vitesse et la régularité des bus.

Les principaux aménagements 2016 ont porté sur la ligne 84 Porte de Champerret / Panthéon et sur la ligne 72 Parc de Saint Cloud / Hôtel de Ville, ligne qui devrait être prolongée en 2017 jusqu'à la gare de Lyon pour préfigurer la future ligne à haut niveau de service des quais rive droite.

Un projet ambitieux de restructuration du réseau de bus a débuté en 2016 par une phase de concertation. L'objectif est d'adapter le réseau aux évolutions de la ville, en desservant de nouveaux quartiers et en améliorant la régularité et la capacité des bus. Sa mise en œuvre devrait aboutir en mai 2018.

La gare Rosa Parks (19^e)

Une nouvelle gare a été mise en service le 13 décembre 2015 sur la ligne E du RER entre les gares de Pantin et Magenta.

Elle est directement reliée au tramway T3b. La connexion au réseau bus est assurée grâce à la modification des lignes 239 et N140 pour desservir la gare et au renforcement des fréquences des lignes 35, 54, 60 et 239.

Elle bénéficie d'une station Véligo pour le stationnement sécurisé des vélos.



Gare Rosa Parks (19^e). © J. Leroy, Mairie de Paris, DU

LA PROLONGATION DU TRAMWAY T3 À L'OUEST DE PARIS EST TRÈS ATTENDUE

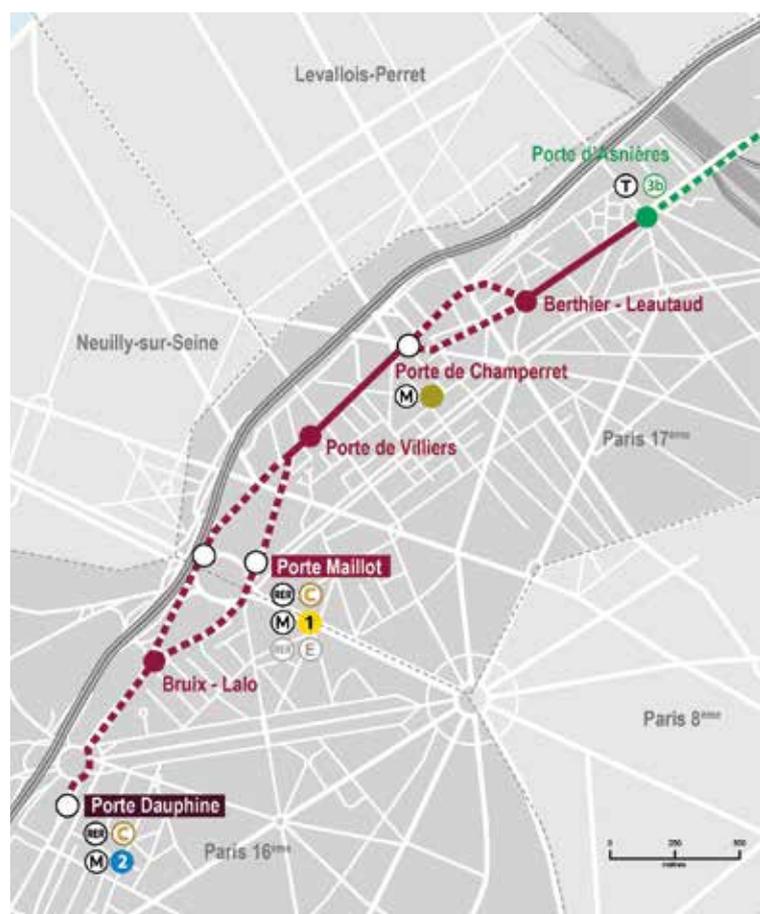
Le tramway T3 rejoindra la Porte d'Asnières (17^e) en 2018 ; les travaux sont en cours entre Porte de la Chapelle et Porte d'Asnières.

En 2015, les études ont été engagées par la Ville de Paris et le STIF sur le prolongement du tramway T3 vers l'ouest à la Porte Maillot (16^e-17^e) ou la Porte Dauphine (16^e). Ce projet répond aux attentes exprimées lors des étapes de concertations précédentes du T3.

Une concertation publique s'est déroulée du 18 janvier au 21 février 2016, pour recueillir les avis du public sur l'opportunité de ce projet et déterminer les orientations d'aménagement.

Plus de 1 200 avis ont été déposés exprimant une adhésion générale au projet. Le bilan de cette concertation et la poursuite des études permettront aux maîtres d'ouvrage de présenter un projet plus avancé lors de l'enquête publique, envisagée en 2017.

Les études pour le bouclage du tramway ont également été lancées.



- Le prolongement du T3 à l'ouest en concertation**
 - Tracé
 - Variante de tracé
 - Futures stations du T3
 - Futures stations du T3 en correspondance
- Le tramway en travaux jusqu'à la Porte d'Asnières**
 - T3
 - Station du T3
- Les correspondances**
 - Lignes existantes
 - Ligne en projet

PARIS DÉVELOPPE DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE VOIRIE

L'avenue de la Porte d'Ivry est réaménagée dans le cadre de la transformation du quartier Joseph Bédier (13^e).

Les abords du Parc des Princes (16^e) font l'objet d'un réaménagement (avenue du Parc des Princes, rue du Commandant Guilbaud et place Jules Rimet).

Les circulations piétonnes aux abords de la gare du Nord (10^e) sont améliorées, le niveau - 2 du parking de la gare est désormais ouvert aux taxis et aux dépose-minute.

Aux abords de la Halle Secrétan (19^e), les trottoirs de la rue des Dames ont été élargis pour faciliter les cheminements piétons, réorganiser le stationnement des deux-roues et créer un double sens cyclable.

Un pont circulé et une passerelle piétonne vont être construits sur la ZAC Clichy-Batignolles (17^e).

PARIS RÉAMÉNAGE 7 GRANDES PLACES



La Maire de Paris s'est engagée à requalifier sept places parisiennes d'ici 2020 : Bastille (12^e), Nation (12^e), Madeleine (8^e), Italie (13^e), Panthéon (5^e), Gambetta (20^e) et place des Fêtes (19^e). Ces places ont en commun une présence excessive de la voiture et un inconfort notoire pour les autres usages.

Ce projet offre l'occasion de réinventer la façon dont Paris aménage ses espaces publics pour qu'ils soient plus innovants, plus sobres, dans le respect à la fois du patrimoine parisien et des engagements environnementaux de la mandature.

Cinq orientations ont été fixées par la Maire de Paris :

1. rééquilibrer les usages au profit des piétons (dont ceux en situation de handicap) et des cyclistes ;
2. répondre aux nouvelles attentes de l'utilisateur ;
3. répondre aux impératifs écologiques et renforcer la dimension végétale lorsque cela est possible ;
4. renouveler et réinventer l'espace public parisien tant au plan des aménagements que de la méthode de conception et de réalisation ;
5. rechercher des réalisations plus souples, sobres et économes en moyens.

Depuis un an, un travail de co-élaboration s'est engagé avec les habitants, les directions de la Ville, la RATP, les architectes des Bâtiments de France, les utilisateurs et les élus.

Des collectifs pluridisciplinaires ont été missionnés pour investir deux places (Panthéon et Fêtes) et développer de nouveaux usages avec les habitants. Cette démarche du même type s'étendra en 2017 à l'ensemble des places.

Les travaux d'aménagement se dérouleront selon les places d'octobre 2016 à l'été 2019.

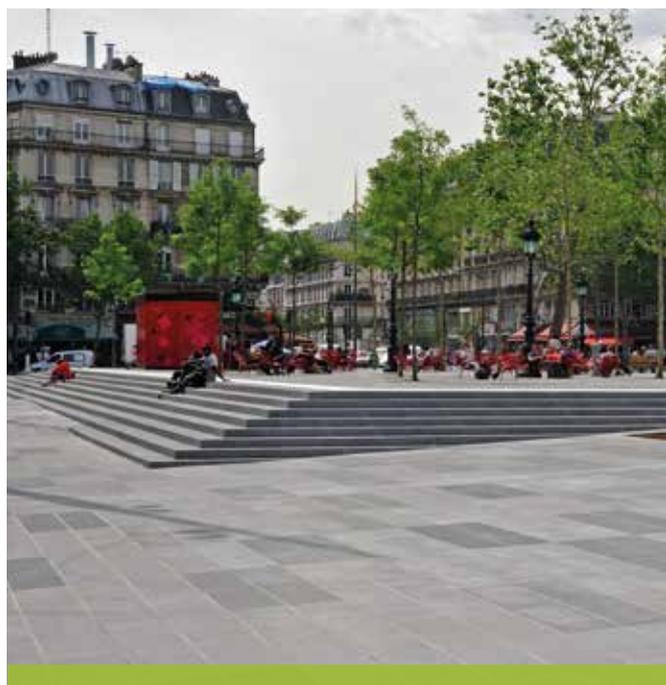
DEUX ANS APRÈS SON RÉAMÉNAGEMENT, PARIS ÉVALUE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE (3^e, 10^e, 11^e)

Pour la végétalisation, le bilan est positif tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Le nombre d'arbres est passé de 130 à 155. Les féviers d'Amérique (essence non allergène) forment avec les platanes une palette harmonieuse.

L'éclairage, sur lequel le travail s'est poursuivi, permet une réduction de 58 % d'énergie.

De jour comme de nuit, les niveaux sonores en façade des immeubles bordant la place, côté Nord, ont diminué de 3 à 6 dB(A) environ. La surface de l'espace public soumise à des niveaux inférieurs à 70 dB(A) en période de jour est passée de 43 % à 63 % de la surface totale.

Le projet a contribué à améliorer la qualité de l'air avec l'aménagement de l'aire piétonne et la suppression de la circulation générale sur la rue du Faubourg-



du-Temple. Ainsi, une grande partie de l'esplanade présente des concentrations de NO₂ en baisse de 15 à 42 µg/m³ par rapport à la situation avant-projet.

En revanche, les résultats concernant l'albédo (pouvoir réfléchissant de la surface) des dalles sont décevants. Les matériaux sont beaucoup plus sombres que prévu et ne présentent aucun avantage climatique par rapport aux matériaux de voirie habituels.

PARIS RÉCOMPENSÉ COMME TERRITOIRE ÉLECTROMOBILE

La Ville a remporté le Trophée 2015 des territoires électromobiles de plus de 100 000 habitants.

En 2015, l'AVERE (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique) organisait les 6^e Trophées des territoires électromobiles récompensant les politiques et les actions favorisant le développement de la mobilité électrique.

La Ville de Paris a mis en avant ses nombreuses actions en faveur de l'électromobilité :

- Des aides à l'acquisition de véhicules électriques :
 - une aide de 33 % de l'achat plafonnée à 400 euros pour les vélos à assistance électrique (VAE) et les scooters électriques équivalent 50 cm³ ;
 - 6 300 euros pour les taxis électriques et 4 000 euros pour les hybrides rechargeables ;
 - pour les véhicules utilitaires jusqu'à 3 000 euros pour un véhicule léger, 6 000 euros pour un fourgon et 9 000 euros pour un poids lourd.

- Des aides aux copropriétés voulant installer des bornes de recharge pour véhicules électriques :
 - 50 % des travaux plafonnés à 50 euros.
- Le développement d'offres de mobilité partagée en partie électriques :
 - voitures électriques en libre-service « Autolib' » ;
 - véhicules utilitaires électriques en libre-service « Utilib' » ;
 - service de véhicules partagés, « SVP », en partie électriques et hybrides rechargeables.
- Le déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques couvrant tous les usages :
 - bornes Autolib' : recharge normale 3 kW, accessibles aux particuliers ;
 - bornes Belib' : recharge accélérée 22 kW et recharge normale 3kW ;
 - bornes de recharge rapide 50 kW dans les stations-services concédées de la ville.
- L'instauration de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- Une politique municipale volontariste afin de disposer d'une flotte de véhicules propres.

PARIS DÉPLOIE UNE INFRASTRUCTURE AMBITIEUSE POUR LA RECHARGE ÉLECTRIQUE DES VÉHICULES : BELIB'

L'offre en bornes de recharge électrique sur Paris continue à se développer. Pour favoriser le développement des véhicules électriques, il est essentiel que les particuliers comme les professionnels puissent recharger leurs véhicules à proximité de leur domicile ou de leur travail.

Pour répondre à ce besoin, Paris met en place « Belib' », une infrastructure publique de recharge accessible à tous, sans abonnement.

BELIB' a été inauguré en janvier 2016. Son déploiement prévoit la mise en service de 60 stations prévues à l'automne 2016 et l'installation de 30 stations supplémentaires au 1^{er} semestre 2017.

Chaque station de recharge Belib' comprend 3 points de charge : 2 points de charge accélérée (puissance 22 kWh) et 1 point de charge normale (puissance 3kWh). Chaque station intègre toutes les fonctionnalités nécessaires (dalle tactile, antenne, prises et câbles cachés, accès ENEDIS, accès pompiers). Elles sont universelles, offrant le même service à tous les utilisateurs quel que soit leur véhicule. Un dispositif détecte le stationnement illicite. Les points de charge accélérée Belib' permettent une recharge de 30 km, équivalente au kilométrage journalier, en moins de 20 minutes. La recharge normale est gratuite la nuit.



Place de la République (3, 10, 11^e). © Mairie de Paris



Les bornes de recharge Belib' permettent de recharger tout véhicule électrique. © Mairie de Paris, DVD

Le budget de 10 M€ est subventionné à hauteur d'1,2 M€ par la Région et de 3,75 M€ par l'ADEME. Les mobiliers appartiennent à la Ville qui assure leur maintenance et leur exploitation via des prestataires. Pour constituer un maillage et une infrastructure multi-usages cohérente sur le territoire, les bornes Belib' sont complétées par les bornes tiers Autolib' (charge normale 3 kW) et par les bornes rapides des stations-services (50 kW permettant une recharge express).

PARIS A EXPÉRIMENTÉ UN BUS ÉLECTRIQUE PENDANT LA COP21



Le développement des transports en commun et leur évolution vers des matériels plus propres jouent un rôle central dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

La COP21 qui s'est tenue à Paris fin 2015 a été l'occasion d'expérimenter un bus électrique urbain sur la base d'un partenariat Ville de Paris, RATP et Blue Solutions, filiale du Groupe Bolloré spécialisée dans l'électromobilité. Du 1^{er} décembre 2015 au 15 janvier 2016, 6 Bluetrams de six mètres ont circulé simultanément, tous les jours de 13 h à 22 h entre la place de la Concorde (8^e) et le rond-point de l'Étoile (8^e), chacun pouvant transporter gratuitement 22 passagers.

Il s'agit d'un bus électrique, équipé de batteries super-capacités dont la recharge s'effectue à chaque station. Le Bluetram constitue pour les villes une alternative cinq à dix fois moins chère que le tramway classique.

Depuis, une première ligne de bus francilienne, la ligne 341, a été équipée de bus standards entièrement électriques ; ce renouvellement de matériel roulant a été inauguré en mai 2016.



Le Bluetram est un bus électrique sans caténaire. © B. Pedretti, Mairie de Paris, DVD

PARIS FAVORISE LES NOUVELLES MOBILITÉS

L'OFFRE DE VÉHICULES EN AUTOPARTAGE POUR LE GRAND PUBLIC S'ÉTOFFE

Afin d'accompagner le développement de l'auto-partage grand public, complémentaire de l'offre de transport sur son territoire, Paris a déployé, depuis novembre 2015, 226 places sur voirie labellisées SVP - service de véhicules partagés. Ces places ont été attribuées, dans le cadre d'un appel à concurrence, à trois opérateurs : Communauto, Matcha-Ubeeqo et Zipcar.

La Ville contribue ainsi au développement des services de véhicules partagés à Paris en les rendant plus visibles et plus accessibles, permettant d'élargir le panel des solutions de mobilité proposées.

Le dispositif propose aux Parisien-ne-s, 24h/24 et 7j/7, une flotte composée de :

- 40 véhicules électriques et hybrides rechargeables dont 4 utilitaires ;
- 165 citadines et berlines de motorisation hybride ;
- 21 véhicules classiques thermiques essence (Norme EURO6) dont 3 utilitaires.



Un emplacement du service de véhicules partagés, rue du Charolais (12^e) © Mairie de Paris, DVD

LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES BASSE ÉMISSION EST GRATUIT

L'évolution de la réglementation a permis de mettre en place un système de tarifs simplifié et incitatif, comme la gratuité du stationnement en surface pour les véhicules basse émission.

La Ville a créé une carte « Véhicule basse émission », disponible sur paris.fr, qui permet de stationner son véhicule gratuitement. Elle concerne les véhicules

propulsés avec de l'énergie électrique, ou au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électrique hybride rechargeable non diesel émettant moins de 60 g de CO₂ au km.

Selon les situations, 3 formules sont proposées :

1. stationnement « visiteur » : limité à 2 h consécutives au même emplacement, il s'applique à l'ensemble des places payantes de surface ;
2. stationnement « résidentiel » : limité à 7 jours consécutifs sur le même emplacement, il s'applique aux Parisien-ne-s possédant un véhicule éligible et doté d'une carte de stationnement résidentiel ;
3. stationnement des « professionnels » : permet de stationner gratuitement dans la limite de 7h consécutives pour un véhicule muni d'une carte de stationnement « PRO Mobile à Paris », et à la journée pour un véhicule muni d'une carte « PRO sédentaire à Paris ».

PARIS INCITE AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS PROPRES

LES TRAVAUX PARTENARIAUX DE LA CHARTE DE LOGISTIQUE DURABLE SE POURSUIVENT

Le transport des marchandises est indispensable au fonctionnement de la ville et à sa vitalité économique, mais il est source de nuisances qu'il importe de réduire progressivement. La Ville est engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche coopérative avec les différents acteurs du transport de marchandises : chargeurs, transporteurs des modes routiers, ferroviaires et fluviaux, institutionnels, fédérations professionnelles, etc.

En 2006, elle a signé une première charte sur le transport des marchandises qui a débouché en 2013 sur une nouvelle Charte logistique urbaine durable à visée plus opérationnelle, signée avec 90 partenaires. Cette charte offre un espace d'échanges sur la logistique urbaine et permet de co-construire, avec les partenaires, un plan d'actions en phase avec les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux.

Les 15 groupes de travail initiés par cette charte explorent le cadre de mise en place de différents projets, de différentes natures : réglementaires avec l'objectif 100 % non diesel en 2020, prospectifs avec le groupe de réflexion sur le développement du e-commerce, opérationnels avec le fonctionnement des aires de livraison, ou encore ciblés sur certains projets emblématiques d'hôtels logistiques ou d'espaces urbains de distribution.

La dynamique de travail avec les partenaires de la charte a continué en 2015 avec des avancées significatives dans certains groupes (e-commerce, livraisons silencieuses de nuit et transport fluvial) et de nouveaux chantiers ouverts (révision du règlement marchandises, fret ferroviaire et projets d'aménagement, logistique de retour).

Dix nouveaux signataires ont rejoint la dynamique : La Poste, Colis privé, GN VERT, GRDF, le marché international de Rungis, la Semaest, Efficacity, l'Agence parisienne du climat, la Chambre Syndicale du Déménagement, le Comité de l'alimentation en Île-de-France.

LIVRER SANS POLLUER : QUELLES SOLUTIONS ?

La Ville de Paris s'est associée à Paris&Co pour lancer un appel à projets d'expérimentation de solutions innovantes et durables qui participent à une amélioration de la logistique urbaine de la métropole parisienne. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la charte de logistique urbaine durable et dans la mission que s'est donnée Paris de devenir une ville durable et connectée. L'appel à expérimentations « logistique urbaine durable » a pour but d'encourager et d'accompagner des expérimentations de solutions innovantes de logistique urbaine, notamment du dernier km.

22 porteurs de projets ont été retenus sur les thèmes suivants :

- rationalisation, optimisation des tournées, mutualisation des flux ;
- gestion et mutualisation des stocks et en particulier pour les commerces de proximité ;
- amélioration du stationnement et de l'occupation de l'espace public pour la livraison ;
- réduction des nuisances, des émissions de CO₂ et amélioration de l'acceptation de la logistique.

Les objectifs de cet appel à projets sont d'accompagner les 22 entreprises retenues dans l'expérimentation de leur solution en situation réelle et de faire émerger des dispositifs reproductibles qui participent à une amélioration de la logistique du dernier kilomètre. Avec la Caisse des Dépôts, l'ADEME et la Mairie de Paris, Paris&Co capitalisera sur ces expérimentations pour construire un outil d'aide à la décision pour l'action territoriale en matière de logistique urbaine.



Transport en péniche sur le canal St Denis. © E. Chaix, Mairie de Paris, DICOM

L'EXPÉRIMENTATION VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS (VUL) ÉLECTRIQUES PARTAGÉS



La Ville de Paris souhaite accompagner les professionnels dans la transition vers des véhicules moins polluants. C'est pourquoi elle met en place, dans le 2^e arrondissement, une expérimentation « Service de VUL électriques partagés » en partenariat avec plusieurs constructeurs automobiles, opérateurs de charges et un opérateur d'autopartage.

Cette expérimentation cofinancée par la Région Île-de-France permet d'offrir un nouveau service adapté aux professionnels tout en s'engageant vers l'objectif affiché de retrouver un air quotidien plus sain. Une douzaine de véhicules électriques est ainsi mise à la disposition des professionnels dans le centre de Paris pour répondre à leurs besoins quotidiens.

PARIS S'ENGAGE VERS UNE MOBILITÉ TOURISTIQUE DURABLE

Paris a pour ambition de traduire auprès des publics touristiques sa politique d'organisation des déplacements, sans porter atteinte à l'attractivité touristique de la capitale.

Il s'agit de réduire les nuisances associées à la mobilité touristique (pollution, occupation d'espace public, bruit ou insécurité routière). L'ambition est en premier lieu de favoriser la transition vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement et plus adaptés au milieu urbain parisien, particulièrement dense et contraint.

Le Schéma de développement touristique parisien a été approuvé lors du Conseil de Paris en novembre 2016 et présente l'ambition de la Ville de Paris en matière de développement touristique, matérialisée par une stratégie en quatre axes (dont un axe « Cultiver un tourisme durable ») et un plan d'actions composé de 59 mesures (dont quatre concernent directement la mobilité touristique durable). La concertation menée en 2015 avec les professionnels du transport par autocar et la filière touristique associée a largement contribué à nourrir cette réflexion. Au-delà de cette co-élaboration, les actions entreprises par la Ville de Paris couvrent l'intégralité du spectre des mobilités touristiques, qu'il s'agisse des transports collectifs, du vélo, des tricycles, de la marche, des circuits touristiques ou des véhicules anciens.



Trikke, un nouveau mode de déplacement alternatif. © A. Dupont, Paris Tourist Office

PRIORITÉ EST DONNÉE AUX CIRCULATIONS DOUCES

Donner envie d'aller partout à pied agréablement, plus souvent, plus longtemps, répondre au besoin d'espace sont les grands enjeux d'une « stratégie Paris piéton ». Son élaboration a donné lieu à une large co-élaboration avec les directions de la Ville, les mairies d'arrondissement et les acteurs associatifs au 1^{er} semestre 2016. Les axes stratégiques du futur « Plan piéton » seront soumis au Conseil de Paris début 2017. Dans le cadre du Budget participatif 2015, les Parisien-ne-s ont d'ailleurs voté pour une amélioration significative des conditions de déplacement des piétons, et un total de 8 M€ est prévu dans ce but.

LES BERGES DE SEINE SONT RENDUES AUX PIÉTONS



La Ville de Paris s'est engagée dans un projet de requalification des berges de Seine.

Le projet démarre en 2010 avec l'objectif de rendre les berges aux piétons, de développer et diversifier les usages, de valoriser ce site unique et de renforcer la continuité écologique de la Seine et ses abords.

Les voies sur berges rive gauche ont été piétonnisées en 2013 et ont accueilli depuis 4,1 millions de visiteurs. 340 000 mouvements (dépose ou reprise) de Vélib' ont été enregistrés sur les stations du site. La fermeture des berges à la circulation automobile a permis de diminuer de 15 % en moyenne le niveau de dioxyde d'azote (NO₂) sur le site, par rapport à l'état initial mesuré en 2010. Les niveaux de bruit ont baissé en moyenne de 10 dB(A) entre 2012 et 2014 (au niveau du quai bas). Un développement rapide de la biodiversité a pu être constaté notamment sur l'archipel de jardins flottants.



Promenade du dimanche sur les quais rive droite.
© H. Garat. Mairie de Paris, DICOM

Les reports de circulation liés à la fermeture de la voie express rive gauche sont inférieurs aux prévisions et restent maîtrisés. Devant le succès de cette opération, la Ville de Paris s'est engagée à étendre à la rive droite la reconquête des berges de la Seine, dès l'automne 2016. Le projet visant à piétonniser un linéaire de 3,3 km, du tunnel des Tuileries au bassin de l'Arsenal a été retenu. La déclaration d'intérêt public du projet a été adoptée par le Conseil de Paris le 26 septembre 2016.

LES ZONES « PARIS RESPIRE », LA JOURNÉE SANS VOITURE ET LES CHAMPS-ÉLYSÉES PIÉTONS

13 zones « Paris Respire » sont fermées à la circulation le dimanche. Cette opération permet aux Parisien-ne-s de se réapproprier des lieux de la capitale habituellement dévolus aux circulations automobiles.

La première Journée sans voiture, le 27 septembre 2015, a étendu ce principe à un large périmètre du centre de Paris. Elle a permis une baisse de 20 à 40 % des niveaux de pollution. Devant le succès de l'opération, les Champs-Élysées (8^e) sont désormais rendus aux piétons une fois par mois.



L'avenue des Champs-Élysées (8^e) est rendue piétonne une fois par mois.
© M. Verhille, Mairie de Paris, DICOM

La Ville a renouvelé l'événement cette année, en élargissant le périmètre de la journée sans voiture jusqu'à multiplier par cinq le secteur contrôlé dans Paris intra-muros. Une baisse de 20 à 35 % du dioxyde d'azote a été observée sur les stations d'Airparif dans le périmètre de l'opération. Sensibiliser les habitants à la nécessité de modifier leur comportement vis-à-vis de la voiture fait partie des objectifs de cette journée, qui vise aussi à montrer que les villes peuvent et doivent inventer des situations concrètes pour lutter contre la pollution de l'air liée au trafic routier.

PARIS SE DOTE D'UN PLAN VÉLO AMBITIEUX

Le Plan vélo 2015-2020, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 14 avril 2015, constitue une des priorités de la mandature avec 150 M€ investis. Ce plan ambitieux vise à développer l'usage de la bicyclette, un mode de transport urbain économe en énergie, rapide, non polluant, silencieux, économique et peu encombrant pour atteindre une part modale du vélo de 15 % à l'horizon 2020.

Un réseau cyclable maillé et structuré sera aménagé, en doublant le linéaire d'aménagements cyclables, et en créant notamment un Réseau express vélo (REVe) qui permettra aux cyclistes parisiens de traverser Paris de manière rapide, efficace et sûre. L'offre de stationnement sera diversifiée et renforcée : davantage d'arceaux vélo, de nouvelles offres de stationnement vélo sécurisé sur l'espace public et dans les gares, pour favoriser l'intermodalité vélo-train. Le plan prévoit également la généralisation des double-sens cyclables dans les voies limitées à 30 km/h, des sas vélo (espace réservé aux cyclistes) et des cédez-le-passage cyclistes aux feux rouges.

L'émergence d'une culture vélo à Paris est stimulée par des aides aux associations qui souhaitent ouvrir une vélo-école ou un atelier de réparation, la subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo-cargo et la promotion d'un tourisme alternatif à vélo.

L'élaboration du Plan vélo s'est appuyée sur une méthodologie participative et innovante qui a permis d'associer un grand nombre d'acteurs, dont les associations de cyclistes et les usagers. La concertation menée sur Internet entre fin 2014 et début 2015 a ainsi réuni 7 000 participants.

Paris a également présenté plusieurs dossiers de candidature au fonds d'investissement métropolitain. Avec ce programme de co-financement doté en 2016 d'un budget de 70 M€, la Métropole du Grand Paris souhaite contribuer à la lutte contre la pollution et la vulnérabilité du territoire, mais également favoriser le désenclavement de certains quartiers. La Ville souhaite ainsi favoriser, grâce au développement de nouvelles pistes cyclables notamment, le franchissement de certaines coupures urbaines entre la Ville et les communes limitrophes.

LES PARISIEN-NE-S SOUHAITENT SE DÉPLACER PLUS FACILEMENT À VÉLO

Le projet lauréat du Budget participatif 2015 « En piste ! Encore plus d'aménagements cyclables » vient enrichir le Plan vélo existant avec un programme de 8 M€. Il se décline en quatre axes : favoriser les liaisons entre Paris et la petite couronne, améliorer et reprendre des aménagements cyclables existants, expérimenter de nouveaux dispositifs pour les cyclistes mais aussi compléter et renforcer certains projets prévus au titre du Plan vélo.



PARIS ET LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS LANCENT L'OBSERVATOIRE MONDIAL DES VILLES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

La première conférence internationale *Cities for air* a été organisée par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, le 27 juin 2016, en collaboration avec l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), le réseau des 100 villes résilientes et avec le soutien du C40 (réseau de villes du monde pour le climat).

Elle a permis de partager les expériences des villes et métropoles en matière de qualité de l'air, et d'échanger sur les solutions à mettre en place pour lutter contre la pollution.

L'un des résultats majeurs a été l'annonce de la création en 2017 d'un Observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air (Global urban air pollution observatory - GUAPO). Il s'appuiera sur l'expertise de l'OMS et d'Airparif et aura pour missions de partager les connaissances disponibles sur la pollution de l'air et ses effets au cœur des villes, d'identifier, de suivre et de diffuser les solutions innovantes pour lutter contre la pollution de l'air.

Une mission de préfiguration est lancée au second semestre 2016 en vue de la création officielle de l'observatoire qui sera officiellement lancé à l'occasion de la seconde édition de la conférence « *Cities for air* » qui devrait se dérouler à Mexico au printemps 2017.

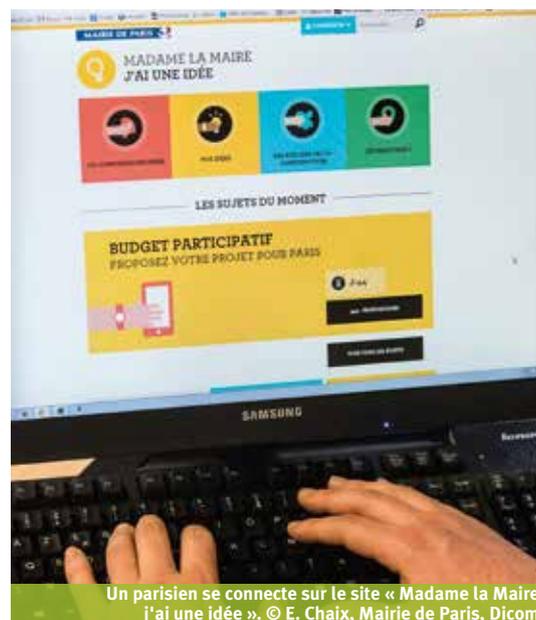
LA MUNICIPALITÉ MONTRE L'EXEMPLE

L'ADMINISTRATION PARISIENNE SE DOTE D'UN NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENTS

Le Plan des déplacements des administrations parisiennes (PDAP) permet à la Ville de Paris de décliner ses engagements environnementaux pour ses propres activités. Le nouveau PDAP (2016-2021) prendra la suite du premier Plan 2011-2016 et ses mesures sont regroupées en trois grands axes :

1. inventer de nouvelles organisations du travail pour mieux diminuer les déplacements des agents et accompagner les pratiques et les comportements pour mieux se déplacer ;
2. organiser la résilience pour mieux gérer les déplacements en cas de pics de pollution notamment ;
3. responsabiliser l'ensemble des agents.

Les agents de la Ville de Paris ont participé à différents ateliers et enquêtes en ligne. Ils ont pu déposer également leurs propositions sur le site « *Madame la Maire, j'ai une idée* ». Suite au travail de co-construction, le PDAP (2016-2021) sera présenté au Conseil de Paris.



LA VILLE DE PARIS COORDONNE UN GROUPEMENT TRANSNATIONAL DE COMMANDES PUBLIQUES

À l'occasion d'une rencontre des maires des capitales européennes, qui s'est tenue à Paris le 26 mars 2015, la Maire de Paris a proposé à ses homologues de mettre en place un groupement de commandes transnational en matière d'achats de fournitures et services à faible teneur en carbone et moins polluants. Une convention créant ce groupement de commandes a ainsi été signée fin 2015 par plusieurs collectivités françaises et européennes.

À travers ce groupement, dont la Ville de Paris assure la coordination, les membres ont vocation à acquérir des véhicules propres : des bennes de collecte de déchets, des engins de nettoyage, des petits véhicules utilitaires ou berlines ou encore toute autre fourniture ou service à faible teneur en carbone et moins polluant, le poids de la commande groupée publique étant ainsi à même d'orienter les choix et filières des constructeurs ou industriels.



Ce véhicule électrique a un prolongateur d'autonomie avec pile à combustible à hydrogène. © Mairie de Paris, DILT



Station de recharge pour véhicule à hydrogène. ©Mairie de Paris, DILT

LA VILLE INNOVE EN ACHETANT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES À PILE À HYDROGÈNE



Les piles à combustible sont des générateurs électro-chimiques d'énergie permettant de transformer directement l'énergie chimique d'un combustible (hydrogène, hydrocarbures, alcools, etc.) en énergie électrique sans passer par de l'énergie thermique.



Les piles à combustible présentent de nombreux avantages. Elles produisent de très bons rendements énergétiques, elles sont bien moins polluantes que les combustibles classiques, elles sont silencieuses et légères, elles prennent peu de place et demandent peu d'entretien.

La Ville s'est équipée de six véhicules utilitaires, des Renault Kangoo électriques dotés d'une pile à combustible qui double l'autonomie du véhicule électrique. Pour recharger ces véhicules, acquis fin 2015, une petite station de distribution d'hydrogène a été installée dans un garage de la ville.

LA SORTIE DU DIESEL DANS LE PARC MUNICIPAL SE RENFORCE



Ayant l'objectif de diminuer drastiquement la pollution aux particules fines émise par les véhicules diesel, la Ville a engagé la dé-dieselisation de son propre parc de véhicules d'ici 2020.

Dans le domaine des transports internes et de la logistique, la Ville a retiré la totalité des citadines et berlines diesel de sa flotte en 2014. En 2015, 300 fourgonnettes ont été renouvelées et une centaine de véhicules électriques a été achetée. Cette initiative sera étendue dans les prochaines années aux autres catégories de véhicules. L'ensemble des directions de la Ville procède également à la migration des véhicules thermiques vers des véhicules plus propres.

PARIS POURSUIT LES ESSAIS DE MATÉRIELS À MOTORISATION ALTERNATIVE AU DIESEL



Grâce à la modernisation de son parc d'engins de collecte des déchets et de nettoyage, la Direction en charge de la propreté (DPE) réduit l'impact de son activité sur la pollution de l'air. L'objectif visé est de remplacer le parc d'engins à motorisation diesel par des modèles plus respectueux de l'environnement d'ici 2020.

Pour y parvenir, la DPE s'appuie sur l'expérience de terrain de ses agents, sur un travail de veille technologique et de sensibilisation, mais aussi sur un travail de mobilisation des constructeurs afin que ces derniers développent des engins à motorisation alternative au diesel. La plupart des matériels que les fabricants prévoient de mettre sur le marché sont testés sur le terrain afin que les agents puissent donner leur avis et que les modifications soient faites pour que ces matériels s'adaptent au contexte parisien.

Depuis début 2015, de nombreux essais ont été réalisés à la fois sur des engins (bennes, laveuses ou aspiratrices) et de plus petits matériels (souffleurs ou débroussailleuses).

Cette stratégie est appliquée avec le même degré d'exigence pour les prestataires qui travaillent avec la Ville puisque la motorisation diesel est interdite dans les marchés publics qui sont lancés. Elle va également dans le sens de la réduction des émissions sonores puisque les motorisations alternatives au diesel génèrent également moins de bruit.

LA VILLE DÉVELOPPE SON PARC GNV



La motorisation au gaz naturel (GNV) est la solution alternative au diesel actuellement privilégiée pour le renouvellement des poids lourds. Ainsi, 20 bennes de ce type ont été acquises pour la régie municipale en 2015 et 38 le seront en 2016. Cette stratégie conduit à un parc constitué, à fin 2015, de 78 % des bennes de collecte des ordures ménagères et de 77 % des laveuses circulant sur la chaussée (parc régie et prestataires) disposant d'une motorisation GNV. Par ailleurs, un prestataire de collecte de la Ville a mis en service quatre bennes de collecte des déchets à motorisation électrique utilisées sur les 10^e, 15^e et 18^e arrondissements. Elles vont permettre d'évaluer, en situation réelle, la pertinence de ce type de matériel dans l'environnement parisien.

La Ville de Paris privilégie le bio gaz naturel véhicules

Le bio GNV est constitué de méthane produit à partir de la méthanisation de la biomasse ou des déchets. Ce combustible totalement renouvelable peut être produit localement.

C'est pourquoi la Ville impose désormais l'utilisation de ce carburant à l'occasion du renouvellement de ses marchés d'avitaillement. Ainsi, en 2016, 60 % du GNV utilisé dans les engins de la régie municipale (bennes de collecte des déchets et laveuses de chaussée) est du bio GNV. À l'issue de la renégociation du contrat en 2017 qui lie la Ville avec GNVert pour la station d'avitaillement d'Ivry (94), l'objectif est d'atteindre 100 % en bio GNV.

Pour les engins de nettoyage circulant sur le trottoir, cinq nouvelles balayeuses à motorisation électrique ont été achetées en 2015, portant à 38 le nombre d'engins de ce type dans le parc municipal à fin 2015. L'effort de dé-diésélisation s'est accentué en 2016 sur ce segment.

LES PARISIENS-NE-S VOTENT L'ACHAT DE MATÉRIEL DE NETTOIEMENT NON POLLUANT ET SILENCIEUX

Dans le cadre du Budget participatif 2015, les Parisien-ne-s ont retenu le projet d'acquisition « de matériels de nettoyage silencieux et non polluants » pour un budget de 1 M€.

Ce sont ainsi 107 souffleurs électriques qui ont été affectés aux équipes de terrain. Quatre aspirateurs de voirie électriques ont également été achetés et vont permettre d'expérimenter l'adaptabilité de ce type de matériel au territoire parisien.

L'acquisition d'autres matériels électriques est prévue afin d'améliorer les conditions de travail des agents : 10 débroussailleuses, des triporteurs à assistance électrique (une trentaine sur 4 ans) dotés d'une malle avec porte-sacs et d'autres aspirateurs de voirie. Au-delà de leur caractère non polluant, ces matériels peu bruyants permettent aux services de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) d'intervenir plus facilement sur l'espace public et plus tôt dans la journée car les nuisances pour les riverains sont limitées.

L'efficacité de ces actions est évaluée chaque année en suivant les évolutions de la monétarisation des quantités de polluants locaux de l'air et des gaz à effet de serre (GES) émis. Ainsi, entre 2009 et 2015, les différentes actions menées sur le renouvellement et l'exploitation du parc d'engins ont permis une diminution des coûts environnementaux de plus de 30 %.

Au-delà du renouvellement du parc, la Municipalité utilise d'autres leviers d'actions pour réduire l'impact de son activité sur la qualité de l'air. Des actions sur les méthodes de travail sont menées comme la formation à l'éco-conduite, le télétravail notamment dans le service du 3975, l'auto partage ou l'incitation à prendre les transports en commun.



L'aspiratrice électrique de trottoirs permet de réduire les nuisances sonores
© L. Journet, Mairie de Paris, DPE

LA VILLE RÉDUIT PLUS ENCORE LES SEUILS D'ÉMISSION DE SES DISPOSITIFS DE COLLECTE DU VERRE



Les nouveaux marchés de fourniture des bacs de collecte et de gestion des colonnes à verre installées sur l'espace public ont été l'occasion de renforcer les prescriptions en matière de lutte contre le bruit.

LES JARDINIERS ET LES BÛCHERONS DE LA VILLE SE DOTENT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Les jardiniers et bûcherons des parcs, jardins, bois et cimetières de la Ville remplacent progressivement leurs souffleurs de feuilles mortes et tronçonneuses par du matériel électrique.

PARIS DÉPLOIE DE NOUVELLES MESURES POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION DES PARISIEN-NE-S AUX NUISANCES SONORES

PARIS ACTUALISE SES CARTES DU BRUIT ROUTIER

La directive européenne 2002/49/CE et sa transposition dans le Code de l'environnement imposent à toutes les grandes agglomérations urbaines de réaliser une cartographie stratégique du bruit sur l'ensemble de leur territoire.

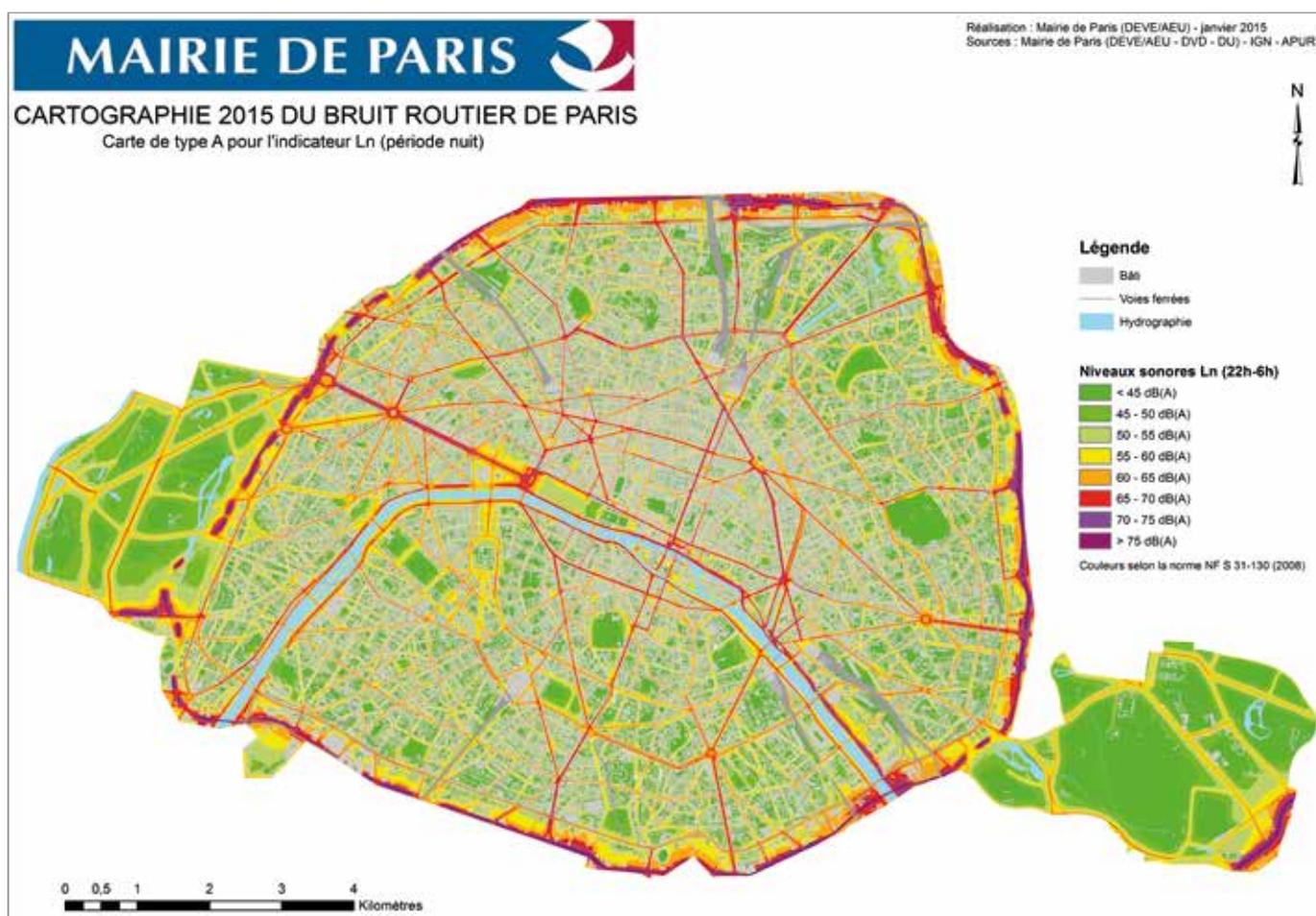
Les objectifs des cartes de bruit sont de sensibiliser l'ensemble de la population à son environnement sonore et d'établir un diagnostic global du territoire. Les cartes du bruit routier de la Ville de Paris traitent de l'ensemble du réseau parisien, quel que soit le trafic. Elles sont complémentaires des cartes du bruit des infrastructures ferroviaires parisiennes établies par la RATP et la SNCF.

Les cartes éditées en 2015 ont permis de mettre à jour les données de circulation et d'affiner le diagnostic d'exposition des Parisien-ne-s au bruit. Environ 11 % des Parisien-ne-s (231 088 personnes) résident dans un environnement sonore que l'on peut qualifier de bruyant à cause du trafic routier, ce qui correspond à un niveau de bruit global en journée, Lden, supérieur à 68 dB(A). A contrario, 39 % des habitants sont exposés à des niveaux sonores inférieurs à 60 dB(A) dont près de 15 % à une exposition inférieure à 50 dB(A).

PARIS ADOPTE UN PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 2015-2020

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) se concentre sur le « bruit dans l'environnement », c'est-à-dire le bruit issu des infrastructures de transport. Le PPBE pour le bruit routier de la Ville de Paris, adopté en septembre 2015, succède à celui établi en 2012 par la préfecture de Paris sur le bruit ferroviaire.

Malgré l'enjeu sanitaire et économique du bruit des transports (coût évalué à 50 Md € par an en France), les politiques urbaines peinent à intégrer l'enjeu de l'environnement sonore dans les processus de création et de renouvellement de la ville.





L'objectif du PPBE parisien, au-delà des mesures spécifiquement ciblées sur la réduction du bruit (telles que les enrobés phoniques du boulevard périphérique), est donc de travailler à l'intégration de la dimension sonore dans la conception de la ville auprès de ses concepteurs : ingénieurs, urbanistes, architectes ou paysagistes.

À Paris, 137 800 personnes sont exposées à des niveaux sonores compris entre 68 et 70dB(A). Ils constituent le premier potentiel de population susceptible de passer sous la valeur limite de 68dB(A) grâce aux actions développées dans le cadre du PPBE.

Le PPBE 2015-2020 décrit les 39 actions que doivent mener la Ville de Paris et ses partenaires (Bruitparif, Préfecture de Police, etc.) pour réduire l'exposition des Parisien-ne-s au bruit routier. Ces actions sont réparties en trois grands thèmes : « Évaluer », « Sensibiliser » et « Agir ». Elles sont principalement consacrées à la diminution du bruit routier à la source ainsi qu'à la prise en compte de l'environnement sonore dans les politiques d'urbanisme et de construction.

Élaboré en concertation avec les services de l'État, il prend également en compte les consultations réalisées en 2012 et 2015 dans les mairies d'arrondissement et sur Internet, auxquelles ont participé de nombreux Parisien-ne-s.

28 % DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE EST ÉQUIPÉ D'UN ENROBÉ PHONIQUE

Pour améliorer l'environnement sonore des riverains du boulevard périphérique, la Municipalité a limité la vitesse à 70 km/h et s'est fixé l'objectif de couvrir 30 % du linéaire du périphérique par des revêtements peu bruyants d'ici 2020.

À la fin de l'année 2015, 25 % du linéaire était déjà recouvert d'un enrobé phonique de dernière génération. Aux 11 secteurs traités de 2012 à 2014, 6 nouveaux secteurs ont été ajoutés.

À l'été 2016, 2 zones supplémentaires ont été traitées : 400 mètres à la Porte de Vanves (14^e) et 580 mètres à la Porte de Saint-Mandé (12^e). 28 % du linéaire total du périphérique est donc renouvelé.

La sélection des zones s'est faite de façon à améliorer l'environnement sonore du maximum d'habitants, avec des reconnaissances visuelles de terrain. Les données suivantes ont été croisées :

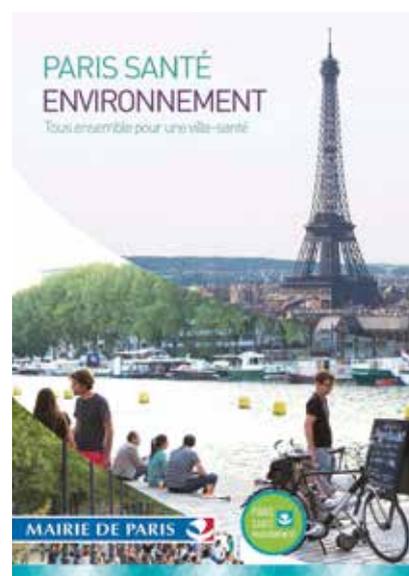
- nombre de personnes exposées dans leur logement ;
- présence d'établissements scolaires et de terrains de sport ainsi que de flux piétons à proximité ;
- demande d'un enrobé phonique formulée par une commune ;
- vétusté de la chaussée ;
- continuité des zones, etc.

DIMINUER LES IMPACTS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTÉ

PARIS SE DOTE DU PREMIER PLAN LOCAL DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La Ville de Paris a élaboré un Plan de santé environnementale qui a été voté au Conseil de Paris de novembre 2015.

Le Plan santé environnement (PPSE) va ainsi doter la capitale d'un programme global destiné à prendre en compte les expositions aux contaminants particulièrement préjudiciables à la santé des Parisien-ne-s et réduire les inégalités en santé environnementale. Ce Plan a été élaboré dans une démarche participative depuis mars 2015, associant élus, scientifiques, agents des directions de la Ville, professionnels de santé et associations. Le Plan identifie sept grands facteurs d'exposition, responsables de pathologies majeures en santé environnementale : l'air extérieur, l'environnement intérieur, le bruit, le climat, l'amiante, les sols pollués, le plomb.



Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé et réaliser des évaluations d'impacts santé sur des projets urbains structurants de la mandature ;
- mieux comprendre les enjeux de santé environnementale à Paris en renforçant les collaborations entre chercheurs et collectivité sur les risques environnementaux et leurs impacts santé à Paris et disposer de données opérationnelles intégrant le vécu des habitants par des diagnostics partagés locaux ;
- prévenir et suivre les affections respiratoires chez l'enfant, particulièrement touché par les questions de qualité de l'air ;
- développer une culture de la santé environnementale dès l'enfance en mobilisant le périscolaire ;
- créer un pôle de santé environnementale pour soutenir les initiatives citoyennes, associatives et économiques, faire le lien avec l'expertise des services parisiens et les chercheurs ;
- développer le service aux Parisiens en matière de diagnostics d'environnement intérieur ;
- être une ville encore plus exemplaire dans la gestion des établissements recevant du public, de la commande publique et de la restauration collective, pour éliminer de l'environnement des Parisien-ne-s les produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques et les perturbateurs endocriniens, tout en progressant encore dans la protection de la santé des personnels de la Ville, notamment auprès des professions exposées.

LES ASSISES PARISIENNES DE LA SANTÉ SONT LANCÉES

Entre avril 2016 et février 2017, la Sous-direction de la santé de la Direction des affaires sociales (DASES) anime un large processus participatif pour permettre aux Parisien-ne-s, aux partenaires et aux professionnels de s'exprimer sur les questions de santé. Cinq grands débats thématiques sont organisés dans les mairies d'arrondissement (santé des enfants, santé des jeunes, santé et précarité, santé et territoires et santé des personnes en perte d'autonomie). Deux débats thématiques supplémentaires vont être organisés également sur la question des violences faites aux femmes et sur la question de la santé au travail. De nombreuses initiatives de terrain seront relayées sur les supports d'information et de communication de la Ville, dans le cadre d'un dispositif de labellisation. Enfin, les propositions des Parisien-ne-s seront recueillies sur la plate-forme « Madame la Maire j'ai une idée ».



PARIS MÈNE DES ENQUÊTES SANITAIRES POUR AMÉLIORER LES LOGEMENTS

Les services de la Ville de Paris interviennent sur le parc existant afin de garantir les meilleures conditions de vie pour les Parisien-ne-s.

Pour ce faire, la Direction du logement et de l'habitat (DLH) a procédé en 2015 à plus de 5 000 enquêtes sanitaires et techniques. Elles sont notamment initiées à la suite d'un signalement fait via paris.fr, afin d'évaluer les risques pour la santé et/ou la sécurité des personnes. 300 arrêtés d'insalubrité et 1 016 mises en demeure de réaliser des travaux pour remédier aux infractions constatées ont été notifiés aux propriétaires en 2015.

UN NOUVEAU SERVICE PARISIEN DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE EST CRÉÉ

À compter du 1^{er} septembre 2016, le bureau de la santé environnementale et de l'hygiène, ainsi que l'ensemble des structures qui lui étaient jusqu'alors rattachées (Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris - LHVP -, Laboratoire d'étude des particules inhalées - LEPI -, Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène - SMASH -, cohorte PARIS) ont été fusionnés pour constituer le Service parisien de santé environnementale (SPSE).



Cette évolution permet de renforcer l'expertise nécessaire à la mise en œuvre du PPSE. De nouvelles méthodes et de nouveaux programmes d'analyse des polluants (notamment les perturbateurs endocriniens et les nanoparticules) seront développés ainsi que de nouvelles fonctions qui vont au-delà des activités de laboratoire (évaluation d'impact sur la santé, observation de la santé, actions de sensibilisation à la santé et l'environnement...). Cette évolution permet également d'accroître la visibilité du service et de marquer sa polyvalence et sa compétence large dans le champ de la santé environnementale.

Le nouveau service comportera trois laboratoires (consacrés aux polluants chimiques, aux micro-organismes et allergènes, ainsi qu'à l'amiante, aux fibres et particules) et trois départements (un département support ; un département faune et actions de salubrité qui sera notamment en charge de la lutte contre les rongeurs et contre les insectes vecteurs de maladies transmissibles ; un département des activités scientifiques transversales auquel seront rattachées les activités d'observation, d'évaluation, d'éducation et de sensibilisation ainsi que le suivi de la cohorte PARIS).

PARIS VALORISE DES INNOVATIONS EN LIEN AVEC LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT



Le vote du PPSE fin 2015 a lancé une dynamique forte en direction de l'innovation dans le traitement de la santé en lien avec l'environnement.

Le PPSE prévoit notamment le test et l'expérimentation de solutions innovantes dans les zones identifiées comme les plus problématiques afin de répondre aux enjeux de lutte contre la pollution de l'air extérieur, de l'air intérieur ou encore des nuisances sonores. Avec Paris&Co, la Ville travaille d'abord à un benchmark afin de s'inspirer des expériences d'autres villes-monde confrontées, elles aussi, à ces enjeux.

Dans le même temps, la Ville préfigure un lieu ressource sur la santé environnementale à Paris. Ce futur « hub » devrait accueillir dans les mêmes locaux des laboratoires de la Ville de Paris, des acteurs de l'innovation (start-up ou associations). Il constituerait un lieu d'information et de sensibilisation ouvert aux Parisien-ne-s.

PARIS POURSUIT SA CAMPAGNE DE DIAGNOSTIC DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE PETITE ENFANCE

La Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) a organisé une campagne inédite par son ampleur de contrôle de l'air intérieur de quelque 420 établissements d'accueil collectif. Plus de 800 prélèvements terrain ont été effectués en deux ans. Cette campagne a démarré en février 2014 et devrait s'achever à l'automne 2016.

Le bilan partiel à la fin du premier semestre 2016 indique que plus de 200 établissements présentent une qualité de l'air intérieur sans anomalie soit 70 % du parc.

Les dysfonctionnements observés sont dus essentiellement à des aérations insuffisantes. Les établissements signalés font l'objet d'un suivi attentif jusqu'à complète résolution des problèmes relevés.

La DFPE s'attache à une prise de conscience partagée sur les gestes indispensables pour améliorer la qualité de l'air intérieur, grâce à un rapport remis au responsable de l'établissement analysé. Il propose des actions préventives et/ou correctives visant à améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.

PARIS MODÈRE L'EXPOSITION DES PARISIEN-NE-S AUX ONDES

Les smartphones et leurs applications via Internet entraînent le doublement annuel du trafic sur les réseaux mobiles. Aujourd'hui, le déploiement des réseaux 4G est un projet majeur d'aménagement

dans l'objectif de faire de Paris une capitale du numérique, où chacun pourra accéder au très haut débit mobile avec une qualité de service optimale. À cette fin, face à l'incertitude scientifique, dans un esprit de responsabilité, la Ville de Paris agit au-delà de ses compétences et cherche à limiter l'exposition aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile à un niveau aussi bas que possible tout en maintenant la couverture et la qualité de service à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.



Installation d'une antenne de téléphonie mobile.
© D. Bricot, Mairie de Paris, DEVE-AEU

La Ville de Paris et les opérateurs de téléphonie mobile ont adopté en 2012 la troisième Charte parisienne de téléphonie mobile. La première avait été signée en 2003.

La Charte définit en particulier des valeurs limites d'exposition aux ondes en milieu de vie fermé. Elle reste à ce jour la plus contraignante de France avec ses niveaux maximum d'exposition à 5V/m pour la 2G-3G et 7V/m pour la 2G-3G-4G, très en-deçà des valeurs limites d'exposition nationales (entre 40 et 61V/m selon les fréquences).

Depuis 2013, 2 257 dossiers ont été déposés pour des nouveaux sites ou des modifications portées par les opérateurs (essentiellement ajout de fréquences dans le cadre du développement de la 4G).

Sur la période triennale 2013-2015, 1 895 mesures ont été réalisées dont 995 dans les établissements particuliers de la Ville (crèches, halte garderies, écoles maternelles et primaires). La carte des résultats est disponible sur paris.fr.

Le niveau moyen de champ mesuré pour les fréquences de la téléphonie mobile est de 0,365V/m avec 92 % des niveaux mesurés inférieurs à 1V/m. Aucune mesure n'a dépassé le 6 V/m. La contribution des fréquences 800 et 2600 MHz, support de la 4G, est restée stable en 2015 par rapport à 2014, passant de 14,1 % à 12,8 %.

Les particuliers peuvent demander des mesures chez eux par l'intermédiaire de leurs mairies d'arrondissement.

Le terme de la Charte est fixé au 13 décembre 2016. Les enjeux de son renouvellement vont reposer sur :

- un accord avec les quatre opérateurs ;
- la création et la négociation d'un seuil unique mieux compréhensible et plus acceptable par tous ;
- le maintien d'une bonne qualité de service et de couverture ;
- une meilleure fluidité de traitement des dossiers ;
- une conformité avec la loi Abeille du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

La création d'un observatoire indépendant des ondes électromagnétiques, OndesParis, à l'exemple d'[Airparif](#) et de [Bruitparif](#), est à l'étude afin de compléter le dispositif parisien actuel.

L'EXPÉRIMENTATION POTEX SUR LA QUALITÉ DES SOLS CONFORTE LES MÉTHODOLOGIES D'AMÉNAGEMENT DES JARDINS PARTAGÉS PARISIENS

Le projet POTEX (POTagers EXpérimentaux), démarré en 2012, porte sur l'évaluation des différents types d'aménagements réalisés dans les jardins partagés parisiens en présence de différentes catégories de pollution et au regard des activités pratiquées par les personnes. Il vise à connaître la qualité chimique des végétaux cultivés et la possibilité de les consommer.



Expérimentation POTEX au parc de Choisy (13^e)
© C. Bernard, Mairie de Paris, DEVE-AEU

L'étude a consisté à suivre sur 3 ans la qualité de sept types de végétaux (salade, carotte, chou, tomate, pomme de terre, thym, blette) sur neuf parcelles réparties sur quatre sites (Achères, Bruneseau, parc de Choisy, terrasse du 103 avenue de France 13^e).

Les résultats 2016 de cette étude montrent que la qualité des légumes cultivés dans les parcelles aménagées selon le protocole des jardins partagés est conforme à la réglementation. L'étude de risque réalisée dans le cadre de ces observations conclut à la compatibilité de l'état des milieux avec l'usage de jardins partagés aménagés, chez les enfants comme chez les adultes.

En outre, l'apport de terre végétale (ou autre substrat) pour les jardins partagés est justifié pour permettre la consommation de légumes. Les pratiques de lavage à grande eau et d'épluchage des végétaux doivent être préconisées.

LES DIAGNOSTICS DE POLLUTION DES SOLS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE PETITE ENFANCE SE POURSUIVENT

À la suite du Grenelle de l'environnement et dans le cadre du [Plan national santé environnement 2009 – 2013](#) (action 19), le ministère en charge du développement durable a mené une campagne nationale d'identification et de diagnostic des « établissements sensibles » recevant un public âgé de moins de 18 ans, situés sur des sites potentiellement pollués.

575 établissements ont été identifiés à Paris en raison d'une implantation superposée ou contiguë à un ancien établissement industriel potentiellement polluant. Les diagnostics parisiens ont commencé en 2014 avec 185 établissements de petite enfance, dont 115 sont gérés par la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE). Ils vont se poursuivre jusqu'en 2017 avec les établissements gérés par la Direction des affaires scolaires (DASCO).

Bien que les diagnostics initiaux soient pris en charge par l'État, la Ville accompagne les établissements pour la mise en œuvre de mesures correctrices en cas d'impact constaté de la pollution des sols sur les milieux de vie. Au 12 mai 2016, 143 diagnostics avaient été engagés dont 9 ont conduit à la mise en place de mesures adaptées.

LA GESTION ÉCOLOGIQUE, GLOBALE ET SOLIDAIRE DE L'EAU EST ESSENTIELLE POUR LA CAPITALE

SE Baigner dans la Seine

Afin de relever le double enjeu d'organiser en 2024, des épreuves nautiques des Jeux olympiques et paralympiques et celui de réouvrir une baignade publique dans la Seine à Paris, une étude menée par la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) avec les acteurs de l'agglomération parisienne, a permis d'élaborer un plan d'action global coordonné visant l'amélioration de la qualité sanitaire de la Seine et de la Marne.

Ce plan coordonné de 150 actions constitue la première étape d'une démarche globale. Elle sera poursuivie par le groupe de travail co-animé par la Ville de Paris et la préfecture d'Île-de-France, dans le cadre du Comité Seine.

Paris se dote d'un plan pluie

Le transport exclusif des eaux urbaines lors des épisodes orageux par le réseau d'assainissement a pour conséquence des inondations chroniques et des pollutions des milieux naturels aquatiques, provoquant des dommages sur la biodiversité de la Seine.

Il importe de prendre en compte la pluie en milieu urbain de manière globale : par un zonage adapté, par des mesures dédiées aux épisodes de crues et par une attention particulière portée à la désimperméabilisation des sols.

Le but des futures dispositions réglementaires est de réintégrer les eaux pluviales urbaines dans le grand cycle de l'eau. C'est pourquoi la Ville de Paris a engagé une procédure dite de « zonage d'assainissement » sur la totalité de son territoire. La procédure de zonage fera l'objet d'une saisine de l'Autorité environnementale à laquelle succèdera l'enquête publique imposée par le Code de l'environnement. L'approbation du zonage d'assainissement par le Conseil de Paris est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2017.

La Direction de la propreté et de l'eau (DPE) a engagé à l'automne 2015 une étude sur la rétention et l'usage local de l'eau de pluie. Cette ressource a déjà des usages à Paris pour l'arrosage des parcs et jardins ou l'alimentation des sanitaires. L'étude doit permettre de disposer de spécifications techniques à intégrer aux cahiers des charges des promoteurs dans les opérations d'aménagement et de positionner cette

technique par rapport aux objectifs du zonage pluvial. Les conclusions de l'étude seront disponibles en 2016.

Afin de disposer d'une meilleure connaissance des bilans hydrologiques de l'infiltration des eaux de pluie en milieu urbain, la DPE a installé en 2015 une expérimentation au Muséum national d'Histoire naturelle composée de 8 bancs d'essai avec des mesures en continu et une station météo. Ce dispositif, opérationnel depuis l'été 2016 pour une année d'observation, permettra de mieux concevoir les techniques alternatives d'infiltration des eaux dans les projets de la Ville.

DES SOLUTIONS INNOVANTES EXISTENT POUR MAÎTRISER LA CONTAMINATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Les eaux de pluie qui ruissellent sur les voiries et les parkings sont polluées. Elles se déversent ensuite dans la Seine. Pour mieux connaître ces pollutions et les solutions correctrices, la Ville de Paris participe au programme de recherche Roulépur. Il est issu d'un appel à projets lancé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Les objectifs du programme, dont l'échéance est prévue pour 2018, sont les suivants :

- identifier les sources de contamination, notamment les composants automobiles, afin d'orienter des stratégies de réduction des émissions ;
- évaluer in situ l'efficacité (d'un point de vue hydrologique et de la qualité des eaux) de quatre solutions de traitement à la source, ayant chacune une technicité et une durabilité variée ;
- analyser les performances environnementales globales de ces solutions sur l'ensemble de leurs cycles de vie (ACV) ;
- évaluer l'acceptabilité sociale, technique et économique de ces solutions et en déduire leur potentiel de diffusion en fonction du contexte local ;
- mieux diagnostiquer la composition chimique de ces eaux et leur toxicité afin de caractériser et de hiérarchiser les enjeux liés à leur gestion.

Dans ce contexte, la Ville de Paris teste un dispositif de décantation/filtration compact dénommé Stoppol.

Une action forte en direction des jets de mégots sur l'espace public, vecteur de malpropreté et de pollution des eaux, a par ailleurs été engagée. Elle s'est traduite par une politique de prévention (distribution de cendriers de poche, campagne de sensibilisation du grand public, équipement des 30 000 corbeilles de rue d'un dispositif d'éteignoir) et verbalisation active de cette infraction.

L'EAU ET LE CLIMAT SONT ÉTROITEMENT LIÉS

Eau de Paris, acteur de la lutte contre le changement climatique



L'entreprise publique Eau de Paris, en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris, a confirmé en 2015 et 2016, son rôle clé pour le secteur de l'eau et son implication dans la lutte contre le changement climatique.

Dans la perspective de la COP21, Eau de Paris a concentré sa communication autour de quatre axes « objectif climat » démontrant le rôle que joue l'entreprise publique dans la transition énergétique de la métropole :

1. la protection de la ressource ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. l'eau non potable ;
4. la valorisation de l'eau du robinet, « une eau écologique et économique ».

À cette occasion, Eau de Paris a participé à une quinzaine d'évènements et conférences aux couleurs de la COP21 (le Hub des solutions au Grand Palais, le colloque Arceau à l'Unesco...). Durant l'exposition « Paris de l'avenir » organisée par la Mairie de Paris en 2015, Eau de Paris a présenté son réseau d'eau

non potable sur les berges de Seine et sur le parvis de l'Hôtel de Ville. 5 000 carafes et 1 500 gourdes hors-série « climat » ont été distribuées, un plan média a été déployé avec 250 affiches dans les couloirs du métro parisien, un hors-série du journal Le Parisien, 212 retombées presse ont été recensées, 51 publications vues 65 000 fois sur les réseaux sociaux. Ce sont au total plus d'un million de personnes qui ont été sensibilisées durant cet évènement majeur.

Les opérateurs publics européens s'engagent pour la protection de l'eau

Eau de Paris et Aqua publica europea (APE) ont organisé vendredi 16 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, un séminaire international intitulé « Eau et climat, les opérateurs publics européens s'engagent pour la protection de la ressource ». Ce séminaire, destiné aux acteurs professionnels mais aussi aux représentants de la société civile, à quelques semaines de la COP21, avait pour vocation de réunir, d'une part, des experts, des scientifiques et des ONG, afin de proposer un état des lieux des liens entre eau et changement climatique, et d'autre part, des acteurs institutionnels et des opérateurs, qui ont présenté leur vision en matière de protection de la ressource en eau et les actions qu'ils mènent en la matière. Une brochure regroupant les pratiques des membres d'APE en matière de protection de la ressource a été éditée en français et anglais à cette occasion.



Pavillon Eau de Paris au « Paris de l'avenir » sur le parvis de l'Hôtel de Ville (4^e). © M. Verhille, Mairie de Paris, DICOM

EAU DE PARIS VALORISE L'EAU DU ROBINET AUPRÈS DES PARENTS ET DES AGENTS DE LA PETITE ENFANCE

Eau de Paris et la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) ont développé une action commune de sensibilisation sur la consommation de l'eau du robinet à destination des parents et des agents des établissements d'accueil de la petite enfance.

Cette action répond à un double objectif : communiquer sur la qualité de l'eau de Paris et promouvoir son usage auprès de tous les parents, plus particulièrement les plus vulnérables, et contribuer à la réduction des déchets ménagers produits par les bouteilles en verre ou en plastique.

Cette opération qui avait fait l'objet d'une expérimentation réussie en mai et juin 2014 a été déployée à partir de janvier 2015 avec l'appui de jeunes volontaires en service civique qui ont bénéficié d'une formation approfondie de la part d'Eau de Paris. Ils sont intervenus de janvier à fin mai dans les crèches collectives municipales dans près d'une centaine d'établissements.



© L. Journet, Mairie de Paris, DPE

LES PARISIEN-NE-S VOTENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FONTAINES À BOIRE

Lors de la deuxième édition du Budget participatif (2015), les Parisien-ne-s ont fait part de leur souhait de voir se développer des fontaines à boire dans Paris. À ce titre, 2 M€ sont alloués pour réaliser 40 nouvelles fontaines.

Une étude confiée à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a permis de faire des propositions d'implantation sur la base de critères liés à la sollicitation de l'espace public par les piétons, aux besoins d'accès à l'eau pour les plus démunis, ainsi qu'au rafraîchissement sur l'espace public en s'appuyant sur la thermographie d'été qui rend compte des îlots de chaleur.

Ces propositions ont par la suite fait l'objet d'une concertation auprès des maires d'arrondissement quant au choix définitif d'implantation. Ces nouvelles fontaines seront progressivement implantées dans l'espace public parisien jusqu'en 2018.

LE CONSEIL DE PARIS ADOPTE UN SCHEMA POUR VALORISER SON RESEAU D'EAU NON POTABLE

Après s'être positionné favorablement en mars 2012 sur le maintien et le renouveau du réseau d'eau non potable, le Conseil de Paris a approuvé en septembre 2015 le Schéma directeur des usages et du réseau d'eau non potable 2015-2020.

Plusieurs axes d'actions sont d'ores et déjà mis en œuvre. L'eau non potable est prise en compte en amont des projets d'aménagement. En termes d'expérimentations, les travaux relatifs à l'arrosage des chaussées et aux choix de matériaux se poursuivent. La remise en état du réseau et l'optimisation de son architecture s'étalent sur la durée du Schéma. Le but est d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers.

Eau de Paris a engagé une réflexion sur les possibilités d'alimenter le réseau par les eaux d'exhaure produites par les pompages autour de certains ouvrages comme les parkings publics. Elle étudie aussi la possibilité de recevoir des eaux pluviales dans ce réseau. Cette diversification des ressources a pour objet de limiter la pression exercée sur le milieu naturel.

PARIS ÉCONOMISE L'EAU POUR ARROSER SES ESPACES VERTS



Les besoins d'arrosage des parcs et des jardins sont fortement dépendants des conditions climatiques.

La Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) poursuit ses efforts pour réduire la consommation d'eau grâce à un arrosage optimisé en utilisant la méthode d'irrigation raisonnée (MIR).

Elle utilise aussi de l'eau non potable lorsque la conversion d'un jardin jusqu'alors arrosé avec de l'eau potable ne nécessite pas d'investissements déraisonnables par rapport à l'économie attendue. Les parcs Georges Brassens (15^e) et Bercy (12^e) ont été équipés en 2015-2016. Le Parc Floral (12^e), le parc de Bagatelle (16^e) et le parc Montsouris (14^e) vont être équipés au cours du second semestre 2016 après la période d'arrosage estivale.



Atelier pédagogique de lombricompostage. © Mairie de Paris, DASCO

PARTAGER LA CONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS

DES DIRECTIONS DE LA VILLE COLLABORENT POUR PROPOSER DES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES COMPLETS

Pour sensibiliser les enfants à l'environnement, la Direction des affaires scolaires (DASCO) a lancé un partenariat avec la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE). Des outils et des fiches pédagogiques ont été élaborés, des lieux ont été aménagés et des animations organisées.

En lien avec la Direction de la propreté et de l'eau (DPE), un accompagnement pédagogique est proposé à toutes les écoles qui souhaitent être formées sur le compostage ou le lombricompostage.

Ainsi, plus de 5 100 enfants ont été accueillis durant l'année scolaire sur des thématiques variées comme

les jardins pédagogiques, la biodiversité urbaine, les écogestes à adopter sur l'eau, la pollution (o phyto, gestion raisonnée de l'eau, plantes locales) le climat, le recyclage, l'économie circulaire, l'air, les énergies renouvelables ou la sécurité alimentaire.

1 004 journées de formation ont été organisées pour le personnel de la Direction des affaires scolaires (DASCO) sur les thèmes suivants : l'éducation à l'environnement en accueil de loisirs, la biodiversité en ville, le jardinage pédagogique et la communauté éducative, l'écologie urbaine, l'écologie pratique et la pédagogie de projet.

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, en 2015, 532 ateliers ont été mis en place sur la thématique de l'environnement et la protection de la planète, cela correspond à plus de 181 000 journées enfants.

Concernant les ateliers bleus qui ont pour thème le développement durable, 17 160 séances enfants ont été proposées. Les classes à Paris ont bénéficié de 546 journées enfants.

Plus globalement, le succès croissant de l'opération de nettoyage participatif « Paris, fais toi belle ! » au printemps (4 juin 2016 – 1200 participants) permet de mobiliser les Parisien-ne-s aux côtés des agents de la DPE autour des thématiques de respect de l'espace public et du tri des déchets.

LES NOUVEAUX ARRIVANTS À LA VILLE SONT FORMÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Chaque année, la Ville accueille de nouveaux agents. Pour qu'ils puissent être opérationnels plus rapidement, la Direction des ressources humaines (DRH) organise des formations généralistes sur le contexte parisien : les acteurs de l'arrondissement, la prévention des risques professionnels, le fonctionnement du Conseil de Paris ou la lutte contre les discriminations et la laïcité. Une intervention interactive sur le développement durable présente également tous les plans et programmes qui définissent la stratégie de la Ville en la matière.

L'OFFRE À DESTINATION DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ÉVOLUE

Les mairies d'arrondissement, en appui avec l'agence d'écologie urbaine de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), proposent aux résidents de découvrir à proximité de chez eux, les enjeux en matière de développement durable.

Ce partage de la connaissance sur les thèmes de l'environnement, sur la découverte des acteurs locaux et des politiques municipales, repose sur l'organisation d'expositions, de conférences, visites et ateliers.

En 2015, les arrondissements ont accueilli 26 expositions en mairie et 17 hors les murs des mairies. 16 conférences et visites se sont déroulées principalement à l'occasion de la semaine du développement durable et de la fête de la nature.

Courant 2016, de nouveaux outils de médiation ont été expérimentés notamment pour s'adapter à des supports dématérialisés et seront déclinés en 2017.



Exemple de panneau d'exposition © Mairie de Paris, DEVE, AEU



Exemple de panneau d'exposition © Mairie de Paris, DEVE, AEU



Exemple de panneau d'exposition © Mairie de Paris, DEVE, AEU

UN AUTRE REGARD SUR PARIS

VISITER AUTREMENT PARIS

La Ville de Paris propose des visites guidées sur les thèmes de la nature et des initiatives liées au développement durable. 160 visites d'espaces verts ou du domaine public ont été proposées en 2015 par l'agence d'écologie urbaine de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE). Ouvertes aux particuliers et aux groupes, elles visent à faire découvrir les initiatives environnementales (sur le climat, l'énergie, la propreté ou l'eau), la gestion des espaces verts, la biodiversité ou l'histoire des jardins.

SE BALADER AUTREMENT DANS PARIS



Afin de démultiplier l'offre au public, l'application mobile gratuite Balades Paris durable s'enrichit. Elle permet une découverte, au rythme de l'utilisateur, des quartiers en mouvement. Au total, 21 itinéraires sont aujourd'hui disponibles.

Ces parcours, d'une dizaine d'étapes chacun, mettent en lumière la richesse écologique et patrimoniale, et les nouveaux aménagements de l'espace urbain en tenant compte de la place de la nature au cœur de la capitale.

En 2015, trois premières balades ont été proposées : « À la croisée des canaux (19^e) », « Des squares et jardins (15^e) » et « Cheminement vert à l'Est (20^e) ». Les trois suivantes ont été conçues sous le signe de la COP 21 en mettant l'accent sur des éco-quartiers (17^e), (11^e), (20^e).

En 2016, les nouvelles balades ont été centrées sur la végétalisation urbaine : aménagement de la Petite Ceinture (PC 13) et première rue verte (rue de Cîteaux 12^e), exemples de mise en œuvre du permis de végétaliser.

Cette application connaît un franc succès avec 13 850 téléchargements (IOS et Android) et 71 800 sessions sur les différentes versions depuis sa première publication en juin 2013.





Une chouette hulotte, espèce protégée, née dans le bois de Boulogne. © D. Guilbert. Elioscope

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ À PARIS : LES TRAMES VERTE ET BLEUE

Dans la ville la plus dense d'Europe, laisser plus de place à la végétation nécessite d'innover pour lui permettre de pousser hors des jardins, dans l'espace public, mais aussi sur les murs, les clôtures, les terrasses et les toitures des bâtiments. Forte de son expérience pour les parcs, les jardins et les espaces verts, la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) accompagne les acteurs du territoire et les Parisien-ne-s pour encourager et faciliter les plantations et leur entretien au quotidien.

À l'horizon 2020, Paris a pour ambition d'installer la nature au cœur de la ville dense : c'est-à-dire d'ouvrir 30 hectares d'espaces verts aux Parisiens en plus, de planter 20 000 nouveaux arbres, d'atteindre 100 hectares de toitures et de façades végétalisés dont 33 hectares dédiés à l'agriculture urbaine. Des avancées significatives ont rythmé l'année 2015 et le début de l'année 2016. Avec l'opération « du vert près de chez moi » (200 points de végétalisation), les Parisien-ne-s sont toujours plus nombreux à exprimer leur envie de développer et renforcer la place de la nature dans la ville. Le permis de végétaliser a été créé pour y répondre, en permettant de disposer d'un site de son choix sur l'espace public, et aux Parisiens de s'occuper eux-mêmes d'un petit bout de jardin inédit.

La nature en ville participe à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique, au rafraîchissement et à une meilleure qualité de l'air.

Pour que la végétalisation de Paris soit durable, adaptée aux changements climatiques, robuste, nécessitant moins d'eau et moins d'entretien, elle doit être conçue en prenant en compte sa biodiversité de manière qualitative et diversifiée.



Forêt linéaire (19^e). © Mairie de Paris, DEVE-AEU

PARIS ÉLABORE UN NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ PLUS OPÉRATIONNEL

En 2011, la Ville a adopté son premier Plan biodiversité afin de préserver et de maintenir la biodiversité à Paris, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris depuis septembre 2016. 30 actions ont été définies afin, notamment, de créer 40 nouveaux milieux humides, d'arrêter l'utilisation de pesticides et de fertilisants chimiques, de favoriser la vie sauvage le long de la Seine et des canaux et de créer et renforcer les corridors écologiques entre les espaces verts existants sur l'ensemble du territoire.

Afin d'être en phase avec l'évolution de la société et de répondre au mieux aux besoins des citoyens, la Ville a pris la décision d'élaborer en 2016 un nouveau Plan biodiversité. Au premier trimestre, une large concertation dans chaque mairie d'arrondissement a été menée, coordonnée par l'Observatoire parisien de la biodiversité. Les citoyens et les principaux acteurs du territoire (associations, scientifiques, gestionnaires et bailleurs sociaux, directions et services techniques de la Mairie de Paris) ont participé aux ateliers, marches exploratoires et consultations dématérialisées.

Ce processus participatif a permis de réaliser le bilan du premier Plan biodiversité de 2011.

La prochaine phase de concertation au cours du second semestre 2016 aboutira à l'écriture du nouveau plan. Il devra être plus novateur, ambitieux, stratégique et davantage opérationnel. Il intégrera les objectifs de la mandature et s'inscrira dans le nouveau contexte réglementaire à la suite du projet de loi de « reconquête de la biodiversité », adopté en juillet 2016, mais aussi à l'aune de la COP13, 13^e conférence mondiale de la biodiversité qui a eu lieu à Cancun au Mexique au mois de décembre 2016.

La récente modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris, adoptée en juillet 2016, prend davantage en compte la biodiversité. Ainsi, la démarche de végétalisation du territoire est renforcée, en encourageant sur le plan réglementaire la végétalisation des cœurs d'îlots, du bâti et de l'espace public.

L'ampleur de l'attention au développement de la végétation en pleine terre comme sur les toitures dans ce PLU est une nouveauté en soi.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, votée le 21 juillet 2016, apporte également une dimension nouvelle. Elle fournit à tous les acteurs un cadre clair et des règles simplifiées, donnant ainsi un nouvel élan à la préservation et à la valorisation des richesses naturelles nationales.

Elle consacre le principe de solidarité écologique, c'est-à-dire le lien entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines. Elle renforce les continuités écologiques, elle vise à garantir l'absence de perte nette de biodiversité et instaure un régime de réparation du préjudice écologique. Le décret publié le 25 mars 2016 relatif aux marchés publics introduit en particulier des critères de choix des offres en lien avec la biodiversité.

LE SCHÉMA PARISIEN DES TRAMES VERTE ET BLEUE SE DESSINE : LES CHEMINS DE LA NATURE

Outre la démarche collaborative lancée pour l'élaboration du nouveau Plan biodiversité, la Ville met en œuvre plusieurs mesures visant à protéger et développer la biodiversité. Ainsi, dans l'objectif de renforcer la biodiversité et d'accroître les possibilités de circulation des espèces, la Ville élabore un Schéma parisien des trames verte et bleue, en lien avec le Schéma régional de cohérence écologique.

L'élaboration de ces « chemins de la nature », en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire, étayée par des travaux de recherche, s'appuie sur un diagnostic des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sur le territoire parisien.

Les réservoirs de biodiversité sont des zones sources de biodiversité, où des populations animales et végétales peuvent se réfugier, se développer et se reproduire. Plus d'une centaine de sites de plus d'un hectare ont fait l'objet d'une visite de qualification écologique en présence des gestionnaires, afin d'en évaluer la capacité d'accueil pour la faune et la flore.

Le parc des Buttes-Chaumont (19^e), le parc de Bercy (12^e), le cimetière du Père-Lachaise (20^e) sont des exemples de réservoirs urbains fonctionnels.

Les corridors écologiques offrent aux espèces animales et végétales des possibilités de déplacement, notamment d'un réservoir à l'autre. L'avenue Foch, la promenade Richard-Lenoir et la Petite Ceinture constituent des éléments de corridors favorables.

Une cartographie au format SIG (système d'information géographique) a été produite rendant compte de ces éléments au titre d'état des lieux des « chemins de la nature ».

Dans le cadre des bilans du premier Plan biodiversité, cette cartographie a été déclinée à l'échelle de chaque arrondissement et présentée au début de l'année 2016 dans les vingt mairies d'arrondissement.

Par la suite et en concertation avec les acteurs du territoire seront aussi intégrés les différents projets d'aménagements.

Une prairie à caractère naturel, des arbustes indigènes, des arbres fruitiers, l'eau courante ou des murs avec interstices constituent des habitats particulièrement favorables au développement de la biodiversité, dits « habitats prioritaires ».

On considère que la présence de certaines espèces animales, dites « espèces cibles », constitue un indicateur de bonne fonctionnalité écologique.

Le hérisson d'Europe, la chouette hulotte, la grenouille verte, la pipistrelle commune, ou le lézard des murailles font partie des espèces cibles.

L'Agence d'écologie urbaine de la Direction des espaces verts et de l'environnement a inventorié ces espèces. Les premières prospections ont débuté en 2015 sur 13 réservoirs de biodiversité. À ce jour, ces inventaires ont permis de recenser huit espèces de chauves-souris, 31 espèces d'insectes, 41 espèces d'oiseaux et une espèce de reptile.



Une zone humide du Parc Kellermann (13^e). © Mairie de Paris, DEVE-AEU



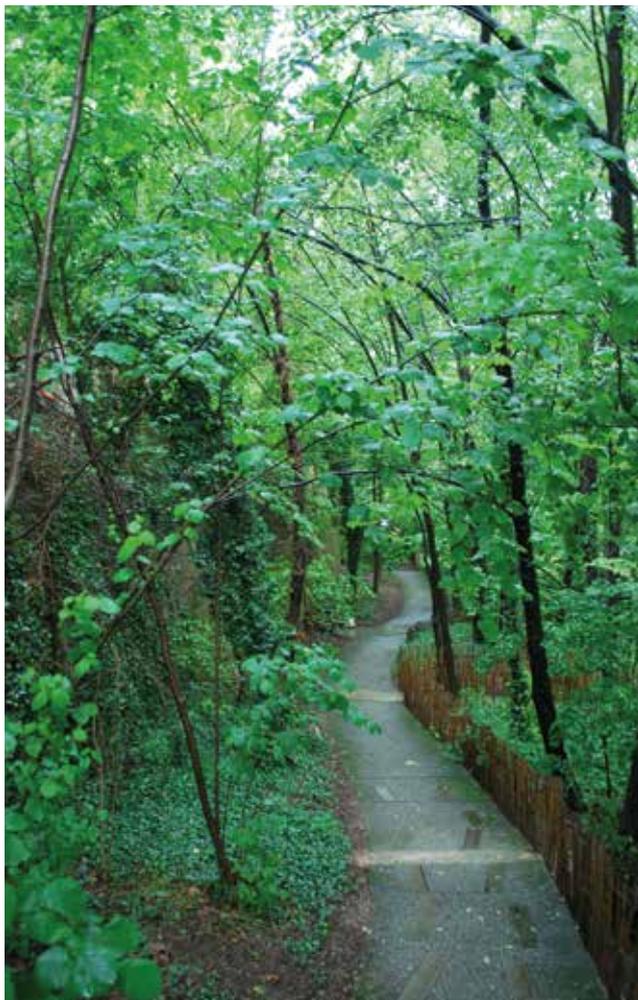
Chemins de la Nature - Etat des lieux



LES SERVICES MUNICIPAUX AMÉLIORENT LEUR CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ PARISIENNE

L'étude de la faune, de la flore et des champignons de la capitale, montre une certaine richesse, mais aussi une réelle fragilité. La végétation parisienne est plus souvent exotique ou horticole et donc moins favorable que les espèces sauvages pour la faune pollinisatrice notamment. Parmi elles, au moins 129 espèces animales et neuf espèces végétales sont protégées au niveau régional ou national, sans compter celles qui sont menacées au sens des listes rouges régionales.

Un état des lieux de la biodiversité a été réalisé pour évaluer la dynamique de la biodiversité urbaine, ainsi qu'un portrait de la biodiversité à Paris à l'attention du grand public.



Jardin naturel (20^e). © Mairie de Paris, DEVE-AEU

MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ PASSE PAR L'IMPLICATION DE TOUS

La Ville participe activement à la promotion des sciences participatives auprès de différents publics (amateurs, scolaires, naturalistes ou gestionnaires d'espaces verts). Ouvertes à tous, elles permettent de rassembler les savoirs des chercheurs et des citoyens pour apporter des éléments de réponse sur l'état de la biodiversité en ville et connaître l'impact des pratiques de gestion sur les milieux.

Grâce aux outils interactifs mis à leur disposition par des acteurs comme le Muséum national d'Histoire naturelle ou NOÉ, les habitants, les usagers et les gestionnaires peuvent s'intégrer à des protocoles de suivi simples et pédagogiques (PROPAGE PROTOCOLE PApillons GEstionnaires et FLORILÈGE-prairies urbaines). Cela permet d'actualiser le volet biodiversité de la labellisation nationale Ecojardin des espaces verts de la Ville de Paris.

De la même manière, la Ville s'inscrit dans les plans régionaux d'actions, déclinaison des plans nationaux d'actions, en faveur des odonates (libellules) et des chiroptères (chauves-souris) afin de mettre en œuvre des actions visant à protéger ces groupes d'espèces menacées. Enfin, entre 2012 et 2016, un suivi régulier a été réalisé de la colonie de pipistrelles du tunnel de la Petite Ceinture ferroviaire du 14^e arrondissement de Paris.

DES PROGRAMMES DE RECHERCHE ENRICHISSENT LA CONNAISSANCE

Paris est le terrain de nombreuses recherches scientifiques mises en place par les institutions comme le Muséum national d'Histoire naturelle, les universités ou les laboratoires de recherches. Des études spécifiques ont pu être menées, telles que les « Conséquences des pressions de l'environnement urbain sur les comportements ingénieurs des vers de terre » ou le projet « Hulotte parisienne » pour lequel des actions (pose de nichoirs, bagage notamment) ont été mises en place afin de mieux comprendre la situation de ce rapace nocturne dans Paris.

La Ville de Paris accompagne et soutient des études sur l'appropriation de la nature par les usagers, à travers des collaborations dans les programmes de recherche multidisciplinaires. Pour le programme de recherche RENATU (financement ITTECOP), cela concerne les vecteurs que peuvent constituer les infrastructures linéaires de transport et pour ECOVILLE (financement ANR), l'interrogation porte sur les modalités de végétalisation des murs et pieds d'immeubles.



Un rucher. © M. Verhille, Mairie de Paris, DICOM

UN NOUVEAU PLAN RENFORCE LA PLACE DE LA NATURE SAUVAGE DANS PARIS

Pour renforcer la biodiversité de la capitale, Paris s'est doté d'un nouveau Plan « ruches et pollinisateurs » en vue d'élaborer une véritable stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien d'ici 2020.

Le Plan ruches et pollinisateurs repose sur quatre axes :

1. développer un environnement favorable aux pollinisateurs (mouches, guêpes, abeilles sauvages, bourdons, papillons ou scarabées) ;
2. favoriser l'installation de ruchers sur le patrimoine municipal, dans les jardins partagés et sur celui d'autres acteurs privés, publics ou parapublics ;
3. faciliter la vente du miel et de produits dérivés et développer la marque « Miel de Paris » ;
4. développer l'information et la sensibilisation (fête de l'abeille et du miel en 20 juin).

Grâce au label APicité, la Ville s'engage dans la labellisation de son action en faveur des abeilles et des pollinisateurs sauvages.

PARIS MÈNE UNE VIGILANCE ACCRUE SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES OU ENVAHISSANTES

La Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) assure le suivi régulier de la présence d'espèces exotiques ou envahissantes à Paris.

C'est le cas pour le moustique tigre et le frelon asiatique. Ils se situaient aux portes de Paris en 2015. Les deux espèces font l'objet de plans nationaux de lutte pour limiter leur impact sur la santé humaine (moustique tigre) et sur les abeilles (frelon asiatique).

Afin de détecter au plus tôt l'installation du moustique tigre sur le territoire parisien, la DEVE avec le concours de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) a renforcé le nombre de pièges pondoirs. Ces pièges permettent de suivre, telle une sentinelle, l'évolution de la situation entomologique et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de découverte d'œufs dans les pièges.

Le frelon asiatique, attendu depuis 2010, a implanté ses premiers nids à Paris en juillet 2016. La Ville, ayant anticipé sa venue, dispose d'outils permettant d'assurer la régulation de cette espèce via la formation des personnels de la Ville, la diffusion de films d'observation et un marché de destruction des nids découverts.

PARIS VALORISE ET ENRICHIT SES TRAVAUX À L'INTERNATIONAL



La coopération Paris-Montréal, débutée en 2012 sur le thème de la nature en milieu urbain, et plus spécifiquement depuis 2015 sur la « végétalisation du bâti et de l'espace public », a engagé une action partagée de « toiture végétalisée » parisienne. De la même manière, Paris participera cette année à l'appel à projets « rue piétonnes et partagées » de la ville de Montréal.

Cette coopération se poursuit en 2016 avec la participation de la Ville à la « COP 13 Biodiversité », en décembre à Cancun. Le Mexique sera le siège de la 13^e réunion de la Conférence des Parties, permettant de maintenir les efforts internationaux en faveur de la biodiversité.

En 2015, la Ville de Paris a calculé pour son territoire l'indice de Singapour, mis en place dans le cadre de la Convention de la diversité biologique pour les principales villes du monde. Il apparaît que le territoire parisien possède un réel potentiel d'accueil et de maintien de la faune et de la flore, bien que la biodiversité y reste très fragile ; que la gouvernance parisienne sur la biodiversité est engagée et inscrite dans des objectifs qu'il importe de maintenir et de renforcer ; qu'il convient de restaurer les services écologiques rendus par la nature en ville.

LA VÉGÉTALISATION DE PARIS SE POURSUIT

5,5 HECTARES SUPPLÉMENTAIRES D'ESPACES VERTS ONT ÉTÉ OUVERTS AU PUBLIC EN 2015

Pour répondre à l'objectif d'ouvrir 30 nouveaux hectares d'espaces verts au public, 5,5 hectares d'espaces verts nouveaux auront été ouverts dont les 5 000 m² du jardin Charles Trenet (13^e) en 2015.

Inauguré début 2016, un tronçon de la Petite Ceinture (13^e) a été aménagé. Il représente une nouvelle promenade de 1,1 hectare reliant plusieurs jardins de l'arrondissement.

5 010 NOUVEAUX ARBRES ONT ÉTÉ PLANTÉS DEPUIS 2014

Sur un objectif de 20 000 nouveaux arbres à planter d'ici 2020, fin 2015, 5 010 arbres ont été plantés dont 3 300 dans la forêt linéaire (19°) et 420 sur domaine privé dans le cadre de la rénovation de la Maison de la radio (16°). Fin juin 2016, 6 355 nouveaux arbres ont été plantés dont 600 dans le bois de Vincennes (12°).



163 arbres (néfliers et châtaigniers) ont été plantés sur un ancien parking de la route de la Pyramide dans le bois de Vincennes (12°). © JP Viguié, Mairie de Paris, DEVE

Par ailleurs, a été engagée l'opération « un verger dans mon école » qui a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'agriculture urbaine.



3 arbres fruitiers (pêcher, poirier, pommier) ont été plantés dans l'école maternelle de la rue des Tapisseries (17°). © JP Viguié, Mairie de Paris, DEVE

Fin 2015, 27 vergers ont été livrés représentant 181 arbres fruitiers. Fin juin 2016, 50 vergers s'y ajoutaient, comprenant 379 arbres fruitiers.

À l'occasion de la fête de l'arbre, le 25 novembre 2015, la Ville a reçu le label « Arbre Remarquable de France ». Ce label engage les collectivités territoriales à les entretenir, les sauvegarder et les mettre en valeur.

Par ailleurs, la Ville de Paris encourage la plantation d'arbres sur l'espace privé en proposant des arbres aux Parisiens. Il s'agit du dispositif « un arbre dans mon jardin ». Chaque demandeur - le propriétaire ou le syndic de la copropriété - pourra obtenir de un à cinq arbres en fonction de la taille du terrain disponible. Le bénéficiaire signera une charte l'engageant à s'occuper du ou des arbres reçus dans le respect de l'environnement, à surveiller l'apparition éventuelle de maladies et à remplacer la plantation en cas de dépérissement.

LA NATURE S'INSTALLE SUR LES BÂTIMENTS ET DANS L'ESPACE PUBLIC

La Ville a pour objectif d'atteindre 100 hectares de toitures et murs végétalisés d'ici 2020. Pour cela, un recensement du potentiel municipal a eu lieu et chaque direction gestionnaire s'est fixé un objectif de végétalisation.

À l'horizon 2020, 210 opérations de végétalisations d'équipements municipaux (écoles, gymnases, crèches, etc.) sont prévues. En 2015, 12 ont été livrées (9 murs et 3 toits dont 2 en agriculture urbaine) soit un total de 1,7 hectare. Sur les 40 équipements prévus en 2016, 3 murs ont été réalisés au printemps et 17 murs et toits sont programmés pour l'automne 2016.

D'ici 2020, 180 opérations de réfection d'étanchéité sont envisagées sur le patrimoine municipal. Sur l'objectif annuel de 30 équipements (4 500 m²) 27 ont été réalisés en 2015 et 46 sont prévus en 2016. 9,5 hectares de murs et toits gérés par la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) pourront être végétalisés d'ici 2020. Sur l'objectif 2015 de 2 hectares, 1,7 hectare a été réalisé. Sur l'objectif 2016 de 1,5 hectare, 1,7 hectare est programmé en 2016.

Par ailleurs, 7 sites ont été identifiés en 2015 pour être végétalisés grâce au Budget participatif 2015.

LES MODIFICATIONS DU PLU FACILITENT LA VÉGÉTALISATION DU BÂTI

Pour mieux prendre en compte la végétalisation des bâtiments et l'agriculture urbaine, le Conseil de Paris a adopté le 4 juillet 2016 des modifications du Plan local d'urbanisme (PLU).

Ainsi, l'article 6 prévoit qu'un retrait est à privilégier pour assurer l'enracinement des plantes destinées à végétaliser une façade.

L'article 13 est lui entièrement dédié à la végétalisation du bâti. Il précise que pour les bâtiments neufs ou en surélévation, toute toiture plate de plus de 100 m² doit être végétalisée et que son accessibilité par les habitants doit être privilégiée. Toute toiture supérieure à 500 m² doit accueillir un substrat qui reproduise au mieux la qualité des sols naturels et qui permette l'installation d'agriculture urbaine en toiture.

Enfin, l'article 11 autorise les équipements et serres de production agricole installés sur les toitures en saillie ou plus hauts que les gabarits réglementaires à condition que leur volumétrie s'insère harmonieusement dans le cadre bâti environnant.

LA VILLE DE PARIS CRÉE UN NOUVEL OUTIL DE FINANCEMENT DESTINÉ À LA VÉGÉTALISATION DU PARC SOCIAL



Pour soutenir l'action des bailleurs sociaux en la matière, la Direction du logement et de l'habitat (DLH) a mis en place deux types de financement spécifique concernant les rénovations, l'un concerne les surfaces végétalisées créées sur les toitures et les murs, l'autre, les projets d'agriculture urbaine.

Ils sont ouverts à tous les projets de végétalisation sur le bâti existant. Les constructions neuves doivent, elles, faire l'objet d'une végétalisation systématique du bâti, intégrée au projet.

En 2014 et 2015, 17 projets de végétalisation représentant une surface de près de 1,4 hectare ont été financés à hauteur de 600 000 € par la Ville de Paris. À l'été 2016, plus de 1,8 hectare de végétalisation sur le bâti a été livré par les bailleurs sociaux.

LES PARISIEN-NE-S VÉGÉTALISENT LA VILLE

Pour végétaliser plus rapidement la Ville, un vaste programme participatif mobilise les acteurs volontaires du territoire.

LE PROGRAMME « DU VERT PRÈS DE CHEZ MOI » SE DÉPLOIE

Le programme de mandature prévoit la végétalisation de 200 points répartis dans Paris sur proposition des Parisien-ne-s. L'appel à projets « Du vert près de chez moi » a été lancé en juillet 2014. Plus de 1 500 propositions ont été reçues et 209 d'entre elles ont été sélectionnées après un examen attentif de faisabilité en lien avec les mairies d'arrondissement. Les murs végétalisés et la pose de bacs plantés sur l'espace public représentent plus de 60 % des propositions.

Fin 2015 : 74 projets ont été réalisés (dont 53 bacs à fleurs ou jardinières et 3 murs).



Dans le cadre « Du vert près de chez moi », un jasmin végétalise un mur de la rue Jean Moulin (14^e).
© JP Viguié, Mairie de Paris, DEVE

Fin juin 2016 : 112 projets ont été réalisés (dont 73 bacs à fleurs ou jardinières, 6 murs et 12 arbres plantés).

Cette opération sera finalisée au début du premier semestre 2017

LE BUDGET PARTICIPATIF CONFIRME LE SOUHAIT DES PARISIEN-NE-S POUR UNE VILLE D'AVANTAGE VÉGÉTALISÉE

Parmi les projets sélectionnés par les Parisien-ne-s du Budget participatif 2014 figure le projet « Des jardins sur les murs ». Il consiste à végétaliser 40 murs de bâtiments ou d'ouvrages d'art.

C'est aussi en 2014 que l'opération « cultiver dans les écoles » a été développée via le Budget participatif. Elle consistait à créer des potagers dans les écoles dans un but pédagogique. 212 écoles ont été équipées fin 2015 et 14 écoles supplémentaires l'ont été au cours des vacances d'été 2016.

Grâce au Budget participatif 2015, 188 projets locaux ont été retenus après le vote des Parisien-ne-s. 61 de ces projets (soit près d'un tiers) proposent une végétalisation de l'espace public. Deux programmes vont se traduire par une extension de la nature ou de l'agriculture en ville : « cultiver en ville » et « du vert à tous les étages ».

LE JARDINAGE PARTICIPATIF S'ÉTEND

23 nouveaux jardins partagés ont été ouverts dans Paris depuis mars 2014 et déjà plus de 1 000 permis de végétaliser ont été délivrés.

Créé ou animé collectivement par des habitants, un jardin partagé promeut le jardinage écologique, via la Charte Main Verte, et préserve la biodiversité. Par ailleurs, il encourage les liens sociaux et intergénérationnels de quartier par le biais d'activités de jardinage, culturelles ou éducatives. Le réseau des jardins partagés implique plus de 3 000 membres adhérents.

Les nouveaux jardins partagés ont été majoritairement aménagés sur des terrains municipaux. Ils représentent de véritables lieux de vie accessibles au grand public et participent à l'animation de quartier.



Les bacs du jardin Elsa Borey (20^e) ont été entièrement réalisés par l'association © Mairie de Paris, DEVE, AEU

Le permis de végétaliser a été adopté par le Conseil de Paris en juillet 2015 pour permettre aux Parisien-ne-s de participer à la végétalisation de l'espace public. Ce nouveau dispositif innovant est simple d'accès.

Il vise à encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des conseils de quartiers, des associations, des commerçants, etc., afin de :

- favoriser la nature et la biodiversité en ville ;
- participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie ;
- créer des corridors écologiques et renforcer la trame verte francilienne ;
- changer le regard sur la ville ;
- créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins ;
- créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.



Des jardinières rue d'Alsace (10^e). © Association Oikos

Délivré par la Maire de Paris au bénéfice des personnes morales de droit public et des personnes privées (physiques ou morales), ce dispositif permet aux Parisien-ne-s de devenir jardinier de l'espace public parisien et de végétaliser la capitale sous forme de dispositifs variés : arbres notamment fruitiers, murs, jardinières mobiles, keyholes, tuteurs, clôtures, signalétique, plantations en pleine terre en pied d'arbre ou non, mobiliers urbains, ou toute autre forme laissée à son initiative et à sa créativité. Chaque demandeur doit préalablement signer la charte de végétalisation de l'espace public parisien qui synthétise les engagements réciproques de la Ville et de ces citoyens-jardiniers. Ces engagements sont relatifs au respect de la politique environnementale de la Ville et de la destination et des usages de l'espace public : entretien, arrosage, propreté, etc.

Le permis de végétaliser est délivré sous forme d'autorisation d'occupation du domaine public. Il est accordé par la Ville de Paris après avis favorable des maires des arrondissements ou de leurs représentants à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande réalisée par la Direction des espaces verts et de l'environnement, en lien si nécessaire avec d'autres directions concernées.

Une nouvelle exposition permanente à la Maison du jardinage (12^e) présente le permis de végétaliser avec des exemples de réalisations. La simplicité du dispositif incite les Parisien-ne-s à faire preuve de créativité et d'implication pour participer à l'embellissement de la ville.

Les titulaires des permis sont principalement des habitants, des associations, des commerçants, des Conseils de quartier ou des écoles.

DES MILLIERS DE PARISIEN-NE-S ONT PARTICIPÉ À L'OPÉRATION « GRAINES À TOUS LES ÉTAGES »

Pour participer à l'embellissement du cadre de vie et au développement des espaces de nature, la Ville encourage les Parisien-ne-s à végétaliser leur environnement proche : balcons, terrasses ou espace public.

Avec l'opération « Des graines à tous les étages », lancée le 16 mars 2016 à la Maison du jardinage puis dans toutes les mairies d'arrondissement, 30 000 sachets de graines, représentant 15 variétés de plantes ornementales ou potagères, ont été distribués gratuitement entre le 16 et le 25 mars 2016.

En juin 2016, un concours photo a récompensé les plus belles plantations : les photos lauréates ont été exposées du 6 au 26 août rue de Rivoli (4^e) et les lauréats ont été récompensés le 24 septembre lors de la Fête des Jardins, aux jardins d'Eole (18^e).



Distribution de sachets de graines à la Maison du jardinage. © Mairie de Paris, DEVE

LES VENTES DES SURPLUS DU CENTRE DE PRODUCTION HORTICOLE DE LA VILLE ONT RENCONTRÉ UN GRAND SUCCÈS

Le centre de production horticole de Paris (CPH) produit les 2,5 millions de végétaux (plantes saisonnières, vivaces, arbustes ou arbres) que Paris utilise pour fleurir ses 495 parcs et jardins. Il est installé sur 40 hectares à Rungis (94), 10 hectares à Fresnes (94) et sur 20 hectares à Achères (78).

Des ventes de ses surplus de production ont eu lieu depuis le début de l'année : vente de plantes vivaces dans le square du Serment de Koufra (14^e) et le square St Lambert (15^e) ; vente de plantes estivales dans le parc Martin Luther King (17^e) et le jardin 122 rue des Poissonniers (18^e).

Paris accompagne les Parisien-ne-s dans leurs projets d'amélioration de leur environnement

En 2015, les établissements du réseau d'écologie urbaine de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) ont reçu 89 700 personnes en visite libre et 11 100 personnes lors de 363 ateliers.

Ce réseau, qui a pour mission de sensibiliser et d'accueillir le public sur les domaines de la nature et de l'agriculture urbaine, est composé de la Ferme de Paris (12^e), de la Maison Paris Nature (12^e) et de la Maison du jardinage (13^e).



Le centre de production horticole de Rungis (94) produit chaque année 2,5 millions de végétaux. © C. Noël, Mairie de Paris, DEVE

LA GESTION ÉCO-RESPONSABLE DES ESPACES VERTS CONTRIBUE À LA BIODIVERSITÉ

80 % DES PARCS ET JARDINS PARISIENS ONT ÉTÉ LABELLISÉS « ÉCOJARDIN » FIN 2015

Le label Écojardin reconnaît la gestion écologique d'un espace vert. Il a été créé en 2012 à l'initiative de plusieurs collectivités dont la Ville de Paris. 80 % des parcs et jardins parisiens étaient ainsi labellisés fin 2015. Les autres jardins ne peuvent satisfaire aux critères de l'audit en raison d'une configuration trop minérale ou d'une fréquentation excessive et sont, pour l'instant, exclus de la labellisation.

Alors qu'ils ont disparu des jardins, les produits phytosanitaires et notamment les herbicides étaient encore utilisés dans les cimetières jusqu'à une date récente (difficulté de désherber mécaniquement, difficulté des familles à admettre la croissance de « mauvaises herbes »). Ces traitements, abandonnés à titre expérimental au cimetière d'Ivry au début 2015, ont été supprimés sur l'ensemble des sites, à la suite de la déclaration par l'OMS du caractère cancérigène probable de l'herbicide le plus couramment utilisé (le glyphosate).

UN NOUVEAU MODE DE GESTION ÉCOLOGIQUE : AVEC LES MOUTONS

La Ville de Paris lance un nouveau mode de gestion écologique des talus du périphérique en éco-pâturage, avec des moutons d'Ouessant, sur plusieurs sites : entre la Porte Dauphine et la Porte de la Muette et entre la Porte Dorée et la Porte de Vincennes. Cette pratique d'éco-pâturage a été testée avec succès depuis avril 2013 aux Archives de Paris, puis au Parc Floral, dans le bois de Vincennes et au centre de production horticole de la Ville de Paris à Rungis (Val-de-Marne). Le recours à une gestion différenciée, notamment par l'éco-pâturage, favorise l'enrichissement de la biodiversité (maintien de prairies naturelles, apparition de végétation spontanée et création de milieu favorable au développement de la faune).

L'AGRICULTURE URBAINE SE DÉPLOIE DANS LA CAPITALE

En 2014, la Ville s'est engagée à installer 33 hectares d'agriculture urbaine d'ici à 2020.

UN CYCLE DE CONFÉRENCES SUR L'AGRICULTURE URBAINE TRÈS MOBILISATEUR

Pour répondre à cet objectif ambitieux et mettre en relation les propriétaires et les porteurs de projets, la Ville de Paris a organisé un cycle de conférences. Ce cycle de conférences « *Cultivons la Ville* » a été l'occasion de présenter les enjeux du développement des agricultures urbaines et périurbaines à Paris, les différents modes de production possibles dans la Ville et notamment faire connaître ces agriculteurs d'un nouveau type à une grande variété d'acteurs (architectes, urbanistes, paysagistes, promoteurs, gestionnaires de patrimoine immobilier, bailleurs, acteurs de l'économie circulaire).



Ces conférences ont toutes fait salle comble avec parfois plus de 700 participants.

Un nouveau cycle de conférences a été lancé sur la permaculture qui attire toujours un public aussi important.

1,8 hectare d'agriculture urbaine était installé dans Paris en août 2016 pour une surface moyenne de projets de 450 m².

Un projet d'installation d'agriculture urbaine d'envergure sera implanté sur le toit de la future halle de fret de Chapelle International (18^e). La surface proposée sera suffisante (5 000 m² environ) pour permettre de développer les différentes techniques de production sur toit (serre, pleine terre et bacs) avec une production représentant une part significative du modèle économique de l'exploitation.

Ces projets s'inscrivent dans le développement durable par l'utilisation de déchets urbains pour faire du compost, la production de fruits et légumes locaux, l'utilisation d'eau de pluie ou d'eau en circuit fermé, l'inscription dans des circuits courts et dans l'économie locale, l'emploi de personnes en insertion, l'incitation à la participation ou aux financements participatifs.

Projet d'agriculture urbaine du 6 rue d'Aboukir (2^e)

En 2015, un projet d'agriculture urbaine en plein cœur de Paris a été développé sur le toit d'un immeuble occupé par ENEDIS. Cet immeuble appartient à la Ville de Paris. La toiture de 1 350 m² bénéficie de très bonnes conditions d'exposition au soleil.

C'est l'association Veni Verdi qui a aménagé la parcelle et l'exploite sur 220 m².

POUR ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS, PARIS LANCE L'APPEL À PROJETS PARISCULTEURS



En 2016, la Ville de Paris a lancé l'appel à projets « les Parisculteurs », avec le soutien des 33 premiers signataires de la charte « Objectif 100 hectares ». Il vise les paysagistes, agriculteurs, entrepreneurs, startpers, acteurs de l'économie sociale et solidaire, concepteurs, architectes et artistes du monde entier. La liste et les caractéristiques des 33 sites concernés sont présentées sur un site dédié. Les Parisculteurs ont pu proposer toutes les techniques (aéroponie, aquaponie, hydroponie, permaculture, verger, champignonnière, culture en bac ou en pleine terre, murs comestibles, toits végétaux, plantes grimpantes ou descendantes). 140 dossiers de candidature ont été reçus. Les lauréats sont désignés en novembre et les premiers projets pourraient voir le jour dès 2017.



Visite du réservoir d'Eau de Paris de Belleville (20^e) par des porteurs de projets « Parisculteurs ». © JP Vigié, Mairie de Paris, DEVE

Le dispositif permet de démontrer la capacité des propriétaires parisiens (privés et publics, dont la mairie de Paris) à végétaliser les façades et les toits de leurs immeubles et de favoriser l'essor d'un nouveau business-model concernant les projets d'agriculture urbaine.

LES ÉCOLES SONT ÉQUIPÉES POUR DES PROJETS DE JARDINAGE HORS SOL

Dans le cadre du Budget participatif, les Parisien-ne-s ont voté pour l'opération « Cultiver dans les écoles » qui représente un investissement de 1 M€. L'objectif est que les enfants prennent part à la transformation de leur environnement, qu'ils en soient acteurs et de ce fait le respectent davantage.

C'est l'occasion, en généralisant les jardins pédagogiques, les vergers, les toitures et murs végétalisés, d'aborder des thèmes comme le climat, la biodiversité en ville, l'alimentation et la consommation durable ou encore la gestion raisonnée de l'eau.

En 2014, 350 jardins pédagogiques étaient déjà en place. Le projet consiste à équiper en hors sol les écoles n'ayant pas de surface pleine terre (« bacsacs » pour les écoles maternelles, carrés potagers pour les écoles élémentaires).

DES MINI-FERMES PÉDAGOGIQUES VONT À LA RENCONTRE DES PARISIEN-NE-S

Avec le nouveau dispositif des mini-fermes pédagogiques, la Municipalité tient à sensibiliser le public sur les possibilités de développer de petits élevages en ville.

Ils permettent de développer l'éco-pâturage, de recycler les déchets organiques ou de fertiliser les cultures.

La ferme mobile (basse-cour, brebis et lapins de la Ferme de Paris) s'invite chaque mois dans un arrondissement différent. Le samedi, le grand public

peut s'initier à l'agriculture urbaine auprès des agents de la Ferme de Paris présents sur place pour répondre aux questions. Le mercredi, une découverte des animaux de la ferme est proposée aux enfants des centres de loisirs.

À compter de mars 2016, ce dispositif a été enrichi et déployé dans un arrondissement différent, chaque mois, le samedi ou le mercredi, au sein d'un espace vert.

Les poules et les lapins du jardin de l'Hôtel de Ville de Paris sensibilisent à l'élevage

Dans le cadre de la promotion de l'agriculture urbaine à Paris, un nouvel aménagement pour des lapins a rejoint le poulailler déjà en place, depuis un an, dans le jardin des combattants de la Nueve à l'Hôtel de Ville (4^e). Des agents volontaires de l'Hôtel de Ville sont en charge de l'entretien quotidien du poulailler et du clapier. Cet équipement est ouvert au public tous les week-ends de l'année.



« Paris sous les fraises »

Avec près de 1 000 m² de surface de culture biologique verticale, productive et décorative au cœur de Paris sur le toit des Galeries Lafayette, ce projet propose une offre alimentaire de qualité distribuée en circuits courts au fondement d'un modèle d'économie sociale et solidaire. La démarche repose sur l'association de trois technologies : la culture organique des végétaux, le traitement des déchets et la bio filtration de l'eau.



Ferme mobile au jardin Villemin (10^e). © Mairie de Paris, DEVE-AEU



Le Conseil parisien de la jeunesse. © S. Robichon. Mairie de Paris, DICOM

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

LES ENFANTS PRÉPARENT LA COP21

« Adopter les gestes écologiques, c'est être logique »

« Pour que la terre soit propre correctement, je jette »

La participation des habitants est un axe majeur de la politique de la Ville, pour notamment :

- mettre les citoyens au cœur des services publics, de l'action de la politique de la Ville et des différentes politiques publiques afin de favoriser les initiatives des habitants et de les associer davantage à la conduite des politiques publiques ;
- renforcer le lien social au sein des quartiers ;
- changer l'image des quartiers en contribuant à faire des habitants des ressources.

Les jeunes Parisiens ont participé à des ateliers de consultation sur la COP21 pour un équivalent de 4560 journées. Des associations locales, les Ateliers Villes, Ludwik, le Pavillon de l'Arsenal, le Pavillon de l'eau, le CAUE de Paris ont animé des ateliers sur le sujet « Ma vie d'aujourd'hui, c'est ma vie pour demain ».

Différents thèmes ont été abordés :

- L'Eau dans ma ville aujourd'hui et demain ;
- Mon habitat durable ;
- Imaginons la ville de demain ;
- Mon immeuble en 2050 ;
- Investissons les toits parisiens ;
- Mon école idéale en carte postale ;
- Patrimoine du futur ;
- Le grand Paris et la Cop21.

« Protéger, récolter, recycler et agricolter... »

Ils étaient 10 000 enfants à imaginer des quartiers durables et désirables lors de la quinzaine intitulée « Le Paris vert des enfants, un rêve durable ». Ce thème comprenait une composante sociale pour réfléchir à comment mieux vivre ensemble aujourd'hui et dans un futur proche, ouvert aux autres et apaisé.

Organisé par la Direction des affaires scolaires (DASCO), cet évènement s'est tenu au Parc Floral de Paris. Son objectif était de valoriser toutes les actions en lien avec le développement durable, des acteurs du péri, de l'extrascolaire et du scolaire.

Les actions étaient représentées dans le cadre d'une exposition à travers des maquettes, affiches, objets en volume, films, installations thématiques etc. En parallèle, de nombreuses animations assurées par ces acteurs étaient proposées dans les différents pavillons du Parc Floral.



Réalisation des enfants lors des ateliers « Le Paris vert des enfants, un rêve durable » Parc Floral (12^e) © Mairie de Paris, DASCO



Une autre réalisation des enfants ©Mairie de Paris, DASCO

Proposition de Maiwen, Éléonor, Edine, Léni, Raphaël, Maxime et leur animateur Louis. Centre de loisirs Ferdinand Flocon (18^e). 18 décembre 2015.

LA VILLE À L'AIR PUR

« Dans notre ville idéale, les habitants se déplacent en volant d'immeuble en immeuble : ils montent sur les toits par une échelle fleurie ou un tire-fesses pour les feignants. En haut, on emprunte des ailes au marché aux ailes, puis on s'envole pour cultiver les champs de salades et de maïs. Les routes sont fleuries pour que le quartier sente bon. Il y a des potagers pour que les habitants cueillent des fruits et des légumes. Des collines en herbe permettent de faire du skateboard, de la trottinette ou du roller. Dans la rue, on se déplace en voiture sur coussin d'air pour ne pas écraser les fleurs. Enfin, dans notre ville de demain, il y aura une façade en miroirs et tiroirs cassés récupérés. Comme ça, il y a moins de CO₂ que si on les avait brûlés. »

LES INSTANCES DE CONCERTATION SE MODERNISENT

LES CONSEILS DE QUARTIER

123 Conseils de quartier couvrent la totalité du territoire parisien. Espaces d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis, les Conseils de quartier renforcent le dialogue entre les habitants et la Ville de Paris en favorisant l'engagement citoyen à travers les dispositifs de participation.

PRÈS DE 700 JEUNES ONT CANDIDATÉ POUR DEVENIR MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE (CPJ)

Composé de 100 membres et présidé par la Maire de Paris, le Conseil parisien de la jeunesse est une instance consultative qui permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la capitale et d'être associés aux décisions qui les concernent.

En 2015, les membres du Conseil parisien de la jeunesse ont pu, par exemple, faire des propositions pour la COP21, être consultés sur les questions liées à la lutte contre la pollution, au développement de la pratique du vélo, à la politique de la Ville, ou à la réforme des équipements municipaux dédiés aux jeunes.

Comment devenir membre du Conseil parisien de la jeunesse ? Les candidat(e)s doivent avoir entre 15 et 30 ans, habiter, travailler, étudier ou avoir une activité sociale régulière à Paris (engagement associatif, etc.). En 2015, à l'issue d'un tirage au sort comptant 700 candidat(e)s, 47 d'entre eux ont été désignés pour rejoindre les 53 autres membres qui allaient exercer leur deuxième année de mandat.



« Warn, we are ready now! »

Mouvement de jeunes et d'étudiants mobilisés pour apporter des réponses concrètes aux défis actuels que rencontre notre société : environnement, emploi, santé, finance...

Se changer soi-même pour changer le monde, c'est l'idée que porte l'association. Pour y parvenir, le mouvement joue un rôle de « révélateur-acteur » de solutions en connectant les jeunes aux solutions alternatives existantes.



Le Conseil parisien de la jeunesse.
© S. Robichon, Mairie de Paris, DICOM

DES CONSEILS CITOYENS SONT CRÉÉS DANS LES QUARTIERS POPULAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Des Conseils citoyens sont en cours de création dans chaque arrondissement concerné (8 au total) avec une triple mission :

1. participer à l'élaboration des projets de territoire ;
2. initier des projets innovants répondant aux besoins identifiés ;
3. participer au suivi et à l'évaluation des programmes d'actions mis en œuvre, à travers notamment la participation aux instances de pilotage de la politique de la Ville et des projets de rénovation urbaine.

Une attention forte est portée à la participation des habitants les plus éloignés des instances de démocratie locale traditionnelles. Ces espaces indépendants de participation citoyenne entendent être ouverts et fluides pour s'adapter aux contraintes et intérêts de chacun.

Un groupe moteur constitué d'habitants, d'association et d'acteurs locaux (écoles, amicales de locataires, commerçants, médecins de quartiers...) a vocation à animer les Conseils citoyens et mobiliser les habitants.

Pour accompagner les Conseils citoyens, la Ville de Paris s'appuie sur l'Université populaire de la citoyenneté active et le pôle ressources de la politique de la Ville pour proposer à ses membres des formations en fonction des besoins exprimés, pour construire un regard partagé et se nourrir de l'expertise de chacun.

DEPUIS 2006, 14 ARRONDISSEMENTS ONT PROGRESSIVEMENT MIS EN PLACE DES CONSEILS DE PARENTS

Les Conseils de parents sont des espaces d'échanges entre les mairies d'arrondissement, les parents élus et les professionnel(le)s de la petite enfance. Ils sont des lieux d'initiative citoyenne et de solidarité.

En 2016, 242 établissements avaient un Conseil d'établissement ou étaient concernés par un Conseil de parents à l'échelle du secteur ou de l'arrondissement. 21 716 parents ont pu désigner 752 parents pour les représenter.

Les thèmes abordés en séances ont révélé une fois encore l'intérêt croissant des parents à participer par diverses initiatives à la vie des établissements qui accueillent leurs enfants : la santé de leur enfant, les équipements d'accueil et l'alimentation.

LE CONSEIL PARISIEN DE LA NUIT

Le Conseil de la nuit a été créé en décembre 2014 afin de développer une politique transversale et équilibrée alliant le respect du sommeil des riverains, le désir de sortir des noctambules, les conditions de vie des travailleurs de nuit et le développement économique et culturel des activités nocturnes. Il rassemble les acteurs parisiens de la vie nocturne : représentants des bars et établissements de nuit, syndicats de travailleurs, organisations patronales, comité des noctambules, associations de riverains, de prévention, préfectures de police et de région, RATP, APUR, office du tourisme et des congrès, chercheurs, etc.



Une réunion du Conseil de la nuit.
© S. Robichon, Mairie de Paris, DICOM

Afin de co-construire les actions et accompagner leur mise en œuvre, les groupes de travail thématiques rassemblent les membres concernés autour de sept thèmes : nouveaux espaces, prévention, discriminations, mobilités, tranquillité publique, commerce et travail, promotion et tourisme.

DE NOUVEAUX MODES DE PARTICIPATION SONT PROPOSÉS AUX HABITANTS

PARIS, VILLE INTELLIGENTE ET DURABLE INNOVE ET MOBILISE AUTREMENT

Paris est confrontée à de nouveaux défis : transition énergétique, mobilité durable ou mutations des modes de vie. Pour y répondre plus efficacement, elle mène des actions transversales et pluridisciplinaires selon une méthode originale. Une ville durable est à la fois :

- une ville ouverte, qui met l'humain au centre du dispositif. C'est une méthode qui encourage la participation citoyenne, l'innovation et la recherche, l'ouverture des données et la co-construction des projets avec l'ensemble des acteurs de la Ville : services publics, entreprises, associations, citoyens, scientifiques et chercheurs ;
- une ville connectée, qui s'appuie sur les possibilités offertes par le numérique, des infrastructures aux objets connectés, en passant par les applications smartphone, les sites internet et les capteurs ;
- une ville ingénieuse et résiliente, qui traduit les ambitions de Paris en matière de climat, de biodiversité, de stratégie zéro déchet ou encore de lutte contre la pollution.

Cette approche a été explicitée en 2015, dans le Plan stratégique « Paris intelligente et durable ». Elle est portée par la Mission Ville intelligente et durable de Paris (MVID) en lien étroit avec les directions municipales concernées.

En 2015, des démarches d'innovation ouverte ont été menées sous forme de « meet-up » sur la végétalisation, les capteurs ou encore le Budget participatif.

Les acteurs extérieurs à la Ville (entreprises, associations ou chercheurs) ont travaillé avec la Mission sur les thématiques de l'urbanisme, la mobilité et l'espace public, l'énergie et les déchets et le recyclage.

OUVRIR LES DONNÉES POUR INNOVER



DataCity s'est tenu de janvier à juin 2016. Ce programme inédit lancé par la Ville de Paris a été mis en œuvre par le NUMA (société d'entreprises innovantes). Il a fait collaborer pendant 3 mois start-up, partenaires industriels et acteurs publics.

Autour de données fournies par la Ville et ses partenaires, il s'agissait d'expérimenter des solutions numériques qui répondent aux challenges de l'énergie, de l'aménagement des espaces publics et de la mobilité. Cette collaboration a démontré l'intérêt de mettre en commun les ressources de chacun pour apporter des réponses plus adaptées et plus durables.

Cinq projets ont été récompensés et répondaient à différents enjeux.

1. Comment partager l'énergie à l'échelle d'un îlot ? Openenergy a développé une plate-forme innovante de suivi des bâtiments, associant data-mining et simulation énergétique, en partenariat avec Nexity.
2. Comment améliorer les déplacements de proximité ? Padam a proposé des minibus qui répondent à la demande en temps réel, grâce à une application smartphone, en partenariat avec Vinci Énergies.
3. Comment rendre les bâtiments plus intelligents ? Sensewaves a créé une plate-forme pour tester des solutions de détection d'anomalies dans les courbes de consommation auprès de gestionnaires de bâtiments collectifs, en partenariat avec SETEC.
4. Comment préfigurer les espaces publics de demain ? Qucit a proposé des solutions d'analyse prédictive et d'intelligence artificielle pour optimiser la mobilité, en partenariat avec CISCO.
5. Comment adopter des comportements plus économes ? eGreen réduit les consommations dans le logement, grâce à des capteurs qui mesurent en temps réel les consommations d'électricité, d'eau, de gaz ou la température intérieure, en partenariat avec SUEZ.



EXPÉRIMENTER POUR MIEUX COMPRENDRE LE RESENTI DES USAGERS D'UNE PLACE ET ÉCONOMISER EAU ET ÉNERGIE DANS DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Depuis 2015, la Mission Ville coordonne une expérimentation avec l'entreprise CISCO. Les directions de la Ville concernées et Paris Habitat ont été mobilisés. Le choix du type de capteur et leur localisation s'est fait en prenant en compte l'expérience des agents de la Ville et des gestionnaires d'immeubles. Un bilan de cette expérimentation sera réalisé mi-2017.

Pour mieux connaître les déplacements et l'occupation de l'espace public, CISCO a installé des capteurs sur la place de la Nation (11^e, 12^e). Les capteurs mesurent depuis mars 2016 les flux de circulation (voitures, motos, vélos et piétons), le bruit, la pollution et les besoins en eau des espaces verts. Ces mesures ont permis de dresser un diagnostic plus fin de la place et de l'impact des changements de circulation. À partir des données des capteurs et des enquêtes sur le ressenti des usagers, la start-up Qucit a cartographié les zones de bien-être sur la place.

CISCO a également placé des capteurs dans le gymnase de Reuilly (12^e), la crèche Druiot (12^e), la mairie du 12^e arrondissement et dans un ensemble de logements sociaux de Paris Habitat Porte Dorée (12^e). Les capteurs mesurent les consommations d'énergie et d'eau, la température, l'éclairage et l'occupation des locaux. Les premiers résultats obtenus mi-2016 ont déjà permis d'identifier des pistes d'économies réalisables à court terme.

LE GRAND PARIS CITOYEN

Au cours de l'année 2015, précédant la création de la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris a organisé des réunions publiques d'information pour faire mieux connaître les enjeux que partagent Paris avec la petite couronne, et recueillir des propositions et des idées de projets à travers des ateliers de concertation et une campagne participative menée sur www.ideo.paris.fr.

Avec plus de 1 000 participants et 370 propositions recueillies, ce « Grand Paris Citoyen » a rencontré un réel succès. Une synthèse de ces échanges a été remise par la Maire au Président de la métropole pour nourrir le projet et les schémas métropolitains qui vont être élaborés en matière d'habitat, d'environnement et d'aménagement. Parmi les propositions mises en avant par les Parisien-ne-s figurent notamment l'élaboration d'un Plan vélo métropolitain, d'un programme de végétalisation ou la création d'un grand évènement culturel et sportif consacré au Grand Paris.

De nouveaux enjeux et perspectives de collaboration se dessinent avec la création de la Métropole du Grand Paris dans les domaines de l'habitat, la qualité de l'air, l'environnement sonore et la maîtrise de la demande en énergie. Ses premiers chantiers concerneront tout d'abord l'élaboration d'un Plan climat air énergie métropolitain. La Métropole sera également chargée d'élaborer un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitain, visant à organiser la complémentarité des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid et mettre en cohérence les politiques d'investissement.

Des initiatives concrètes, soutenues par la Ville de Paris, émergent comme l'appel à projets « Réinventer la Seine ». Lancé mi-2016 sur près de 40 sites de Paris jusqu'au Havre, il vise à inventer de nouvelles façons de vivre sur et au bord de l'eau sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre. Par ailleurs, le projet d'Arc de l'innovation, qui place l'innovation au cœur de la stratégie de développement des quartiers populaires, doit contribuer à effacer la barrière que constitue le périurbain.



DES COMITÉS DE VÉGÉTALISATION SE CRÉENT DANS LES ARRONDISSEMENTS

Sous l'impulsion des maires d'arrondissement, les comités de végétalisation ont pour objet de renforcer la participation citoyenne sur le déploiement des projets de végétalisation locaux (permis de végétaliser, jardins partagés...).

Organisés en fonction des besoins et des projets de l'arrondissement, ils sont composés des habitants, d'associations, de commerces ou d'institutions. Les réunions permettent d'échanger sur les pratiques liées aux dispositifs de végétalisation sous toutes leurs formes, et de bénéficier de l'expertise et des retours d'expérience des services de la Ville sur les opérations déjà lancées.

LES PLATES-FORMES DE PARTICIPATION ATTIRENT TOUJOURS PLUS

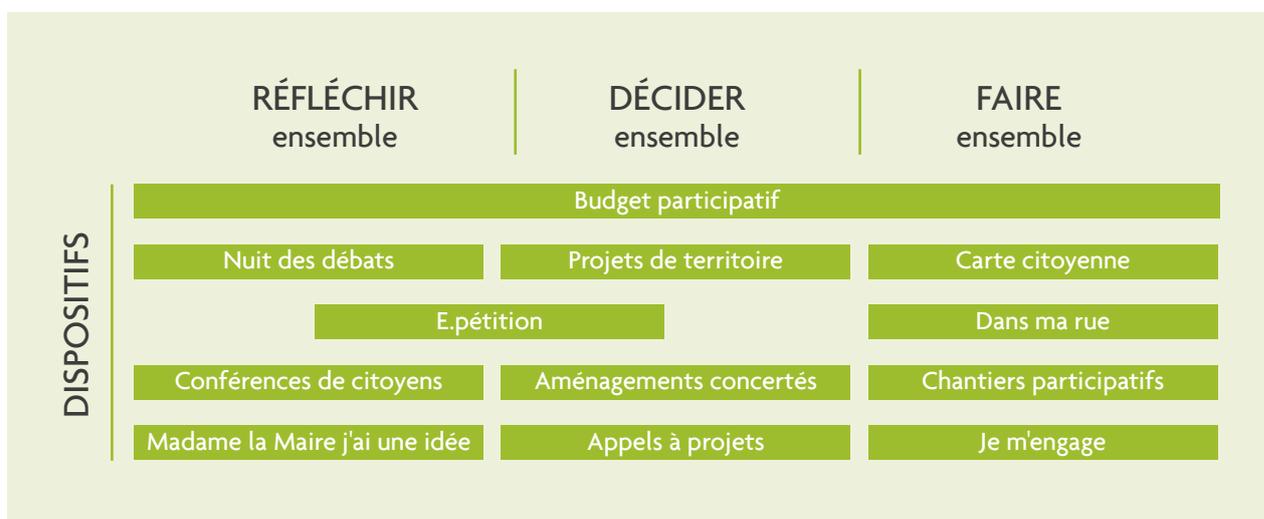
EN 2016, LE BUDGET PARTICIPATIF SOUTIEN NOTAMMENT LES PROJETS POUR LES QUARTIERS POPULAIRES

Depuis 2014, les Parisien-ne-s sont invités à se prononcer sur l'affectation de 5 % du budget d'investissement, soit 500 M€ d'ici 2020. Une enveloppe de 100 M€ est consacrée à l'édition 2016, dont 30 M€ sont alloués spécifiquement aux projets issus des quartiers populaires, et 10 M€ à ceux des écoles et des collèges parisiens.

Sur les 3 158 propositions déposées sur l'ensemble du territoire parisien, 1 318 étaient recevables ou faisables. À la suite des ateliers de co-élaboration, 37 projets parisiens et 585 projets d'arrondissements ont été soumis au vote des Parisien-ne-s du 16 septembre au 2 octobre 2016.

Les projets portent sur les énergies renouvelables, l'alimentation, la réparation et le bricolage, le compost, la nature en ville et plus de végétal dans les quartiers populaires.

En 2016, on dénombre 93 000 votants pour le Budget participatif (BP) de Paris et des arrondissements et 66 000 votants enfants dans les écoles et collèges soit 160 000 personnes qui ont participé à l'un des BP 2016 soit 7 % de la population. Au final, 209 projets ont été élus dans les arrondissements, dont un grand nombre concerne encore la végétalisation, et 11 ont été élus pour le volet « Tout Paris » du Budget participatif.



MADAME LA MAIRE J'AI UNE IDÉE

Madame la Maire, j'ai une idée est une plate-forme qui encourage une large participation citoyenne. Tous les Parisien-ne-s sont invités à proposer leurs idées et leurs projets sur différentes thématiques. Les idées déposées peuvent alors être discutées et perfectionnées dans une logique collaborative portée par l'imagination collective. 15 consultations ont été mises en ligne depuis sa création et déjà 23 000 personnes sont inscrites sur la plate-forme. Les consultations en 2016 sont les suivantes : [Plan biodiversité](#), [Hackaton emploi](#), [Makers](#), [Assises parisiennes de la santé \(2^e phase\)](#)

Les Ateliers citoyens de Paris

Que ce soit pour construire un projet ou approfondir des sujets qui nous tiennent à cœur, nous avons tous une bonne raison de nous former. C'est l'objectif des Ateliers citoyens, le tout nouveau dispositif d'éducation populaire de la mairie de Paris, ouvert à tous les Parisiens détenteurs de la carte Citoyenne-Citoyen de Paris. Aujourd'hui, 10 Ateliers citoyens sont proposés aux Parisiens. Une offre qui sera enrichie dès la rentrée 2017.

La Carte Citoyenne-Citoyen de Paris

Elle est ouverte à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens sans condition de nationalité et à partir de 7 ans. Elle est gratuite et sans engagement. Elle est proposée automatiquement à toutes les écolières et tous les écoliers parisiens. Depuis sa création, plus de 200 événements ont été proposés aux 100 000 détenteurs de la carte.

UNE NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION « DANSMARUE » SERA PROPOSÉE POUR FIN 2016

L'application DansMaRue a été ouverte aux Parisien-ne-s en 2013. En un peu plus de trois ans de fonctionnement 156 000 anomalies dans l'espace parisien ont été signalées. Il ressort des statistiques que les usagers utilisent l'application pour résoudre des problématiques de graffitis (38 % des messages) et de dépôts sauvages (26 % des messages).

Une nouvelle version tenant compte des remarques des utilisateurs et des services municipaux devrait être mise en ligne d'ici la fin 2016. Parmi les principales

évolutions, on peut citer la possibilité de signaler des problèmes à l'intérieur de certains équipements publics très fréquentés et d'organiser des opérations de crowdsourcing (production participative).

HABITER AUTREMENT GRÂCE À L'HABITAT PARTICIPATIF



L'habitat participatif recouvre l'ensemble des pratiques qui visent à mettre au cœur de la conception, de l'édification et de la gestion d'un bien immobilier ses futurs habitants, constitués en groupe sous diverses formes : association, SCI ou coopérative.

Dans son [programme local de l'habitat](#) adopté en mars 2011, la Ville de Paris prévoit de développer, à l'échelon de la métropole, l'habitat participatif dont les valeurs contribuent au renouvellement du lien social et des modes d'habiter. Elle a signé en novembre 2011 la [Charte d'orientation du Réseau national des collectivités en matière d'habitat participatif \(RNCHP\)](#) et a adhéré à ce réseau en 2014.

Pour favoriser des projets d'habitat participatif, Paris a lancé en mai 2014 un [appel à projets](#) sur trois terrains lors d'une réunion publique à l'Hôtel de Ville qui a rassemblé plus de 300 personnes. Elle met à disposition du foncier ou du bâti à réhabiliter et accompagne les candidats dans la construction de leurs projets en les faisant bénéficier de son assistance technique et financière. Les projets des habitants doivent favoriser l'innovation sociale, économique et écologique avec une haute performance énergétique tout en comportant des espaces de vie collectifs et en garantissant une mixité sociale des habitants.



Les futurs habitants d'un immeuble participatif se concertent. © Mairie de Paris, DLH

En novembre 2014, une trentaine de groupes de futurs habitants (120 ménages) a déposé un dossier de candidature. Un jury composé d'élus, de techniciens, d'experts, de représentants du milieu associatif et des quartiers d'implantation des parcelles s'est réuni en décembre 2014 pour valider les candidatures de quatre groupes par parcelle.



La maquette d'un des projets. © Mairie de Paris, DLH

Au cours de l'année 2015, les 12 groupes d'habitants se sont constitués en associations et ont défendu leur projet et présenté leur montage immobilier devant un jury réuni le 2 février 2016.

Les trois groupes lauréats finalisent désormais leur projet en vue d'un examen par le Conseil de Paris.

Les projets architecturaux donnent la part belle à la végétalisation et aux jardins partagés. Des solutions innovantes (construction bois, récupération des eaux grises) sont à l'étude pour une performance environnementale optimisée des constructions.

LA MUNICIPALITÉ SOUTIENT LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

PLUS DE 80 ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE LOCAUX RELEVANT DU DOMAINE INTERCALAIRE

Les moyens des associations, à vocation sociale, culturelle ou d'entraide, sont parfois limités notamment en termes d'espaces pour faciliter les rencontres et l'organisation d'événements. Elles peuvent alors solliciter la Ville de Paris pour bénéficier des locaux du domaine intercalaire.

Le domaine intercalaire des collectivités est son patrimoine privé non affecté à un service ou un établissement public. Pour mettre à disposition ces lieux, la Ville recense ceux susceptibles d'être vacants sur une période suffisante. Une procédure relative aux travaux à réaliser et à l'attribution des locaux est engagée. Un contrat, ou une convention, entre la Ville et l'association sera par la suite établi.

Voici quelques exemples de réalisations :

- 4 rue du Pont Louis-Philippe (4^e) : travaux d'installation et mise à disposition de locaux à l'association de Préfiguration du Comptoir des services (travail d'étude pour la création d'activité pour les personnes éloignées de l'emploi en offrant leurs services à une clientèle locale) ;
- 1 rue du Pont Morland (4^e) : mise à disposition de locaux à la Protection Civile de Paris (activités de formation) ;
- 20 rue Clos Feuquières (15^e) : mise à disposition à l'association Relais Logement d'anciens locaux sociaux (accueil en journée de personnes en situation précaire).

LES « ACTEURS DU PARIS DURABLE » VALORISENT LES PARISIEN-NE-S QUI S'INVESTISSENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le dispositif des Acteurs du Paris durable met en avant des particuliers, des associations ou des entreprises qui agissent en faveur de l'environnement et du développement durable dans la capitale. Il rassemble aujourd'hui plus de 3 200 acteurs inscrits, impliquant plus de 300 000 personnes.

Le site Internet qui rassemble et connecte ces acteurs fait découvrir les éco-actions déjà réalisées dans Paris, valorise les acteurs, favorise les échanges et présente des outils pratiques.

La Maison des Acteurs du Paris durable (4^e), accueille et organise des rencontres, conférences, débats, ateliers et projections sur des sujets variés (projection du film « En quête de sens », ateliers sur l'avenir des consignes, sur la récupération des drèches de brasseries parisiennes, conférences-débats autour de l'alimentation végétarienne etc.)

En 2015, 4 630 Parisien-ne-s y ont été accueillis (4 300 en 2014). Cette augmentation résulte de la notoriété croissante du dispositif.

Chaque année, la Ville organise la Promotion des Acteurs du Paris durable. Après un appel à candidatures, un jury composé d'experts et d'élus parisiens choisit 10 acteurs porteurs d'actions innovantes, axées sur l'environnement et le développement durable sur le territoire parisien, reproductibles et déjà opérationnelles.



La Maison des Acteurs du Paris durable est située au 21 rue des Blancs Manteaux (4^e) © F. Fredon, Mairie de Paris, DEVE, AEU

En 2016, le jury a distingué des projets d'agriculture en toiture, de recyclage social d'objets et d'inventus alimentaires, de commerce sans argent et de restauration d'avenir. Les Promus 2016 sont présentés au fil du document.

LA VILLE A SOUHAITÉ ASSOCIER PLEINEMENT SES AGENTS AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES



Les agents municipaux ont proposé :

- la mise en place d'un plat végétarien quotidien dans les restaurants administratifs ;
- la réalisation d'économies sur l'éclairage des bâtiments ;
- le développement des modes de transport doux ;
- l'expérimentation du télétravail ;
- la dématérialisation de certaines procédures internes ;
- le don d'aliments non-consommés ;
- ou la mise en place d'une plate-forme d'échanges de matériels.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

1. Simplifier l'accès aux aides sociales.
2. Faciliter les démarches dans les mairies d'arrondissement.
3. Renforcer l'accès aux lieux culturels et les pratiques artistiques amateurs.
4. Favoriser l'accès de tous à la pratique sportive, y compris dans l'espace public.

Extrêmement variées et innovantes, 507 idées et suggestions ont été postées sur l'Intranet de la Ville.

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES INTERNES

Cette démarche de simplification, dénommée **PariSimple**, est en cours de déploiement dans l'ensemble des services de la Ville. Elle repose sur l'organisation d'un temps de réflexion collective entre les équipes et les encadrants. Chaque agent a pu proposer des idées sur l'Intranet ou par courrier.





Le dispositif intergénérationnel de l'Association pari solidaire facilite les colocations entre générations en logement social. © E. Chaix, Mairie de Paris, DICOM

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

LE PACTE PARISIEN DE LUTTE CONTRE LA GRANDE EXCLUSION ET SES PREMIÈRES MESURES

2015 a été la première année de mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

La réflexion collective sur la grande exclusion s'est traduite par la signature du Pacte le 18 février 2015. Ce plan d'actions partenarial est décliné en 106 mesures (lutte contre le non-recours, actions favorisant « l'aller vers » et luttant contre les ruptures de parcours, amélioration de la politique de prévention des expulsions, plan d'actions santé précarité, création de lieux d'accueil...).

Fin 2015, plus de 70 % des actions étaient réalisées ou en cours de réalisation.

LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP) ÉTOFFE SES SERVICES EN FAVEUR DES PARISIEN-NE-S LES PLUS EXCLUS

CENTRE D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PARIS



Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) organisé en 20 sections d'arrondissement a pour mission de mettre en œuvre la politique municipale d'action sociale.

Le CASVP dispose de 180 établissements recevant du public : 16 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 43 restaurants, 69 clubs, 9 Centres d'hébergement d'urgence et Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHU-CHRS), 2 bains douches.

Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, les centres d'hébergement, les Permanences sociales d'accueil (PSA) et les Espaces solidarité insertion (ESI) ont été mobilisés.

Les Permanences sociales d'accueil (PSA) ont poursuivi l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes précaires. La présence d'un conseiller Pôle emploi dans les PSA Bastille (12^e) (hommes isolés) et Gauthey (17^e) (femmes-familles) ont facilité les démarches d'insertion.

L'Espace solidarité insertion René Coty (14^e) a mené une expérimentation sur l'accueil de familles une demi-journée par semaine durant l'année. Il a par ailleurs été mobilisé pour l'organisation

d'évaluations médico-sociales dans le cadre des opérations d'hébergement à la suite de l'évacuation de campements de personnes migrantes à l'été 2015.

Le huitième restaurant solidaire Meaux a ouvert ses portes dans le 19^e arrondissement.

La reconduction de la participation du Centre d'action sociale de la Ville de Paris au programme expérimental Housing first Paris (un chez-soi d'abord) a permis de mettre à disposition de sans-abri, 10 logements et un agent pour les accompagner. Ce dispositif, initié en 2012, propose un logement en accès direct aux personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Pendant l'hiver 2014-2015, 11 gymnases ont été mobilisés pour l'hébergement et la restauration des personnes sans domicile fixe.



Accueil des sans-abri dans le cadre du Plan hiver dans le gymnase Invalides (7^e).
© H. Garat, Mairie de Paris, DICOM

Enfin, le CASVP a lancé un Atelier et chantier d'insertion (ACI), en décembre 2015, qui a pour objet d'amener durablement vers l'emploi des personnes qui en sont très éloignées. Dans ce cadre, 20 personnes en contrat d'insertion réalisent des prestations de bio nettoyage dans 4 centres d'hébergement du CASVP, et bénéficient de formations et d'un accompagnement socio-professionnel dédié.

LE DISPOSITIF PREMIÈRES HEURES CONFIRME SON EFFICACITÉ

Le dispositif Premières Heures bénéficie aux personnes en situation de grande exclusion au premier rang desquelles les personnes sans domicile fixe.

Le principe du dispositif est de pouvoir graduellement augmenter la durée hebdomadaire des missions professionnelles jusqu'à ce que le salarié atteigne la capacité de travailler 16 heures par semaine et puisse ainsi être recruté dans le chantier d'insertion de la structure qui l'emploie ou ailleurs.

Entre 2011 et 2015, 13 associations ont intégré le dispositif lancé fin 2010. 267 personnes ont été recrutées et 88 d'entre elles sont sorties du dispositif pour un emploi durable. Pour l'année 2015, 95 nouvelles personnes ont été recrutées par 11 associations et ont pu réaliser 15 697 heures de travail.

DES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE PLUS NOMBREUX POUR LE PLAN HIVER

Chaque hiver, la Ville de Paris et les bailleurs sociaux mettent à disposition de l'État des sites temporairement inoccupés destinés à la création de Centres d'hébergement d'urgence (CHU). Les frais d'aménagement pour accueillir le public sont pris en charge par l'État et Paris. Un opérateur gère par la suite les locaux.

Afin de renforcer l'action de la Ville pour la lutte contre la grande exclusion, le développement d'hébergements modulaires sur des terrains non-bâties relevant du domaine intercalaire de la Ville est étudié.



Exemples d'immeubles mobilisés pour offrir des places d'hébergement d'urgence lors de l'hiver 2015-2016. © Mairie de Paris, DLH

ACTEURS
DU PARIS
DURABLE

« Le Troisième café »

C'est un restaurant associatif et solidaire qui propose des repas équilibrés à tout petits prix, confectionnés notamment grâce à des fruits et légumes invendus récupérés auprès des magasins bio du quartier. Le Troisième café offre également des cafés et repas gratuits (principe des « cafés/repas suspendus ») aux personnes les plus fragiles, en passant notamment par les associations et services sociaux du centre de Paris. Au-delà de la restauration, proposée midi et soir, le Troisième café propose de nombreuses activités dont certaines visent à sensibiliser au développement durable.

ACTEURS
DU PARIS
DURABLE

« La boutique sans argent »

Ici, tout le monde peut donner et tout le monde peut récupérer gratuitement vêtements, petit électroménager, vaisselle, déco, chaussures, jeux et jouets, livres, etc. On y organise aussi des ateliers de rencontre et de partage de savoir-faire, avec l'idée de créer du lien social autour du don.

ACTEURS
DU PARIS
DURABLE

« Relais du don alimentaire de proximité avec Biocycle »

En triporteurs électriques, ils acheminent directement chaque semaine une demi-tonne de fruits et légumes frais, crèmerie, laitage, pain bio, invendus des commerces, restaurants, cantines etc. vers des associations caritatives.

LES JEUNES MAJEURS SONT MIEUX ACCOMPAGNÉS VERS L'AUTONOMIE

Dans la dynamique du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, un secteur éducatif auprès des jeunes majeurs a été créé au sein du bureau de l'Aide sociale à l'enfance. Cette équipe accompagne les jeunes majeurs dans le développement de leur autonomie et leur insertion socioprofessionnelle afin de donner un bagage à chaque jeune sortant de l'Aide sociale à l'enfance.



PARIS RENFORCE SES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES MIGRANTS

Depuis octobre 2015, la Ville a mis en œuvre un Plan d'action pour l'accueil des réfugiés.

Le dispositif hivernal de mise à disposition de locaux pour la création d'hébergements d'urgence a été élargi en 2015 à l'accueil de migrants dans des structures d'hébergement d'urgence similaires. Le domaine intercalaire et le patrimoine des bailleurs sociaux ont été, à ce titre, sollicités.

SITE 47-49 RUE RAYMOND LOSSERAND (14^e)

L'immeuble, sur lequel une opération de logement social est programmée, a été, dans l'attente, mis à disposition d'Emmaüs pour la réalisation d'un Centre d'hébergement d'urgence.

SITE DE L'ANCIEN LYCÉE HÔTELIER JEAN QUARRÉ (19^e)

En janvier 2016, la mairie de Paris a délégué la gestion du bâtiment à Emmaüs Solidarité pour une durée de 3 ans. 145 demandeurs d'asile y sont accueillis dans des conditions dignes et bénéficient d'un accompagnement d'assistants sociaux et d'animateurs, d'une coordinatrice socioculturelle et d'une salle de cours.

SITE 4 BIS RUE COUSTOU (18^e)

Dans l'attente de la mise en œuvre du programme de logements sociaux, Emmaüs a créé un Centre d'hébergement d'urgence et Les Restos du Cœur un centre de distribution alimentaire.

LA VILLE DIVERSIFIE SES POLITIQUES D'AIDE À L'ENFANCE, AUX JEUNES ET AUX FAMILLES

« FAIRE LE PARIS DES ENFANTS »

La Maire de Paris souhaite « faire le Paris des enfants » à travers l'élaboration d'une stratégie coordonnée pour l'enfance et les familles.

Paris sera la première grande métropole à s'engager dans cette démarche préconisée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Cette démarche est pleinement partagée par la Caisse d'allocations familiales de Paris. Elle est inscrite dans le contrat « enfance et jeunesse » 2015-2018 signé entre les deux entités.

Son objectif est de mobiliser conjointement l'ensemble des moyens pour mieux préparer l'avenir des 380 000 enfants parisiens et assurer à chacun d'entre eux une pleine égalité des chances autour de quatre objectifs :

1. garantir les besoins et les droits fondamentaux des enfants parisiens ;
2. favoriser leur éveil et leur épanouissement ;
3. soutenir les parents dans leur fonction parentale et favoriser la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale ;
4. construire une ville accueillante, avec et pour les enfants et les familles.

Une attention particulière sera ainsi accordée à l'accueil des enfants en situation de handicap, à l'accueil des familles en parcours d'insertion et en situation de précarité, au soutien aux familles monoparentales, enfin à l'accueil des enfants dont les parents ont des horaires atypiques.

Pour que l'information des familles soit améliorée, le contrat « enfance et jeunesse » 2015-2018 va développer des lieux et des services propices à l'accueil et à l'accompagnement de toutes les familles, comme les bibliothèques et soutenir toutes les familles dans l'exercice de la parentalité.

UN NOUVEAU SCHÉMA DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE A ÉTÉ FINALISÉ

Pilier de la Stratégie parisienne en faveur des enfants et des familles, un nouveau Schéma de prévention et de protection de l'enfance tend à garantir l'unité des fratries et améliorer le lien entre pédopsychiatrie et travail social.

Les premières actions du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020 sont déjà engagées. Des équipements destinés aux publics les plus vulnérables ont été ouverts. Un dispositif éducatif de premier accueil, d'évaluation et d'orientation pour les mineurs isolés étrangers s'est ouvert dans le 11^e.

Pour les jeunes en souffrance psychique présentant des troubles du comportement, les liens sont renforcés avec la Maison départementale pour les personnes handicapées grâce à des référents au sein des secteurs de l'Aide sociale à l'enfance.

Quatre services d'accueil de jour éducatif sont programmés pour répondre aux besoins des familles.

Un Territoria d'or a été reçu pour le dispositif parisien de prise en charge hôtelière en partenariat avec le Samu social.

L'attention portée à la santé somatique et psychique des enfants bénéficiant de l'Aide sociale à l'enfance est renforcée par deux médecins et un médecin pédopsychiatre. Une vigilance particulière est apportée aux situations de délaissement parental grâce au renforcement des liens entre les bureaux de l'Aide sociale à l'enfance, celui des affaires juridiques et celui des adoptions.



LE DÉPARTEMENT RENFORCE L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Paris concentre à elle seule un quart des mineurs isolés étrangers de France.

Cinq mois de débats et de consultations menés en 2015 ont abouti à quinze mesures qui refondent les dispositifs existants. Elles répondent aux besoins de ces jeunes, à chaque étape de leur prise en charge et de leur insertion. Il s'agit de dépasser la seule mise à l'abri et d'inscrire chaque jeune dans un projet éducatif construit avec lui pour l'accompagner vers son autonomie.

Le Département de Paris affirme une nouvelle fois sa volonté de s'adapter pour améliorer la prise en charge des Mineurs isolés étrangers.

Ces mesures vont renforcer considérablement la qualité de l'accueil des mineurs. Il assure notamment leur mise à l'abri dès le premier jour et réduit les délais des procédures. En complément de ces mesures, la Ville participera, avec l'État, à la prise en charge de soixante-dix lycéens majeurs isolés étrangers recensés sur son territoire. Ils bénéficieront également d'un accompagnement adapté à la poursuite de leur scolarité.

Deux structures ont été créées : l'une dédiée au primo-arrivants, à l'évaluation et à l'orientation, gérée par la Croix-Rouge dans le 11^e ainsi qu'un dispositif d'hébergement d'urgence géré par l'association France terre d'asile dans le 18^e.

PARIS SANTÉ RÉUSSITE ET PARIS SANTÉ NUTRITION

Paris Santé Réussite est un dispositif de lutte contre l'illettrisme, les troubles des apprentissages et les inégalités sociales de santé. Élargi en 2015 au quart nord-est parisien, Paris Santé Réussite a étendu son action en étoffant son équipe experte.

Présent sur les 10, 13, 15, 18, 19 et 20^e arrondissements, Paris Santé Nutrition en collaboration avec les mairies d'arrondissement et les Caisses des écoles a mis en place jusqu'en 2014 des réponses adaptées à des problématiques liées à des publics ciblés (enfants, familles en situation de précarité, ou enfants diagnostiqués en surpoids). Les actions ont porté sur le thème « Mieux manger, bouger plus ».



Un atelier nutrition dans le cadre de l'opération « Bougez malin »
© L. Bourgogne, Mairie de Paris, DASCO

En 2015-2016 les projets se sont élargis à tous les publics : les seniors, les jeunes, les adultes porteurs d'une pathologie chronique adressés par les hôpitaux ou les médecins traitants et les personnes en situation de précarité accompagnées par les associations.

ACTEURS
DU PARIS
DURABLE

« Cuisine citoyenne dans le 19^e avec Fauve »

L'objectif de l'association Fauve est de faire vivre aux habitants du quartier Stalingrad-Riquet, et notamment aux jeunes, des expériences d'alimentation citoyenne en goûtant et en cuisinant des repas savoureux, abordables et locaux, en partant de leurs souhaits et de leurs préférences.

PARIS LANCE UN PROGRAMME POUR L'AUTONOMIE DES JEUNES

L'autonomie est un processus qui conduit progressivement les jeunes à se saisir pleinement de leurs droits et à assumer leurs propres choix de vie, indépendamment de leur milieu familial.

Généralement, cette démarche concerne les jeunes de 16 à 25 ans. Ils sont 330 500 à Paris. Néanmoins, les inégalités face à l'emploi, la transition de plus en plus longue entre temps de formation et accès à un emploi stable, la conjoncture économique et sociale, la difficulté à se loger, contribuent à étendre cette tranche d'âge jusqu'à 30 ans.

La Ville de Paris déploie une large palette de services, d'actions et de prestations pour accompagner les jeunes à chaque étape de leur accès à l'autonomie.

Le Programme pour l'autonomie des jeunes, présenté au Conseil de Paris en septembre 2015, a pour objet de renforcer la cohérence de l'ensemble des dispositifs et des nouvelles mesures à venir. Les 145 mesures identifiées s'articulent autour de cinq axes essentiels :

1. s'orienter, se former, s'informer ;
2. trouver un emploi stable ;
3. se loger ;
4. se déplacer, expérimenter la Ville ;
5. s'engager, découvrir, s'épanouir.

Il vise à favoriser la découverte des métiers, en développant la qualité de la vie étudiante et porte une attention particulière aux plus vulnérables pour réduire les inégalités.

UN PROGRAMME POUR FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES PARISIEN-NE-S EN SITUATION DE HANDICAP

PARIS CONFORTE SES DISPOSITIFS EN FAVEUR DU SOUTIEN SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La Ville de Paris s'est engagée dans une ambitieuse politique afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans ses services péri et extrascolaires. Cette volonté se concrétise par les actions suivantes :

- formation des animateurs par le centre de ressources enfance handicapée : environ 150 agents par année ;
- création de postes d'encadrement supplémentaires : 600 animateurs pour le service de restauration du midi par exemple ;
- mise en place de 9 centres de loisirs (9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) à parité qui accueillent pour moitié des enfants en situation de handicap et des enfants valides ;
- création d'un réseau de 7 correspondants handicap, chargés de conseiller et de former les équipes d'animation sur le terrain et d'expertiser des situations d'accueil périscolaires pouvant être problématiques.



Sortie au parc de Sceaux pour des enfants valides et porteurs de handicap. © L. Bourgogne, Mairie de Paris, DASCO

CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

Dans sa communication au Conseil de Paris de septembre 2015, la Maire de Paris a fait part des grandes lignes de l'action de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap (accessibilité universelle, Paris ville inclusive, accompagnement de l'autisme, préparation des Jeux paralympiques...). Le nouveau Schéma 2017-2021 déclinera cette politique.

Le « Mois Extra-Ordinaire », a offert un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, au tissu associatif, aux acteurs publics et privés, avec la volonté de la Ville de porter le projet de l'accessibilité universelle, véritable enjeu d'une société plus juste et plus inclusive pour tous. La journée de l'autisme, organisée depuis deux ans, constitue également un temps fort avec une forte implication des familles autour d'activités partagées.

PARIS ADAPTE LE LOGEMENT SOCIAL AU HANDICAP

Près de 9 000 Parisien-ne-s signalent une situation de handicap dans leur demande de logement soit 7 % des demandeurs. 850 sont en fauteuil roulant ; 90 % sont sous les plafonds de ressources du logement très social (PLAI). 25 % des locataires du parc social ont plus de 60 ans.

Le Programme local pour l'habitat (PLH) et le Schéma pour l'autonomie des personnes en situation de handicap fixent comme objectif de définir au niveau de chaque bailleur social une stratégie pour la mise en accessibilité et l'adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap. Les objectifs à atteindre en 2020 sont de 40 % de logements sociaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur et de 3 % de logements adaptés.

La réalisation de cet objectif ambitieux est en bonne voie, six conventions ont déjà été signées à l'été 2016 avec la RIVP, la SIEMP, l'Habitat Social Français, Elogie, Paris Habitat et ICF la Sablière portant sur 190 000 logements sociaux. Ces bailleurs s'engagent à rendre accessibles près de 40 000 logements et à adapter près de 5 000 logements d'ici 2020. De nouvelles conventions devraient être signées prochainement avec Efidis, Immobilière 3F, le Logement Français, Batigère et Proxilogis.

Au 31 décembre 2015, sur un parc de 230 135 logements sociaux analysés par les bailleurs, on dénombrait 55 328 logements accessibles de la rue à la porte du logement soit 9 816 nouveaux logements accessibles en 2015 et 4 639 logements adaptés au handicap ou à la mobilité réduite soit 1 033 nouveaux logements adaptés en 2015.

3 401 LOGEMENTS PRIVÉS ONT BÉNÉFICIÉ DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION

Au sein du parc privé, la Ville de Paris soutient depuis 2007, l'action de SOLIHA Paris Hauts-de-Seine – Val d'Oise pour l'amélioration de l'habitat des Parisien-ne-s notamment dans le domaine de l'adaptation des logements et de l'accessibilité des immeubles à la mobilité réduite et au handicap. À ce titre, une subvention de plus d'un million d'euros est versée à l'association chaque année.



Logement type adapté. © Mairie de Paris, DLH

Une meilleure communication est faite sur le dispositif des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et des autres financeurs (notamment le CASVP). Une information diversifiée est délivrée auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ou des Maisons départementales des personnes handicapées.

Des conseils, visites à domicile avec un ergothérapeute, diagnostics, montage du dossier de financement du projet auprès de tous les organismes sont dispensés.

Entre 2007 et 2015, 3 401 logements ont fait l'objet de travaux d'accessibilité et d'adaptation pour un montant de 4,8 M€. Ces travaux ont été subventionnés par l'Anah à hauteur de 2,5 M€ et par la Ville de Paris à hauteur de 300 000 €.

217 UNITÉS DE LOGEMENTS SPÉCIALISÉS ONT ÉTÉ FINANCÉES

Les logements « Unité de logements spécialisés » (ULS) sont mis en place pour les personnes en situation de handicap lourd. Ces logements sociaux sont domotisés. 217 ULS ont été financées et 144 ont été livrées au 31 décembre 2015. 37 restent à livrer ou sont en cours d'occupation en 2016 et 36 le seront à compter de 2017. Parmi ces logements, 8 sont destinés aux étudiants en situation de handicap lourd dans l'immeuble du 93 boulevard du Montparnasse (6^e).

PARIS POURSUIT SON VASTE PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE 1 800 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

En application de l'ordonnance du 28 septembre 2014 créant les agendas d'accessibilité programmée, la Ville de Paris a reçu en 2016 la validation par la préfecture de police de ses 9 agendas, répartis sur 3 ans du fait de la complexité à traiter le patrimoine bâti parisien.

Il s'agit de mettre en accessibilité d'usage autant de bâtiments que possible dès les deux premières périodes. Les bâtiments nécessitant peu d'adaptations et les établissements les plus petits ont été privilégiés les premières années. Leur mise en œuvre a débuté à l'été 2016, lors des réhabilitations d'établissements, ou lors de travaux plus ponctuels comme des modernisations de sanitaires ou de circulations verticales, ainsi que dans les jardins et espaces verts.

LE CASVP REND ACCESSIBLES SES ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS

En fin d'année 2015, près de la moitié du patrimoine du Centre d'action sociale de la Ville a été rendue accessible au public : 12 établissements recevant du public en 2013, 35 en 2014 et 32 en 2015. Sur la même période, 8 établissements recevant du public, neufs ou entièrement restructurés, ont complété ce patrimoine accessible.

LA VILLE CONTINUE SA POLITIQUE EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT ET D'INTÉGRATION DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

102 recrutements ont été effectués en 2015. Parmi ces recrutements, 28 ont eu lieu par la voie contractuelle, dont 25 % concernaient des personnels d'encadrement de catégories A et B.

La collectivité parisienne propose des dispositifs d'accompagnements spécifiques pour ces personnels : 384 agents ont été concernés en 2015 pour un montant global de 780 000 €. Ces dispositifs recouvrent des aménagements techniques de postes de travail, des prestations destinées à améliorer la vie quotidienne des agents (transports adaptés, prothèses auditives et interprétariat pour les agents sourds) et d'actions de formation et de sensibilisation au handicap.

La collectivité parisienne mobilise également de nombreux moyens pour l'accompagnement des agents en situation de reconversion professionnelle pour raison de santé.



La promenade Petite Ceinture entre la rue Olivier de Serres et la rue Desnouettes (15^e) est accessible aux usagers en fauteuil roulant (UFR).
© JB Gurliat, Mairie de Paris, DICOM

Enfin, l'année 2015 a été marquée par la signature de la troisième convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). L'augmentation significative du budget de la nouvelle convention 2015-2017 (financement des actions par le FIPHFP pour 10 M€ contre 8,5 M€ lors de la précédente convention) traduit la volonté de la Ville d'amplifier encore sa politique en faveur de l'insertion des agents en situation de handicap.

Un centre de relais téléphonique pour certains agents sourds a, par exemple, pu être installé.

LES PERSONNES ÂGÉES SONT MIEUX ACCUEILLIES

LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS POURSUIT SON PROGRAMME POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES

En 2015, le CASVP a poursuivi son programme ambitieux d'adaptation et de développement de son offre de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il a ouvert deux nouveaux EHPAD, Huguette VALSECCHI (15^e) et Alice PRIN (14^e), représentant 213 places et offrant un haut niveau de confort hôtelier.



Jardin de l'EHPAD Huguette Valsecchi (15^e).
© A. Pedalino, Mission communication CASVP

Parallèlement, l'EHPAD BELLEVILLE (19^e) fait l'objet d'une restructuration complète avant une réouverture prévue en 2019.

En 2015, l'activité du service d'aide et d'accompagnement à domicile, Paris Domicile, a continué de progresser avec 264 730 heures réalisées soit 3,5 % de plus qu'en 2014 et 8,6 % de plus qu'en 2013. Il assure en moyenne le suivi de 2 224 personnes chaque mois.

Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont pris en charge 774 personnes tout au long de l'année 2015. Ils se sont réorganisés pour être en capacité d'intervenir hors des résidences services, dans les résidences appartements.

Le renforcement de la coordination des actions des professionnels de santé et médico-sociaux s'est poursuivi sur le territoire des 9^e, 10^e et 19^e arrondissements. Une nouvelle organisation des clubs a commencé à être mise en place afin de les redynamiser en élargissant leur offre. Dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, sept clubs des 1^e, 4^e, 6^e, 10^e, 11^e, 16^e et 17^e arrondissements ont participé à l'animation des temps périscolaires en accueillant tout au long de l'année 90 enfants dans un cadre intergénérationnel.

LES LOGEMENTS SOCIAUX S'ADAPTENT POUR MIEUX ACCUEILLIR LES PERSONNES ÂGÉES

Un nouveau Schéma gérontologique pour la période 2017/2021 est en cours de préparation et devrait être adopté au cours du 1^{er} semestre 2017.

À l'instar du Schéma handicap, l'action prioritaire du Schéma gérontologique pour la période 2012/2016 concerne l'amélioration de l'accessibilité et l'adaptation du parc social et du parc privé.

Par ailleurs, des actions en faveur de l'adaptation préventive des logements à la perte d'autonomie sont menées conjointement par les directions de la Ville concernées et les bailleurs sociaux en lien avec les amicales des locataires et les gardiens. Des ateliers ont été organisés portant sur la prévention des accidents, l'adaptation des logements, l'accès aux services d'aide à domicile et les loisirs. Ils sont très suivis par les locataires âgés de plus de 60 ans. Les deux premiers sites concernés par ces actions sont des ensembles immobiliers de la RIVP situés aux 304/306 rue de Belleville (19^e) et 72 boulevard Mortier (20^e).

L'ACTION SOCIALE SE DIVERSIFIE

LE NOUVEAU PARIS SOLIDAIRE



Les interventions sociales dans les territoires sont multiples et portées par de nombreux acteurs. Pour mieux répondre aux besoins locaux, Paris a réorganisé son action sociale. Des conférences sociales de territoire sont organisées dans chaque arrondissement depuis l'été 2015. Élus et acteurs locaux s'y retrouvent pour échanger sur le portrait social de l'arrondissement, les besoins sociaux du territoire, ou son diagnostic social. Quatre directions sociales de territoire ont été créées en 2016. Elles ont pour mission le pilotage stratégique et transversal de l'action sociale et médico-sociale, la déclinaison territoriale des politiques sociales parisiennes et leur évaluation. En outre, elles dialoguent avec les départements et les territoires métropolitains.

328 agents avaient rejoint au 1^{er} juin 2016 les 189 agents qui avaient intégré le CASVP au 1^{er} janvier. Cette nouvelle organisation est gage d'une plus grande lisibilité. Elle facilite l'accès aux services pour les Parisiens (horaires d'ouverture et de fermeture harmonisés).

PARIS ÉNERGIE FAMILLES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Paris Énergie Familles est une prestation destinée à aider les familles à faire face à leurs dépenses d'énergie. Elle participe à la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes.

L'aide, modulable en fonction de la composition du ménage, est accordée sous forme d'un forfait annuel pour un montant de :

- 275 € aux familles ayant au moins 3 enfants ou un enfant handicapé à charge fiscale ;
- 138 € pour les familles ayant 1 ou 2 enfants à charge fiscale.

Elle est directement déduite par les fournisseurs d'énergie du montant des factures à acquitter par la famille.

Depuis avril 2015, cette allocation est attribuée sous conditions de ressources mensuelles comme les autres aides municipales destinées aux familles et non plus en fonction du niveau d'imposition. Cette évolution participe aux actions de simplification des démarches administratives des ménages parisiens. La grille d'attribution adoptée dans ce cadre par le Conseil de Paris vise à prévenir les

sorties du dispositif tout en offrant une bonne lisibilité dans les montants et dans un contexte de précarité énergétique qui concerne de nombreuses familles. Elle ouvre l'accès à ce dispositif à près de 2 100 familles supplémentaires.

En 2015, 34 380 ménages parisiens ont bénéficié de cette prestation, pour un montant de près de 7,7 M€ pris en charge par la collectivité parisienne. La répartition des ménages a été la suivante : 13 % de ménages ayant un enfant handicapé ; 40 % ayant 1 ou 2 enfants ; 47 % ayant 3 enfants et plus.

PARIS EXPÉRIMENTE UNE TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU



Afin de poursuivre l'engagement de la collectivité parisienne en faveur d'un droit à l'eau effectif, la Ville de Paris a été retenue en 2015 par l'État pour participer à l'expérimentation d'une nouvelle tarification.

À la suite d'une étude menée par la Direction de la propreté et de l'eau (DPE), deux dispositifs seront expérimentés pour compléter le dispositif déjà existant à la Ville :

1. la création d'une nouvelle aide préventive favorisant l'accès à l'eau par la mise en place des premiers mètres cubes d'eau gratuits pour les foyers les plus fragiles ;
2. la création d'une activité d'ambassadeurs de l'eau déléguée à des associations, mise en place par Eau de Paris.

L'aide préventive sera financée, conformément au dispositif prévu par la loi « Brottes », par une contribution de la Ville de Paris. Il s'agit donc d'une étape supplémentaire vers l'accès universel à l'eau pour tous les Parisiens.

L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX AUGMENTE

La Municipalité poursuit ses efforts afin d'améliorer l'offre de logements accessibles aux Parisien-ne-s, en la diversifiant pour favoriser la mixité de l'habitat. Cette politique vise à accroître le nombre de ses logements sociaux pour répondre à la demande des Parisien-ne-s et aux enjeux d'amélioration du parc, au bénéfice des locataires et en application du Plan climat énergie territorial.

Les objectifs de production de logements sont ambitieux : 10 000 logements jusqu'en 2020 dont 7 000 à 7 500 logements sociaux supplémentaires chaque année. Au total, 53 391 logements sociaux ont été financés depuis 2008 (dont 7 388 en 2015).

L'action de la collectivité parisienne porte également sur la mobilisation des logements du parc privé. Elle s'articule autour de deux dispositifs consistant à proposer des logements à des publics cibles et pour un loyer inférieur au prix du marché immobilier privé, en contrepartie d'avantages, notamment financiers, pour les propriétaires.

LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DEVIENT PLUS EFFICACE

Pour améliorer le processus d'attribution de logements sociaux, tout en garantissant transparence et équité, un dispositif de cotation de la demande a été déployé depuis le 1^{er} octobre 2014.

Le dispositif est basé sur un système de points attribués en fonction de 25 critères tels que conditions du logement et de son occupation, situation familiale et ancienneté de la demande. Les événements particulièrement graves, liés à la personne ou aux biens, font l'objet d'une prise en compte spécifique et génèrent un nombre de points majorés.

Depuis l'automne 2015, des Parisien-ne-s volontaires peuvent également participer à la Commission de désignation hebdomadaire du contingent de la Ville.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT MUNICIPAL DE PROTECTION DES LOCAUX D'HABITATION MAINTIENT L'OFFRE DE LOGEMENTS À PARIS

Cette mesure, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, encadre mieux le régime des autorisations de changement d'usage. Elle vise à maintenir le parc

de résidences principales disponibles à Paris et à enrayer la transformation de logements en locations touristiques de courte durée.

Les propriétaires souhaitant transformer un logement en local de bureaux ou en meublé touristique doivent déposer une demande d'autorisation préalable de changement d'usage et proposer, en compensation, la création d'un nouveau logement dans le même arrondissement que celui transformé.

L'équipe du Bureau de la protection des locaux d'habitation a été renforcée début 2016 avec le recrutement de 5 contrôleurs supplémentaires.

LOC'ANNONCES REND L'USAGER ACTEUR DE SA DEMANDE

Lancé en avril 2015, ce nouveau téléservice a un fonctionnement proche de celui d'un site immobilier classique. Il permet de poser sa candidature en ligne en réponse aux offres de logements sociaux présentées.

Ce service, réservé dans un premier temps aux logements destinés à la classe moyenne, a été étendu aux logements destinés aux ménages aux ressources modestes. Plus de 400 offres ont été mises en ligne en 12 mois de fonctionnement. L'objectif est qu'à l'avenir, une part croissante des logements attribués par la Ville de Paris soit proposée sur Loc'Annonces.



De nouveaux logements sociaux de Paris Habitat au 52 rue des Cascades (20^e). © Agence Babin Renaud

LE DISPOSITIF MULTILOC', UNE OFFRE DE LOGEMENTS PRIVÉS À LOYERS MODÉRÉS

Lancé en octobre 2015, le dispositif **MULTILOC'** est destiné à faciliter le logement des jeunes actifs et des familles de la classe moyenne, dont les revenus se situent sous les plafonds du loyer intermédiaire.

Les locataires signent un bail d'habitation avec les propriétaires des logements inscrits dans le dispositif, qui ont préalablement confié leur bien en mandat de gestion à un professionnel partenaire de la Ville. Cet opérateur conventionné assure la recherche de locataires et la gestion des biens pour le compte des propriétaires. Le dispositif a également vocation à ramener sur le marché locatif des logements vacants.

Les loyers sont plafonnés à moins de 20 % des loyers de référence fixés par arrêté préfectoral dans le cadre de l'expérimentation sur l'encadrement des loyers à Paris. En contrepartie de cet effort, les propriétaires bailleurs perçoivent des aides financières, dont des primes liées à la réalisation de travaux de remise en état ou d'embellissement. Ces deux primes peuvent faire l'objet d'une majoration si les logements présentent une étiquette énergétique de A à D après travaux.

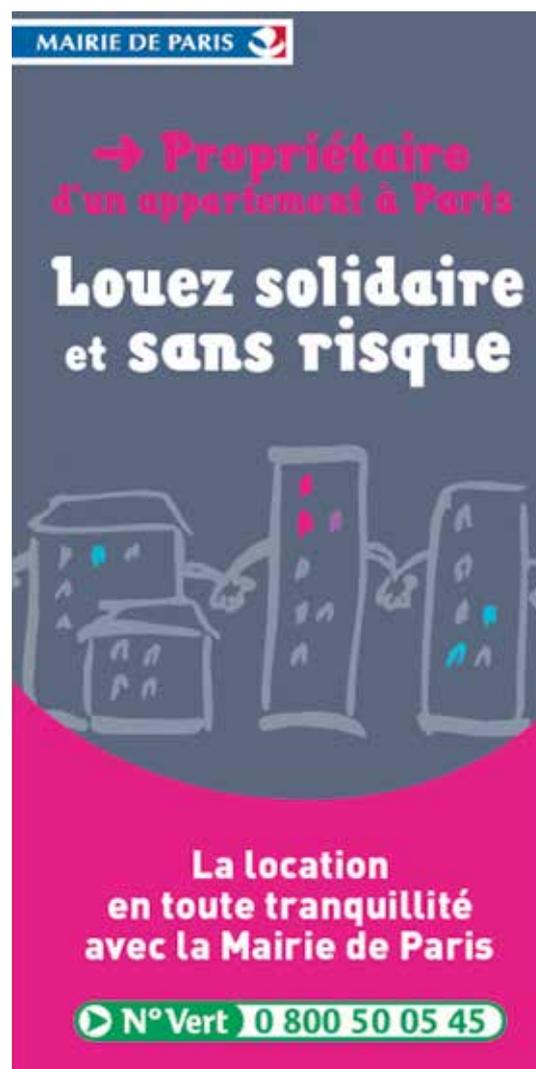


LE PROGRAMME « LOUEZ SOLIDAIRE » ET SANS RISQUE EST RENFORCÉ

La Municipalité a souhaité renforcer le dispositif **Louez solidaire et sans risque** en fixant un objectif de 2 000 logements loués dans le cadre de ce dispositif d'ici la fin de la mandature. Créé en 2007, ce dispositif offre une alternative à l'hébergement hôtelier d'urgence, principalement pour les familles prises en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Des opérateurs, liés par une convention avec Paris, deviennent locataires de logements du parc privés et y hébergent temporairement les ménages.

Les propriétaires qui acceptent un loyer minoré bénéficient en contrepartie de la remise en état du logement, de la garantie de la Ville pour le paiement des loyers et de déductions fiscales sur leurs revenus locatifs.

Au 30 juin 2016, ce dispositif a permis de mobiliser 1 162 logements du parc privé et d'assurer l'hébergement de plus de 2 100 ménages.



DE NOUVELLES OFFRES DE LOGEMENTS POUR LES ÉTUDIANTS

Depuis maintenant dix ans, la Ville de Paris mène un plan de construction qui a permis d'augmenter le nombre de places disponibles dans des logements étudiants et chercheurs. En 2020, il y aura 25 000 logements étudiants dans la capitale.

Depuis 2014, 3 653 nouveaux logements étudiants ont été créés (agréés ou se sont vus délivrer un permis de construire) sur un objectif de 6 000 logements durant la mandature.

L'ensemble de ces logements respecte le Plan climat énergie territorial et les engagements de la Ville en faveur de l'environnement. Ils offrent des lieux de vie et de rencontres au travers de salles de vie collective, de terrasses ou de jardins partagés, et, grâce à une tarification sociale, permettent aux étudiants de se loger pour moins de 500 euros mensuels, sans les aides au logement.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EST FAVORISÉE GRÂCE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les régies de quartier et les ateliers et chantiers d'insertion constituent des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles peuvent offrir aux personnes les plus éloignées de l'emploi un accompagnement renforcé ou un contrat de travail. En 2015, la Ville de Paris a soutenu financièrement le recrutement de 1 882 bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) par 84 SIAE.

PARIS SOUTIENT L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET LES FINANCEMENTS SOLIDAIRES

Afin de faciliter l'émergence de l'économie sociale et solidaire (ESS) et la création d'emplois sur son territoire, la Ville de Paris finance plusieurs organismes spécialisés dans l'accompagnement des porteurs de projets, dont la Boutique de Gestion de Paris Île-de-France, cinq couveuses d'entreprises et sept coopératives d'activité et d'emploi. La Ville s'engage également à permettre aux organismes spécialisés dans la microfinance d'accompagner les projets de ces entrepreneurs sociaux. Elle soutient ainsi : l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Paris Initiatives Entreprise (PIE) avec France active garantie, et l'association des clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (CIGALES) de Paris.

Grâce à un projet porté par Solidarité étudiante, un espace de co-working étudiants-entrepreneurs a vu le jour au cœur du 13^e arrondissement. Dans ce local de 400 m² mis à disposition par la Ville, les étudiants désireux d'entreprendre autrement trouveront un accompagnement individualisé.

LES « TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » RÉCOMPENSENT DES INITIATIVES REMARQUABLES

Depuis 2009, les Trophées de l'économie sociale et solidaire (ESS) visent à stimuler l'émergence de projets nouveaux et à développer des structures existantes de ce secteur.



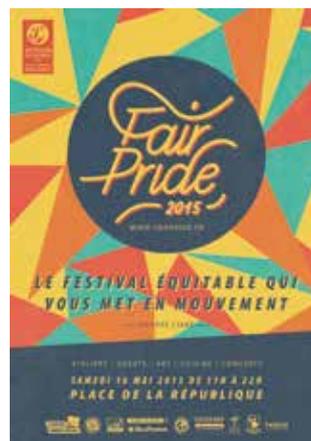
Plusieurs formes de soutien sont accordées aux projets distingués allant de la subvention (5 000 à 25 000 €) au conseil ou au soutien pour la recherche de locaux. Les Trophées parisiens de l'ESS 2015 ont ainsi récompensé des projets qui s'inscrivent pleinement dans le développement durable : l'Agence du Don en Nature, Front de Mode, Ernest, Coopetic, Voisinmalin, Cojob et l'Oeil de Jack. Kelbongoo et les Joyeux Recycleurs se sont vus décerner un prix honorifique.

LE PÔLE LUTESS OFFRE UN ESPACE COLLABORATIF DE 2 400 M²

Situé dans l'est parisien, au 204 rue de Crimée (19^e), le Pôle LUTESS accueille les entreprises, associations, coopératives, mutuelles et fondations du secteur de l'économie sociale et solidaire. Ces différentes structures se partagent l'espace de près de 2 000 m², les locaux techniques et les lieux de convivialité.

Fin 2015, 18 entrepreneurs ont intégré le Pôle LUTESS, tels que : le Marché sur l'eau qui organise un système de distribution de produits agricoles en circuit court, Emmaüs Connect qui développe des actions de solidarité dans le domaine de l'accès à la téléphonie, VoisinMalin qui favorise le lien social, ou encore le groupe d'entreprises d'insertion Ares.

LA VILLE DE PARIS POURSUIT SON SOUTIEN AUX ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE



Pour la 3^e fois consécutive, la Ville a obtenu en 2014 et pour une durée de 2 ans, le titre de territoire de commerce équitable, qui récompense ses actions de sensibilisation et de développement de l'offre dans le secteur.

La Ville a également soutenu en mai 2015 l'organisation de la Quinzaine du Commerce Équitable.

Paris apporte par ailleurs son soutien à plusieurs associations œuvrant pour la promotion du commerce équitable et du secteur du tourisme équitable et solidaire.

**ACTEURS
DU PARIS
DURABLE**

« Chaussettes Orphelines »

L'association Chaussettes Orphelines a pour objectifs la collecte et le recyclage textile, notamment de chaussettes pour les transformer en fils et habits à travers l'apprentissage de techniques d'artisanat liées à la mode. Elle contribue à l'insertion sociale des femmes du quartier de la Goutte d'Or à Paris.

PARIS RENFORCE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ENVERS LES POPULATIONS LES PLUS DÉMUNIES



À travers la diversité de ses initiatives, la Ville défend les libertés fondamentales, témoigne de sa solidarité envers les populations des pays en voie de développement et promeut la diffusion et le partage du savoir-faire parisien à l'international. Concrètement, cette solidarité s'articule autour de plusieurs grands chantiers prioritaires.

- **Solidarité face aux urgences sanitaires et sociales** auxquelles doivent régulièrement faire face les populations défavorisées : plus de 450 000 € ont ainsi été alloués en 2015 à des associations spécialisées dans l'aide d'urgence.



Projet Paris Sida Sud, porté par Sidaction et mis en œuvre par l'ANSS (Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du Sida) à Bujumbura, Burundi. © R. Zio

- **Solidarité en matière de santé** : avec près de 1,8 M€, Paris soutient chaque année des associations qui luttent sur le terrain contre la pandémie de Sida auxquels s'ajoutent 200 000 € dédiés aux coopérations décentralisées en matière de santé.
- **Solidarité en matière d'eau et d'assainissement** en application de la loi Oudin-Santini : Paris y consacre 1 M€ par an pour financer des actions de coopération internationale permettant à plus d'1,5 million de personnes d'accéder à des infrastructures durables.



Deux villageoises s'approvisionnent en eau à Bonou (Bénin). © CARE France

- **Solidarité en matière des déchets** : le « 1% déchets » est un dispositif qui permet aux collectivités territoriales de mobiliser jusqu'à 1 % de leur budget « collecte et traitement des déchets » pour l'affecter à des projets de coopération internationale dans le domaine des déchets ménagers. En juin 2015, Paris a été la première collectivité à utiliser ce dispositif avec un montant de 200 000 euros, qui devrait atteindre un million d'euros d'ici la fin de la mandature.
- **Solidarité en matière de développement urbain durable** : en 2016, des projets de coopération technique sont lancés notamment à Phnom Penh (Cambodge) sur la planification urbaine, à Rio (Brésil) sur les espaces publics ou encore à Amman (Jordanie) sur la mobilité.
- **Soutien aux projets de co-développement** portés par les associations parisiennes de migrants et de solidarité internationale : la 11^e édition du Label Paris Co-développement Sud vient d'être lancée, pour un montant annuel de 80 000 euros de subventions. Les projets doivent comporter un volet consacré au développement des populations vivant au Sud, proposer des activités pour mieux intégrer les Parisien-ne-s originaires de pays extracommunautaires et doivent être conçus avec des partenaires techniques et financiers.

En 2015, 6,5 M€ ont ainsi été consacrés à l'aide publique au développement (APD), plaçant la Ville de Paris au premier rang des contributeurs parmi les collectivités locales.

LA COLLECTIVITÉ S'INVESTIT DANS LES QUARTIERS LES PLUS FRAGILES

PAR L'AMÉNAGEMENT URBAIN LE CADRE DE VIE S'AMÉLIORE

Avec un engagement budgétaire annuel de 26 M€, le Contrat de Ville parisien (2015-2020) signé en mai 2015 avec l'État et 11 partenaires institutionnels - dont les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle emploi et l'Agence régionale de santé - confirme l'engagement de la collectivité parisienne en direction des quartiers populaires. Pour l'ensemble des quartiers, la Ville de Paris a défini un engagement budgétaire annuel à hauteur de 26 M€. Ces crédits seront notamment complétés dans le cadre du Programme d'Investissement de la Mandature (PIM), en particulier ceux du Grand Projet de renouvellement urbain et du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le Contrat de Ville porte sur plus de 20 quartiers situés dans huit arrondissements (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e). Il concerne plus de 360 000 Parisiens. Des projets de territoire prolongent de manière concrète et opérationnelle les objectifs du Contrat de Ville.



Le Contrat de Ville repose sur trois piliers indissociables : cohésion sociale, développement de l'activité économique et de l'emploi, amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain. Il porte également des thématiques fortes telles que l'émancipation de la jeunesse, la laïcité et la citoyenneté, la lutte contre toute forme de discrimination ou une action forte en faveur de l'égalité femmes-hommes.

D'autre part, le Contrat de Ville se fonde sur la concertation, la participation populaire, la co-construction des actions et l'appropriation collective

de la Ville. Le renforcement de la participation des habitants est également affirmé avec l'installation de Conseils citoyens.

L'effort global de la Ville en direction des quartiers prioritaires parisiens en 2015 s'est élevé à 191 322 000 euros.

Par ailleurs, un appel à projets « Politique de la Ville » en 2015 a permis de financer 399 associations pour la réalisation de 805 projets pour un montant total de 4 510 000 €.

L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SE RENFORCENT

Quelques chiffres :

- 2 000 habitants accompagnés chaque année dans leurs parcours vers l'emploi ;
- 59 M€ pour soutenir la création d'emploi et l'émergence d'entreprises innovantes dans les quartiers populaires ;
- 12 M€ de fonds européens pour soutenir des projets d'entrepreneuriat, de formation professionnelle, d'inclusion, de développement économique et numérique ;
- une action forte en faveur de l'installation de commerces, d'artisanat et de services de proximité diversifiés et de qualité dans les quartiers populaires ;
- un soutien chaque année à une dizaine de projets locaux d'économie sociale et solidaire.

LE TERRITOIRE DEVIENT PLUS SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT

Quelques chiffres :

- 1 500 places en crèche créées dans les quartiers populaires d'ici 2020 ;
- 16 000 Parisien-ne-s bénéficiant de cours de français chaque année ;
- 12 000 habitants bénéficiant de programmes de santé et de prévention dans les quartiers populaires ;
- 4 nouveaux centres sociaux et culturels pour renforcer le lien social ;
- 4 accorderies pour favoriser les échanges solidaires entre habitants ;
- 5 réseaux de solidarité de voisinage pour accompagner les familles monoparentales ;
- 220 éducateurs de rue pour lutter contre l'exclusion sociale des jeunes et agir au quotidien pour la protection de l'enfance ;
- 30 000 jeunes ne partant pas en vacances bénéficient d'activités de loisirs et de séjours organisés par les éducateurs, les centres sociaux ou les associations de quartiers.



L'équipement (crèche collective, halte garderie et crèche familiale) rue Reynaldo Hahn (20^e) respecte les objectifs du Plan climat énergie. © DR

LES QUARTIERS SE TRANSFORMENT AU JOUR LE JOUR

- 5 quartiers supplémentaires bénéficieront d'une transformation urbaine majeure dans les années à venir ;
- les déplacements des habitants des quartiers désenclavés sont facilités : prolongement du tramway, transformation des portes de Paris, etc. ;
- 30 M€ du Budget participatif sont spécifiquement dédiés aux quartiers populaires ;
- 400 000 euros sont investis chaque année pour rénover des locaux associatifs ;
- 130 M€ sont destinés à construire ou rénover 11 gymnases, 6 piscines et 1 stade dans les quartiers.

LA VILLE DIVERSIFIE SES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL

PARIS RENFORCE SON ACTION POUR MIEUX PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Le Service égalité, intégration, inclusion (SEII) de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT) a été créé en novembre 2015. Il est constitué de la mission égalité femmes-hommes et de la mission intégration, lutte contre les discriminations, droits humains.

Il a en charge de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de lutter contre les discriminations dans tous les domaines : éducation, travail, logement, sport, santé.

Il s'attache également à combattre les atteintes au respect des droits humains, les violences faites aux femmes grâce à un observatoire dédié, la prostitution, la grande exclusion, les conditions de rétention.

Les Parisien-ne-s d'origine étrangère peuvent être tout particulièrement en proie à des traitements inégaux. La première défense dont ils peuvent disposer est l'accès à la langue française dont le SEII coordonne les dispositifs d'apprentissage.



Cours de français en classe d'intégration de l'école de la rue de Belleville (20^e). © S. Robichon, Mairie de Paris, DICOM

En partenariat avec les associations, le SEII favorise un accompagnement plus ciblé pour permettre aux étrangers d'accéder aux dispositifs de droit commun le plus rapidement possible.

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction, occupés en 2015 à 37,2 % par des femmes (contre 37,4 % en 2014).

Pour prolonger son action et dans le cadre de son agenda social 2016, la Ville s'engage sur une démarche d'obtention du Label AFNOR Diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

PARIS POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES LES MOINS QUALIFIÉS

En 2015, la Ville de Paris a poursuivi une politique active en matière d'accès des jeunes à l'emploi, notamment en s'appuyant sur les dispositifs des contrats uniques d'insertion (CUI) et des contrats d'emplois d'avenir.

C'est ainsi que 511 nouveaux contrats aidés dont 388 CUI et 123 emplois d'avenir ont été recrutés en 2015 et 541 CUI ont également été renouvelés pour un an supplémentaire.

En février 2016, 1 335 contrats aidés étaient en poste dans les services de la Ville dont 953 CUI et 382 emplois d'avenir.

L'objectif pour 2016 est d'atteindre 1 100 CUI et 420 emplois d'avenir.

La priorité de la collectivité est fortement orientée vers les bénéficiaires du RSA. La Ville conçoit en effet le contrat aidé comme une étape d'un parcours d'insertion menant vers l'emploi durable. Les actions de formation, qui accompagnent le dispositif, ont représenté pour l'année 2015, 70 238 heures (dont 48 527 heures pour les CUI et 21 711 heures pour les emplois d'avenir).

La DRH met par ailleurs en place des partenariats avec l'armée de Terre et les acteurs de la création d'entreprise.

Les services des ressources humaines rencontrent les employeurs privés susceptibles de recruter dans les métiers où la formation et l'expérience acquises de nos salariés pourraient constituer une réelle plus-value (collecte de déchets, nettoyage-entretien, sécurité-sûreté...).

Les emplois d'avenir

Au moins 200 jeunes vont être embauchés pour remplacer les départs de la première promotion d'emplois d'avenir. Ce volume de recrutement permettra d'augmenter le nombre de jeunes en poste par rapport à 2015, en le portant à 420.

Les contrats uniques d'insertion

L'objectif ambitieux de 1 100 contrats uniques d'insertion à la fin de l'année est fixé, représentant un volume de recrutement d'au moins 450 salariés.

Au-delà des objectifs quantitatifs, l'accent sera également mis sur la formation, afin de mieux insérer les bénéficiaires de contrats aidés dans des filières susceptibles d'offrir des débouchés pérennes.



Cérémonie d'accueil des agents en contrats uniques d'insertion dans les salons de l'Hôtel de Ville. © S. Robichon, Mairie de Paris, DICOM

Les apprentis

468 jeunes apprentis ont été recrutés à la rentrée 2015 afin d'apprendre l'un des 320 métiers de la Ville. Ces recrutements permettent de faire découvrir aux bénéficiaires des débouchés professionnels trop souvent ignorés dans nombre de secteurs où la Ville recrute, parfois même difficilement. La Ville peut ainsi se constituer un vivier potentiel de futurs candidats.

Les stagiaires

6 221 conventionnements de stage ont été conclus en 2015. L'augmentation de ces conventionnements par rapport à 2014 (+ 5 %) manifeste le souci d'apporter aux plus jeunes élèves la possibilité de découvrir le monde du travail à travers les stages des collégiens, en favorisant les établissements appartenant au réseau d'éducation prioritaire (REP).

Les volontaires du service civique

122 volontaires du service civique étaient présents à la Ville fin 2015, dont 76,2 % de femmes.

LES ACTIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE SE CONSOLIDENT



Sur le terrain du dialogue social, l'année 2015 a été marquée par la mise en place des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et 2016 par l'installation de commissions thématiques issues des comités. Concernant le CHSCT central, trois commissions ont été ainsi constituées : l'une sur l'organisation et les conditions de travail, la seconde sur les sujets du handicap, de l'inaptitude et de la reconversion et la troisième sur les risques physiques et chimiques.

Des travaux sont parallèlement menés au sein du réseau RH sur des thématiques telles que les absences, la prévention et la gestion des inaptitudes, la reconversion, la conduite du changement, ou encore le bien-être au travail, au sein duquel est instruite la question de l'usage des mails et du droit à la déconnexion.

L'accord-cadre santé-sécurité au travail, signé en 2012, établit les principes et valeurs qui constituent la politique santé-sécurité au travail à la Ville de Paris. Il présente également les priorités de la Ville en matière de prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les agents.

Concernant la prévention des risques psychosociaux (RPS), l'année 2016 a vu la mise en œuvre dans l'ensemble des directions des démarches de construction de diagnostics, en cohérence avec l'accord-cadre national. Ces diagnostics serviront à établir les plans de prévention dans toutes les Directions, ainsi qu'au niveau central. Les premiers éléments du diagnostic RPS de la Ville ont été présentés en CHSCT central, en juin 2016.



Une consultation au service de la médecine du travail.
© J.B. Gurliat, Mairie de Paris, DICOM

En 2016, va être mis en œuvre le projet « Paris qui sauve » dont l'objectif, en visant 5 000 personnes, est de doubler le nombre d'agents formés chaque année aux gestes de première urgence.



L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PROPOSÉE AUX AGENTS MUNICIPAUX ÉVOLUE

Les orientations stratégiques définies pour les années 2015 à 2019 capitalisent sur l'acquis de ces dernières années et de l'accord-cadre. Elles permettent de poursuivre l'accompagnement du développement professionnel et personnel des agents. Ces orientations sont au nombre de cinq :

1. le développement des compétences des agents ;
2. l'accompagnement de l'intégration des agents et de l'expression de leur potentiel ;
3. la facilitation de la mobilité des agents ;
4. l'aide aux encadrants dans l'accomplissement de leurs missions ;
5. l'expérimentation de nouvelles voies pour mieux former.

Levier majeur d'amélioration de la qualité du service et outil de développement des compétences, l'offre renouvelée de formation traduit également les priorités de la mandature en matière de développement des parcours professionnels, d'appui à l'encadrement de proximité et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Trois actions concernent les dispositifs de formation qui permettent aux personnels d'améliorer leur déroulement de carrière :

1. Optimiser les délais d'obtention des cours de perfectionnement. En 2015, les délais d'obtention des cours de perfectionnement ont été réduits



La stratégie « Paris ville intelligente et durable » est présentée aux cadres de la Ville.
© S. Robichon, Mairie de Paris, DICOM

de moitié. Ces cours bénéficient à près de 1 500 stagiaires et s'adressent principalement aux agents les plus éloignés des dispositifs de formation. Des parcours sur les fondamentaux en français, mathématiques et informatique ont été instaurés.

2. Faire accéder le plus grand nombre aux préparations à concours et examens professionnels. Des règles d'accès ont été mises en place et un contrat tripartite (stagiaire, Direction et DRH) a été instauré pour le parcours de réapprentissage des fondamentaux.
3. Consolider les dispositifs de scolarité. Une délibération-socle fixe les règles régissant ces dispositifs promotionnels qui concernent chaque année 150 agents qui se destinent aux métiers de la petite enfance et du social. Dans le même temps, afin de maximiser les chances des élèves de réussir le concours sur titre, il a été décidé la mise en place de préparations à l'oral.

En outre, l'Université des Cadres a poursuivi en 2015 ses actions de formation à destination des agents encadrants.

PARIS POURSUIT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE « ÂGES ET GÉNÉRATIONS »



Outre la valorisation de nombreux savoir-faire et expertises techniques dont la transmission aux générations plus jeunes d'agents est ainsi assurée, le lien entre ces derniers et les plus anciens se fait concrètement à travers l'apprentissage.

L'ADMINISTRATION RENFORCE SA POLITIQUE D'AIDE À L'ACCÈS AU LOGEMENT DE LA VILLE EN FAVEUR DE SES AGENTS



La Maire de Paris a fait de l'amélioration de l'accès des agents au logement social une des ses priorités en termes de ressources humaines.

Ainsi, au sein de la commission de la Maire de Paris, un logement sur quatre sera désormais proposé à la désignation d'un agent contre un sur six jusqu'à présent. La Maire de Paris invite les maires d'arrondissement à s'inscrire dans la même dynamique au sein de leurs propres commissions de désignation.

Afin de hiérarchiser de façon objective les demandes de logement des agents, l'Administration a mis au point une grille de cotation similaire à celle utilisée pour toutes les demandes de logement social. Cette grille prend également en compte les spécificités personnelles, familiales ou les contraintes liées au métier.

Elle permettra aux agents de la collectivité parisienne demandeurs d'un logement social de pouvoir bénéficier d'une bonification en points en fonction de leur situation personnelle : éloignement du lieu de travail, horaires décalés, surendettement, problèmes de santé ou événements familiaux graves. De plus, une attention particulière sera portée aux demandes émanant d'agents hébergés par la mission des urgences sociales.

LA VILLE A RENOUVELÉ EN 2015 SA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE SES PERSONNELS



En 2015, 1 812 977 repas ont été servis par l'ASPP, dont 1 490 000 aux restaurants en libre-service et 266 000 aux Croq'Pouce (restauration rapide).

Ce renouvellement de convention permet à l'ASPP de continuer à remplir ses missions : gestion et développement d'un service de restauration collective de qualité et à caractère social, sur la base de principes tels que la solidarité, la cohésion sociale, la mise en œuvre du Plan d'alimentation durable de la Mairie de Paris et la santé des personnels.

La nouvelle convention prévoit de nombreuses nouveautés parmi lesquelles :

- un plat végétarien par jour dans chaque grand restaurant ;
- le nombre de tranches de droits d'accès passe de 5 à 10 pour un meilleur lissage selon l'indice des agents ;
- un droit d'accès à taux zéro pour les agents bénéficiaires de contrats aidés ;
- une étude sera lancée pour examiner les possibilités d'élargissement des horaires d'ouverture des restaurants situés à proximité de services ayant des contraintes horaires ou fonctionnelles.

UNE NOUVELLE CONVENTION SUR LES PRESTATIONS SOCIALES PREND MIEUX EN COMPTE LES SOUHAITS DES AGENTS



En 2015, le montant des prestations sociales versées aux agents de la collectivité parisienne par l'AGOSPAP (association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes) s'est élevé à 23,9 M€.

L'Allocation prévoyance santé (APS) joue un rôle majeur pour permettre aux agents d'acquiescer une couverture santé complémentaire. Elle a occasionné en 2015 une dépense de près de 15 M€, représentant près de 62 % du montant total des prestations sociales.

En juin 2015, le Conseil de Paris a adopté la nouvelle convention entre la collectivité parisienne et l'AGOSPAP, en matière de gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, et ce pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} juillet 2015. L'engagement de la Ville et du Département reste constant avec une contribution de 9,4 M€ par an.

La Ville a également voulu répondre aux souhaits exprimés par les agents lors de l'enquête conduite au printemps 2015. Un des sujets soulevés était le prix des différentes prestations. Pour y répondre, la collectivité parisienne a souhaité favoriser l'accès à ces prestations par une politique tarifaire différenciée et adaptée aux revenus des bénéficiaires.

Cela se traduit par la fixation d'objectifs à l'AGOSPAP sur l'accès aux séjours juniors et vacances adultes, des agents dont le quotient familial se situe dans les quatre tranches de revenus les moins élevés, ainsi que l'accès aux prestations loisirs des agents de catégorie C.



Le Pavillon circulaire, architecture expérimentale réalisée à partir de matériaux recyclés dans le cadre de la COP 21, est installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville (4^e).
© M. Verhille, Mairie de Paris, DICOM

FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PARIS S'ENGAGE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

La Mairie de Paris ambitionne de faire de Paris la capitale mondiale d'une économie porteuse de valeurs, d'innovation sociale, de transition écologique et créatrice d'emplois : l'économie circulaire.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ONT LARGEMENT MOBILISÉ

De mars à septembre 2015, Paris a mené en collaboration avec une vingtaine de collectivités du Grand Paris, les États généraux de l'économie circulaire pour concerter avec plus de 120 structures du monde associatif, industriel, économique, institutionnel, académique et de la société civile.

65 préconisations concrètes pour développer l'économie circulaire ont été ainsi rassemblées dans le Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris présenté lors des journées de clôture des États généraux les 14, 15 et 16 septembre 2015 à l'Hôtel de Ville. Ces journées ont mobilisé plus de 2 000 participants.

PARIS ÉLABORE UN PLAN ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2016-2020

Dans la continuité des États généraux, la Ville de Paris élabore un Plan économie circulaire à dimension métropolitaine à l'horizon 2020. Il fera l'objet d'une prochaine délibération du Conseil de Paris.

Le plan développera certaines propositions du Livre Blanc sous forme d'actions concrètes.

La construction des actions sera réalisée en partenariat avec les acteurs de terrain (associations, entreprises et acteurs institutionnels comme la Région Île-de-France, l'ADEME, etc.).

LES PROJETS D'AMÉLIORATION DU MÉTABOLISME URBAIN DE PARIS SE POURSUIVENT

La Ville a également lancé en 2014 un appel à projets « Métabolisme urbain » visant à expérimenter des solutions innovantes d'écologie industrielle et territoriale sur les services municipaux. Sur les 13 projets sélectionnés, huit ont été déployés, un est programmé et quatre abandonnés (pour cause de réorientation de stratégie de l'entreprise lauréate).



L'évaluation de six de ces projets, pilotée par Paris&Co et la Ville de Paris, soutenue par l'ADEME, a montré, selon les projets, une réduction des émissions de CO2 de 25 à 90 %.



La journée de clôture des États généraux de l'économie circulaire a mobilisé plus de 2 000 personnes. © Mairie de Paris, DEVE-AEU

L'ADMINISTRATION PARISIENNE S'ENGAGE AU QUOTIDIEN DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LES SERVICES DE LA DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT EXPÉRIMENTENT L'ÉCHANGE DE MATÉRIELS ET DE MATÉRIEAUX

Afin de permettre le développement d'une économie circulaire, la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) a mis en place en 2015 une plateforme informatique interne facilitant la réutilisation de matériels et matériaux présents dans les parcs et jardins. Cette bourse d'échanges met en relation les services de la DEVE qui partagent ainsi les ressources dont ils disposent : bordures de granit, pavés, terre, mobilier d'atelier, matériel etc. En 10 mois, une cinquantaine d'offres a été déposée et une trentaine de transactions effectuée.

Cette plate-forme d'échanges permet de diminuer la consommation de ressources naturelles, de limiter la production de déchets et de favoriser le partage et sera étendue en 2017 à toutes les directions de la Ville de Paris.

PLUS DE 80 % DES DÉCHETS PRODUITS PAR LA GESTION DES ESPACES VERTS SONT RÉEMPLOYÉS SUR PLACE



Afin de limiter les quantités de déchets verts envoyées dans des centres de valorisation extérieurs, la DEVE a développé une stratégie de réduction, recyclage et valorisation matière qui repose sur plusieurs actions :



- l'arrosage raisonné et le choix de végétaux appropriés ;
- la pratique de la gestion différenciée qui permet d'adapter la fréquence de tonte et de taille ;
- la restitution directe au sol des tontes par l'utilisation de tondeuses à kit mulching qui broient finement les brins d'herbes ;
- le broyage et paillage des produits de taille des arbustes et la dépose des feuilles mortes aux pieds des massifs qui permettent de maintenir l'humidité ;
- le compostage sur place des excédents de déchets verts indemne de maladies ou de ravageurs ;
- la revalorisation dans les jardins et bois, sous forme de paillage, du bois d'élagage et d'abattage après broyage sur place ou sur plates-formes.

Cette stratégie permet de faire absorber aux espaces verts plus de 80 % de ce qu'ils produisent et de n'exporter vers des plates-formes de compostage industriel que les végétaux malades ou infestés.



Un jardinier municipal mélange les déchets végétaux, composts réutilisés dans les parcs et jardins de la Ville. © JP Viguié, Mairie de Paris, DEVE

71 % DES MATÉRIEAUX DE VOIRIE SONT RECYCLÉS



Le recyclage des matériaux en pierre naturelle est une tradition de la Direction de la voirie et des déplacements (DVD).



Les éléments démontés lors des chantiers parisiens (bordures, pavés ou dalles) sont rapportés à la plateforme de recyclage et de distribution de matériaux de Bonneuil-sur-Marne (94) où ils sont triés, reconditionnés et éventuellement transformés en de nouveaux produits.

En 2015, les produits recyclés représentaient 71 % des matériaux en pierre naturelle posés à Paris (contre 45 % en 2013). Les ressources naturelles sont ainsi économisées, les transports limités et le budget préservé (les matériaux recyclés étant en moyenne deux fois moins chers que les neufs).

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SONT VALORISÉS À HAUTEUR DE 93 %

Chaque année, plus de 500 tonnes de déchets (emballages, déchets de chantier, Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)) sont produites par la maintenance et les divers travaux liés à l'éclairage. Le marché à performance énergétique (MPE) parisien prévoit que le titulaire minimise l'impact direct de ces déchets, par leur valorisation.

En 2015 les DEEE représentaient 58 tonnes avec un taux de valorisation de 93 % (contre 91 % en 2014). Cette valorisation se traduit par le recyclage ou la récupération des matières telles que le verre, les métaux ou les poudres fluorescentes. Seuls 3 % des composants DEEE font l'objet d'une valorisation énergétique (pour les plastiques principalement).

Cette démarche de valorisation est possible notamment grâce au partenariat avec l'éco-organisme Récyclum, qui permet d'améliorer régulièrement le taux de déchets traités.

PARIS MUSÉES RÉUTILISE LES SCÉNOGRAPHIES DES EXPOSITIONS



L'établissement public parisien porte la volonté d'augmenter la part des scénographies réutilisées ou mutualisées. Cette démarche a déjà été engagée en 2015 avec : la scénographie de l'exposition « Souter », présentée à la Maison Victor Hugo (4^e), réutilisée pour « Eros Hugo » au Petit Palais (8^e), mais aussi celle de « Fantastique ! » réutilisée pour l'exposition « George Desvallières », toutes deux au Petit Palais.



La réutilisation de mobiliers est également encouragée entre les musées de la Ville et les expositions de l'Hôtel de Ville sont recyclées.

Cette démarche limite les constructions nouvelles de structures et mobiliers, favorise le réemploi (vitrines, socles ou assises) et la réutilisation de matériaux.

LE PAVILLON CIRCULAIRE EST ENTIÈREMENT COMPOSÉ DE MATÉRIEAUX DE RÉEMPLOI



L'économie circulaire et la préservation des ressources fossiles sont des enjeux cruciaux de la construction que la Ville de Paris a souhaité rendre visibles en réalisant un bâtiment de 70 m² sur le parvis de l'Hôtel de Ville (4^e) dédié à l'accueil de manifestations : le pavillon circulaire (maîtrise d'ouvrage Pavillon de l'Arsenal, maîtrise d'œuvre agence d'architecture Encore Heureux). La réalisation a été en partie confiée aux ouvriers de la Direction du patrimoine et de l'architecture (DPA) de la Ville. Portes d'entrée de logements de Paris Habitat pour le bardage extérieur, panneaux de bois récupérés d'expositions de l'Hôtel de Ville pour le plancher, en quelques semaines cette construction hors normes s'est élevée autour d'une charpente structurante. Ce pavillon, construit à l'origine pour les besoins de la COP21, a trouvé une seconde vie et sera transféré vers un lieu public de la capitale.

LA VALORISATION DES ANCIENS POSTES INFORMATIQUES SE POURSUIT



La Direction des systèmes et technologies de l'information (DSTI) de la Ville s'assure que les postes réformés sont recyclés en accord avec la réglementation en vigueur.



Depuis 2006, la collectivité a passé des marchés de recyclage et de reconditionnement des équipements informatiques, auprès d'entreprises du secteur.

Les équipements sont traités systématiquement en lien avec le plan d'équipement qui prévoit un renouvellement des postes tous les 6 ans. Depuis la réforme de l'assistance informatique de proximité (AIP), le matériel à recycler est centralisé sur un seul site, ce qui permet de limiter les trajets. Les techniciens municipaux réalisent un diagnostic, un tri et un suivi d'inventaire du matériel. Selon son état, le matériel est reconditionné pour démarrer une seconde vie auprès d'une association parisienne, d'un agent de la collectivité aux revenus modestes, ou pour être en libre accès dans un service de la Ville. Les matériels hors d'usage sont, quant à eux, recyclés.

En 2015, 2 500 équipements ont été traités. D'ici la fin 2016, l'ensemble des directions de la Ville aura basculé dans le dispositif AIP pour un parc total de 22 000 postes « Ville » et 10 500 postes des écoles, soit un potentiel de plus de 5 000 postes à traiter par an.



Un agent de la Ville recycle un ordinateur
© L. Journet, Mairie de Paris, DPE

LE RECYCLAGE DES MATÉRIEAUX TEXTILES DE L'ADMINISTRATION



À l'occasion du remplacement des rideaux des salons de l'Hôtel de Ville, un partenariat a été conclu avec l'école Duperré (3^e) pour recycler les rideaux en pièces uniques exposées à l'Hôtel de Ville (4^e). Les petites séries seront vendues dans la boutique de l'Hôtel de Ville, dans des boutiques Emmaüs et transformées en objets en textile (espadrilles, sacs, nattes, chapeaux, transats, parasols, etc.) qui seront proposés lors de Paris Plages 2017.





Vase confectionné avec des rideaux récupérés des salons de l'Hôtel de Ville (4^e) par l'école Duperré. © Mairie de Paris, DICOM

Par ailleurs, la Direction de la prévention et de la protection (DPP) recycle ses équipements vestimentaires usagés pour servir aux entraînements de l'unité cynophile.

LA DÉMATÉRIALISATION S'ÉTEND À DE NOUVELLES FONCTIONS

La Direction de la communication (DICOM) poursuit ses efforts pour réduire sa consommation de papier à travers diverses initiatives telles que : le regroupement des commandes de papier écoresponsable ; une gestion rigoureuse en interne des stocks ; le passage aux abonnements presse numérique ; la dématérialisation complète du rapport d'activité des services de la Ville en 2015 et 2016 ; le développement des invitations électroniques pour les événements organisés par les relations publiques et le protocole de la Ville.

Avec, à terme, près de 8 millions de documents numérisés chaque année, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) a expérimenté une nouvelle gestion électronique de documents. Elle vise à faciliter les démarches des usagers, simplifier les modalités de stockage et de recherche.

Enfin, la Direction de la prévention et de la protection (DPP) met en place un système automatisé de dématérialisation des procès-verbaux pour la lutte contre les incivilités sur la voie publique.

Ces projets permettent de réduire fortement la consommation de papier.

PARIS RENFORCE SA STRATÉGIE ZÉRO DÉCHET

En 2015, les tonnages de déchets ménagers et assimilés (tous bacs, tous déchets confondus) collectés par la Mairie de Paris ont continué à diminuer pour atteindre 1 092 508 tonnes.

En juin 2014, les élus parisiens ont unanimement adopté l'engagement de la Ville de Paris dans une stratégie « zéro déchet ». Cette stratégie vise à construire une politique de gestion des déchets limitant l'enfouissement et le traitement par incinération des ordures ménagères. Elle consiste à considérer les déchets comme des ressources. Elle conduit à poursuivre les actions déjà engagées sur la prévention des déchets dans le cadre du programme local de prévention des déchets (PLDP) de 2012 et sur le tri et sur la réutilisation des déchets.

En 2015, plusieurs démarches, plans, documents sont venus préciser cette stratégie.

Grâce à sa stratégie zéro déchet, la Ville de Paris a été lauréate de l'appel à projets national Territoires « zéro déchet, zéro gaspillage » lancé par l'ADEME en 2015. Cette candidature est portée par la Ville de Paris, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM), en partenariat avec l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) et quatre autres collectivités d'Île-de-France.

La Ville a également répondu et a été sélectionnée pour l'appel à projets du Plan de relance du tri (volet collecte) d'Eco-Emballages en 2015.

Paris a également élaboré un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et un Schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage (SDDPR).

Enfin, les projets d'envergure en faveur du tri et de la collecte séparée des biodéchets ont enrichi la stratégie zéro déchet.

LA VILLE POURSUIT SES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Fin 2015, la Ville de Paris a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé dans le cadre du Plan local de prévention des déchets (PLPD), à savoir une diminution de 7 % de la quantité de déchets produite par habitant sur la période 2009-2015.

Parmi les principales actions mises en œuvre pour réduire la quantité de déchets, figurent notamment :

- près de 900 animations réalisées sur le thème de la prévention des déchets ;
- le soutien de 8 structures de réemploi ;
- un appel à projets associatif pour mettre en place des actions de prévention des déchets ;
- des actions en faveur de l'administration éco-exemplaire.

Les résultats des actions de l'année écoulée ont été présentés à l'Observatoire des 3R (réduction, réemploi, recyclage), qui a réuni en mars 2016 près de 200 partenaires.

2016 est l'année de préparation du nouveau programme local de prévention des déchets (PLP) pour la période 2016-2020. Ce programme devra tenir compte des orientations du Plan national de prévention des déchets 2014-2020 et intégrer a minima un objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers par habitant entre 2010 et 2020. La phase de concertation est prévue au second semestre 2016 pour une présentation du nouveau programme au Conseil de Paris en 2017.

LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES A PROGRESSÉ DE 11 % ENTRE 2014 ET 2015

Le recyclage des déchets constitue un mode de valorisation qui privilégie la matière première et repose sur différentes filières, selon les types de déchets :

- les déchets des collectes sélectives : papier, cartons, emballages ménagers et bientôt biodéchets ;
- les déchets occasionnels collectés en Espaces Tri, sur rendez-vous ou dans des points de collecte des éco-organismes : piles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), lampes, mobiliers, meubles, gravats, ferrailles, etc.

Au total, le tri des déchets recyclables a progressé de 11 % entre 2014 et 2015.



Une bale de journaux cartons et magazines au centre de tri SYCTOM (15°). © L. Journet, Mairie de Paris, DPE

PARIS A ÉLABORÉ UN PLAN DE RELANCE DU TRI

Entre 2014 et 2015, le tonnage de multimatériaux collectés (emballage, papier) a progressé de 4,1 % (78 551 tonnes) et celui du verre de 1,2 % soit 67 307 tonnes.

L'amélioration de la qualité du tri des emballages ménagers par les Parisien-ne-s se poursuit. En complément des actions déjà menées sur cette thématique, la Ville de Paris a élaboré en 2015 un Plan de relance du tri adopté par le Conseil de Paris de novembre 2015 et soutenu financièrement par Eco-Emballages.

Les objectifs de ce plan sont de faire progresser le tri de 4 000 tonnes d'emballages pour 2017, et de 10 000 tonnes supplémentaires pour 2019.

Les différentes actions de ce plan sont mises en œuvre en 2016 pour un coût estimé à 2,3 M€. Elles comprennent :

- l'implantation de 170 nouvelles colonnes à verre ;
- la mobilisation des gestionnaires privés et publics pour développer le tri des emballages dans les immeubles actuellement non dotés de bacs de tri sélectif ;
- la formation des gardiens d'immeuble ;
- l'amélioration de la collecte du carton ;
- des actions spécifiques sur la cité internationale universitaire de Paris (14^e), dans deux parcs parisiens et sur 14 secteurs parisiens représentant 35 000 habitants.

Ces actions s'accompagnent d'une grande campagne d'information lancée début 2016 sur l'intérêt de trier et les consignes de tri comprenant notamment la diffusion d'un guide à tous les foyers parisiens.

En complément, un nouveau dispositif d'apport volontaire sur l'espace public le « Trilib' » est expérimenté depuis juillet 2016 dans le 19^e arrondissement. 40 stations Trilib' seront ensuite déployées dans quatre arrondissements d'ici la fin de l'année 2016. Conçu par Eco-Emballages, il permet de collecter les multimatériaux (fibreux/non fibreux), le verre, les cartons et les textiles.

Les habitants du 3^e arrondissement bénéficient toujours de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri relatives aux plastiques. Sa généralisation à l'ensemble des arrondissements parisiens est envisagée pour 2017-2018.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EST EN HAUSSE

Cette collecte représentait 85 082 tonnes en 2015, en hausse de 4,3 % par rapport à 2014.

La part des déchets valorisés est en forte progression notamment grâce au tri et recyclage des gravats dans les Espaces Tri et à l'augmentation régulière du tri des déchets d'équipements d'ameublement depuis sa mise en place en 2013. Cette filière de responsabilité élargie du producteur (REP) représente un fort potentiel de développement économique et de création d'emplois locaux.

Dans cette optique, Paris poursuit l'élaboration de son Schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage (SDDPR) qui vise à mailler l'ensemble du territoire parisien d'équipements relatifs à la collecte, au réemploi et au recyclage des déchets occasionnels.

Un nouvel Espace Tri a ainsi été ouvert au public à la Porte de Pantin (19^e) en juin 2016 et l'implantation de nouvelles installations est en cours d'analyse sur d'autres sites.



Le dispositif Trilib' a été installé à l'occasion de la COP 21.
© L. Journet, Mairie de Paris, DPE

LE TRIMOBILE PRÈS DE CHEZ SOI

Le Trimobile est un outil d'apport volontaire pour trier les déchets qui ne peuvent être collectés en porte à porte. Il s'agit d'une remorque aménagée et tractable qui se déploie sur différents sites pour permettre l'accueil du public. Ce dispositif permet aux Parisiens de déposer, au plus près de chez eux, leurs petits encombrants qui seront recyclés.

Les objets suivants sont acceptés : petit électroménager, matériel informatique, verre, vaisselle, gros cartons d'emballage pliés, lampes, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, produits dangereux de bricolage et jardinage, radiographies, textiles, petits encombrants, etc.

Le Trimobile a également vocation à être un point d'information sur les écocgestes liés aux déchets et un point d'orientation vers les éco-organismes ou vers le don à des recycleries.

Après une expérimentation réalisée en 2014 dans le 17^e arrondissement, la Ville de Paris a étendu ce dispositif en 2015 à l'ensemble du territoire parisien grâce au Budget participatif avec 75 prestations par mois et 52 sites desservis.

Entre juillet 2015 et juin 2016, ce sont 733 prestations qui ont permis de collecter 155,8 tonnes de déchets, dont 51 % de Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEES et 10,1 tonnes de déchets dangereux qui, bien souvent, étaient dirigés vers les ordures ménagères.

Par ailleurs, la Ville de Paris soutient le développement des collectes solidaires organisées par les éco-organismes (Eco-systèmes et Ecologic) en partenariat avec Emmaüs.

LA LABELLISATION QUALIPARIS DES « ESPACES TRI » POUR AMÉLIORER L'ACCUEIL DES USAGERS



La labellisation QualiPARIS est décernée par un organisme indépendant. Elle témoigne de la qualité du service rendu. Appliquée aux Espaces tri, elle a pour objectifs d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, d'harmoniser les prestations offertes sur tous les sites et de valoriser le savoir-faire des agents d'accueil. Elle est attendue pour le début d'année 2017.

Dans ce cadre, une enquête de satisfaction a été réalisée en mars 2016 auprès de 800 usagers des Espaces tri. Les résultats sont très positifs : les usagers jugent satisfaisants la disponibilité des agents (99,1 %), la propreté et le rangement des sites (98,7 %), l'amabilité des agents (98,6 %), la clarté des informations données (98,4 %) et la facilité à déposer les objets encombrants (96,8 %).

3 046 TONNES DE TEXTILES SONT COLLECTÉES À PARIS

L'objectif de la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) est de détourner ce flux des bacs d'ordures ménagères vers le réemploi et les filières de recyclage adaptées.

Les trois opérateurs « Le Relais 75 », « Le Relais Val de Seine » et « Ecotextile » ont conclu avec la Ville de Paris une convention qui les autorise à installer des conteneurs sur la voie publique. En 2015, grâce à un parc de 256 conteneurs, ils ont collecté 3 046 tonnes de textiles, soit + 5,2 % par rapport à 2014. Sur ce total 61 % sont réemployés et 33 % sont recyclés.

Les campagnes de caractérisation des déchets menées en 2015 confirment la baisse des textiles dans la poubelle parisienne.

LES RÉSEAUX DU RECYCLAGE SE DÉVELOPPENT SUR LE TERRITOIRE

Les ressourceries ou recycleries sont des structures associatives qui reçoivent les dons d'objets pour leur donner une seconde vie. Leur activité participe au développement du réemploi des déchets à Paris. En 2015, une nouvelle recyclerie a vu le jour dans le 14^e arrondissement : la Ressourcerie Créative.



La Ressourcerie Créative (14^e). © E. Chaix, Mairie de Paris, DICOM



« La Ressourcerie Créative »

Au cœur de l'ancien hôpital St Vincent de Paul, cette ressourcerie réunissant habitants du quartier et acteurs de l'économie circulaire, sociale et solidaire, organise chaque semaine des ateliers créatifs et a déjà réemployé des dizaines de tonnes d'encombrants grâce à un réseau d'associations.

Au total, en 2015, les huit recycleries parisiennes ont permis de détourner environ 2 900 tonnes (+ 23 % par rapport à 2014) de l'incinération ou de l'enfouissement. Ces structures, soutenues par la Ville de Paris, encouragent également la diffusion des bonnes pratiques auprès des habitants et permettent le retour à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi.

Pour développer le réemploi, le Schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage a pour objectif d'implanter une recyclerie par arrondissement, permettant ainsi d'améliorer le maillage territorial.

La Ville de Paris soutient également d'autres projets associatifs comme les bricothèques et des ateliers de création associatifs.

ACTEURS
DU PARIS
DURABLE

« Folies d'Humus avec Espaces »

Favorisant le lien social autour de l'environnement, ce compostage de quartier du 16^e arrondissement est intégralement mené grâce à des personnes en insertion qui récupèrent des déchets alimentaires auprès des habitants et des commerçants pour faire du compost destiné aux équipements sportifs du quartier.

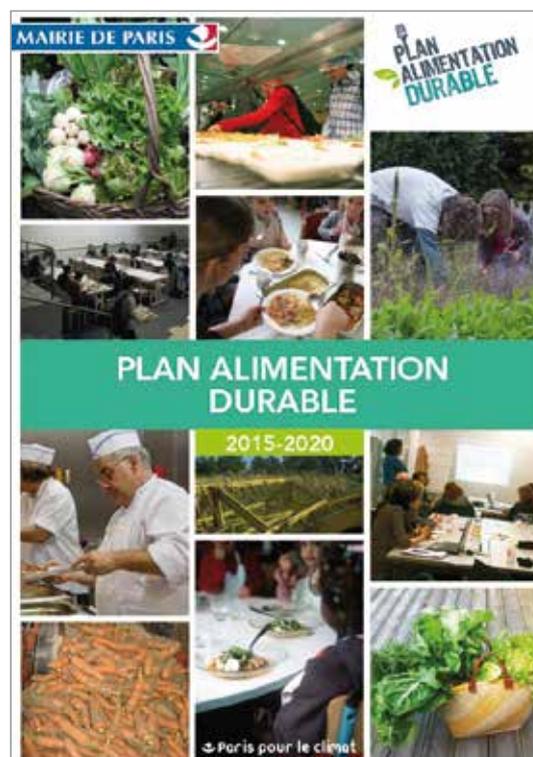
PARIS S'ENGAGE VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

Paris est engagée depuis 2009 dans une démarche ambitieuse en matière d'alimentation durable qui lui a permis de devenir le premier acheteur public de produits bio en France. Aujourd'hui, cette démarche s'articule autour de trois volets :

1. le Plan alimentation durable ;
2. le Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
3. le recyclage des bio-déchets.

Tout comme 120 autres métropoles internationales telles que New-York, Londres ou Rome, la Ville de Paris a signé le Pacte de Milan pour une politique alimentaire urbaine durable, le 15 octobre 2015. Ce faisant, elle s'est engagée à travailler au développement sur son territoire d'un système alimentaire durable, c'est-à-dire équitable, juste, fournissant des aliments sains et abordables à tous, réduisant au maximum le gaspillage, préservant la biodiversité et atténuant les effets du changement climatique.

Dans cette optique, la Ville a engagé un premier travail d'état des lieux de l'alimentation à Paris dont l'objectif est de mieux percevoir les enjeux de l'alimentation parisienne, pour élaborer, en concertation avec les acteurs du territoire, une stratégie alimentaire territoriale propre à améliorer le système alimentaire parisien.



Le lancement d'un diagnostic alimentaire du territoire permettra de disposer d'éléments concrets nécessaires au portage d'une vision de long terme pour la métropole parisienne. Les principaux axes portent sur la prévention et l'adaptation au dérèglement climatique et à la raréfaction des ressources, l'accroissement de l'autonomie alimentaire de la capitale, la diminution de sa dépendance aux énergies fossiles et aux autres territoires, l'accroissement de l'inclusivité et de l'équité de son modèle alimentaire.

PARIS ADOPTE UN NOUVEAU PLAN ALIMENTAIRE DURABLE 2015-2020

Afin d'atteindre l'objectif ambitieux de porter à 50 % d'ici 2020 la part d'alimentation durable dans sa restauration collective, Paris a adopté à l'unanimité le 1^{er} juillet 2015, son nouveau Plan alimentation durable.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE PARIS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

En
2020



Ce Plan s'applique à l'ensemble de la restauration collective municipale et départementale qui représente 30 millions de repas servis par an dans les quelque 1 300 restaurants collectifs (crèches, restauration scolaire, collèges, établissements de protection de l'enfance, centres d'hébergement social et maisons de retraite ou encore restaurants du personnel).

La Ville de Paris applique des engagements ambitieux dans ses restaurants collectifs :

- 50 % d'alimentation durable (bio, Label Rouge ou pêche durable) en 2020 ;
- zéro OGM ;
- zéro huile de palme ;
- 100 % d'œufs de poules élevées en plein-air ;
- 1 repas végétarien par semaine dans les écoles, 1 repas végétarien au choix quotidien dans les restaurants du personnel ;
- zéro espèce de poissons d'eau profonde ;
- diminution de 20 % de la part carnée des repas ;
- augmentation de la part d'alimentation de saison et locale.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE PARIS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE



Le Plan alimentation durable 2015-2020 comprend 18 actions organisées en trois axes :

1. consolider et structurer la demande de la restauration collective municipale ;
2. aider les filières durables de proximité à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective ;
3. décliner l'ensemble des dispositifs d'échanges, de communication et des actions de formation.

Bon nombre de ces actions ont été déployées dès la première année d'exécution du Plan. Un carnet de bonnes pratiques, un kit pédagogique et de communication et un film présentant la démarche ont été mis à disposition des gestionnaires de restauration collective pour mobiliser plus facilement leurs clients. Une instance de rencontre entre producteurs, distributeurs, logisticiens et gestionnaires a été installée. La Ville a adhéré à la société coopérative d'intérêt collectif Coop Bio Île-de-France qui est un atelier de transformation des productions bio franciliennes. Une étude sur l'amélioration de la logistique a été lancée.

En 2015, 32,9 % d'alimentation durable (certifiée bio, Label Rouge ou pêche durable) ont été servis dans les cantines municipales et départementales.

77,5 % des fruits et légumes servis sont de production locale (Île-de-France ou moins de 200 kilomètres) et de saison, gage d'un meilleur bilan carbone.

UN CARNET DU PLAT PROTIDIQUE DURABLE A ÉTÉ CRÉÉ POUR LES GESTIONNAIRES DE RESTAURATION COLLECTIVE

Avec l'aide de l'ensemble des acteurs concernés, l'agence d'écologie urbaine de la Direction en charge de l'environnement (DEVE) a élaboré un carnet de l'A à Z du plat protidique durable à destination des gestionnaires de la restauration collective parisienne.



Il comprend :

- des conseils, recettes par type de public et fiches pratiques pour proposer des plats végétariens ;
- les espèces de poissons déconseillées, celles conseillées, les sites ressources et les labels ;
- des stratégies d'achats de viande et orientation vers les labels d'alimentation durable pertinents suivant les disponibilités des filières par type d'animal.

Grâce au concours de la Direction des finances et des achats (DFA), les gestionnaires de la restauration collective disposent depuis mai 2016 de modèles de clauses et critères pour améliorer la performance environnementale du volet logistique de leurs marchés.

Par ailleurs, la direction organise des réunions « fournisseurs » pour échanger avec les acteurs de la filière alimentaire et mieux connaître leurs offres et leurs besoins futurs.

LA VILLE SE DOTE D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



35 000 tonnes de biodéchets sont jetées à la poubelle chaque année par les habitants de la capitale. Les Parisien-ne-s jettent deux fois plus de produits alimentaires encore emballés que la moyenne des Français.

Consciente des enjeux à la fois éthiques, environnementaux et économiques que représente ce gâchis, la Ville s'appuie sur trois axes d'action qui prévoient d'impliquer les acteurs de l'ensemble de la filière alimentaire.

1 - Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration de la collectivité

Cet axe vise à atteindre l'exemplarité de l'administration parisienne par la signature de chartes de bonnes pratiques afin d'engager les restaurants municipaux, l'expérimentation de dispositifs de récupération-redistribution des aliments non consommés et par les formations adaptées aux personnels des cuisines et aux animateurs des écoles. 21 fiches de bonnes pratiques ont été diffusées à l'ensemble des responsables de cantines en 2015.

Des modifications dans la distribution et dans la présentation des aliments ont déjà permis de réduire de plus de 20 % le gaspillage alimentaire du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville.

En 2015, ces mesures ont été progressivement déployées dans d'autres restaurants municipaux.

2 - Inciter et accompagner les commerçants et les marchés alimentaires parisiens à mettre en place de bonnes pratiques

Les actions portent sur l'accompagnement des acteurs de la ramasse et de la redistribution des invendus des commerces et de la grande distribution, la généralisation du don des fruits et légumes invendus sur les marchés alimentaires et le soutien au développement d'épiceries proposant des produits en vrac.

Le principe de redistribution des fruits et légumes invendus aux personnes dans le besoin, initié par l'association « La Tente des Glaneurs » sur le marché alimentaire de Joinville (19^e) est pérennisé dans le cadre des nouvelles délégations de service public conclues fin 2015. Cette action a déjà permis de redistribuer 68 tonnes. Mi-2016, six marchés alimentaires procèdent à la redistribution des invendus. Cette initiative sera progressivement étendue à une dizaine de marchés supplémentaires dans le courant de l'année 2017.

Plusieurs partenaires associatifs sont mobilisés : La Croix-Rouge, La Disco Soupe, La Tente des Glaneurs, Les Moissons solidaires, Le Secours populaire, Les Restos du Cœur, etc.

La Ville de Paris poursuit également son partenariat avec Monoprix avec la réalisation d'animations sur la thématique du gaspillage alimentaire en 2015 dans 13 magasins.

3 - Renforcer les actions de sensibilisation menées par la Ville à destination des citoyens

La Ville prévoit de participer à des actions et des événements spécifiques tels que la Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore le concours « Famille zéro gaspi ».



« Ourcq fertile avec le Marché sur l'eau »

Le projet consiste à acheminer vers Paris par péniche des productions alimentaires de saison agro-écologiques, produites dans le bassin de l'Ourcq et à transporter lors du retour des biodéchets de brasseries et restaurants parisiens des 10^e et 19^e arrondissements qui seront réutilisés par les producteurs agro-écologiques, dans une logique d'économie circulaire.

En partenariat avec le Crous, Animafac et le REFEDD (réseau des étudiants de France pour le développement durable), la Ville de Paris a signé la Charte de l'économie circulaire dans le monde étudiant. La Charte aborde notamment deux thématiques : le gaspillage alimentaire et la consommation collaborative.

Ainsi une application Zéro Gaspi est actuellement expérimentée dans les restaurants universitaires du Crous de Paris pour renseigner les étudiants sur les quantités de nourriture disponible et la possibilité d'emporter un plat ou un menu.

Grâce aux membres du REFEDD qui récupèrent des invendus alimentaires, les étudiants se sont vu proposer de participer à la préparation d'un repas en plein air, ou encore d'acheter leur repas auprès d'un foodtruck étudiant qui propose des repas gastronomiques à partir d'invendus.

LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS SE DÉPLOIE CHEZ LES GROS PRODUCTEURS

Les biodéchets sont les déchets d'origine végétale ou animale qui proviennent majoritairement des cuisines et des jardins. À Paris, les biodéchets constituent un gisement important estimé à 170 000 tonnes en 2015. Au-delà des mesures de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage domestique...), la Ville de Paris a mis en place une collecte des biodéchets des gros producteurs (plus de 10 tonnes par an) : marchés alimentaires et restaurants collectifs.

Les actions menées sur les marchés alimentaires sont généralisées depuis avril 2016

La Ville de Paris collecte les biodéchets des 52 marchés alimentaires parisiens concernés par l'obligation réglementaire. Pour y parvenir, la Direction de l'attractivité et de l'emploi a inclus dans la nouvelle délégation de service public de gestion des marchés découverts parisiens, des dispositions pour la participation des délégataires au tri des biodéchets.

Les délégataires sont chargés de mettre à disposition des bacs de collecte des biodéchets sur les marchés et de sensibiliser les commerçants. La Direction de la propreté et de l'eau assure la collecte et le transport vers les centres de traitement et prend en charge le coût de ce traitement.



Collecte de biodéchets sur un marché parisien.
© L. Journet, Mairie de Paris, DPE

La caractérisation de biodéchets de mai 2016 témoigne de leur excellente qualité : 99,6 % de déchets sont valorisables.

Le tri à la source des biodéchets dans la restauration collective est effectif depuis 2015

Il a débuté dans quatre restaurants administratifs de la Ville de Paris gérés par l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris

(ASPP). L'objectif municipal est de généraliser cette collecte des biodéchets à toute la restauration collective municipale d'ici 2020.

Au final, en 2015, 110 tonnes de biodéchets ont été triées et collectées séparément pour être compostées (50 tonnes) et méthanisées (60 tonnes).

La Ville de Paris a également accompagné l'expérimentation de collecte des biodéchets auprès de 80 restaurateurs parisiens organisée par le Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs (SYNHORCAT).

La future collecte des biodéchets ménagers

Elle répond aux directives de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Celle-ci impose l'obligation de tri à la source des déchets alimentaires pour tous les producteurs avant 2025.

Afin de déterminer les meilleures conditions technico-économiques pour cette nouvelle collecte, la Ville de Paris a choisi de mettre en place une première expérimentation dans les 2^e et 12^e arrondissements. Une offre de service devrait être proposée aux foyers parisiens dans les deux arrondissements concernés au 2^e trimestre 2017.

Des bio seaux ainsi que des sacs biodégradables seront distribués à chaque foyer pour faciliter le tri, les immeubles seront équipés de bacs dédiés et les moyens de collecte seront adaptés (étanchéité des bennes de collecte renforcée...).

La collecte de 3 000 tonnes de biodéchets sur les deux arrondissements est attendue par an.

UN PLAN COMPOST D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE RÉPOND À L'ENGOUEMENT DES PARISIEN-NE-S

Le compostage domestique présente deux avantages majeurs, il permet de réduire les biodéchets et constitue un fertilisant 100 % naturel et gratuit.

Depuis 2010, la Mairie de Paris propose aux habitants et aux établissements publics volontaires (écoles, sites administratifs) un accompagnement du compostage collectif en pied d'immeuble. Elle fournit du matériel, des formations pour les responsables de sites (guides composteurs) et un accompagnement par un maître composteur.



Composteur de biodéchets en pied d'immeuble
© L. Jourmet, Mairie de Paris, DPE

Au total, à fin 2015, 183 copropriétés, 140 écoles et 28 établissements publics ont été accompagnés.

Depuis 2014, le compostage se développe sous une nouvelle forme grâce aux composteurs de quartier qui sont installés dans des lieux ouverts au public. La Ville de Paris accompagne les projets de composteurs de quartier proposés par des associations ou des collectifs d'habitants. À fin 2015, cinq composteurs de quartier sont en place.

Devant l'engouement suscité par le compostage, la Ville de Paris a décidé d'élaborer un document stratégique pour structurer le développement du compostage à Paris. Un plan compost sera présenté au Conseil de Paris fin 2016.

LA VALORISATION DES DÉCHETS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES EST EXPÉRIMENTÉE AU MARCHÉ SAINT-MARTIN (10^e)



Dans le cadre des politiques de collecte et de valorisation des biodéchets, la Ville de Paris soutient le projet expérimental porté par l'entreprise « Sous les fraises » au sein du marché St Martin (10^e). Il s'agit d'un programme innovant de traitement local des déchets organiques issus des marchés alimentaires pour la fabrication de substrats et de fertilisants biologiques de haute qualité.

« Sous les fraises » propose de transformer sur site la totalité des déchets verts et autres déchets organiques du marché. Le produit obtenu pourra d'une part amender les substrats des cultures en toiture, et d'autre part, être commercialisé en tant qu'engrais.

PARIS ÉCO-RESPONSABILISE LES ÉVÈNEMENTS QUI SE DÉROULENT SUR SON TERRITOIRE

Le dynamisme et la diversité de Paris se nourrissent de la présence, tout au long de l'année, d'une pluralité de manifestations et d'événements, qu'ils soient à caractère sportif, culturel, festif, social ou économique.

PARIS INSTAURE SA CHARTE POUR DES ÉVÈNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES



Paris a instauré début 2016 la Charte pour des événements éco-responsables à Paris.

Son but est d'inciter les concepteurs et organisateurs d'événements à développer des pratiques les plus respectueuses du public et de son environnement.



Cette charte énumère huit principes qui portent sur l'ensemble des étapes d'un événement et ont trait à l'éco-conception et l'éco-communication.

La première partie de la charte concerne l'éco-conception de l'événement, avec cinq objectifs principaux :

1. limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises ;
2. économiser les ressources énergétiques ;
3. privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables ;
4. réduire, trier et revaloriser les déchets ;
5. privilégier une restauration durable.

La seconde partie porte sur le développement d'une communication éco-responsable, tant pour annoncer l'événement que pour sensibiliser le public aux enjeux du développement durable ; elle se décline en trois objectifs principaux :

1. mettre en place une communication écoresponsable ;
2. sensibiliser aux enjeux du développement durable ;
3. connaître, faire connaître et compenser l'empreinte écologique de l'événement.

La Charte est remise à chaque organisateur lorsqu'il dépose une demande d'occupation de l'espace public. La Ville a mis en place des outils (boîte à outils et questionnaire-bilan) à disposition des organisateurs sur le site paris.fr pour que ces derniers tendent vers des pratiques plus éco-responsables et exemplaires.

L'insertion de clauses sociales et le recours à des structures d'insertion par l'activité économique, des établissements des secteurs protégés et adaptés, ou des organismes engagés dans le commerce équitable ont également toute leur place dans cette démarche.

Paris Plages adopte une démarche durable

- 90 % des éléments constitutifs de l'opération sont recyclés (sable, bâches numériques...) ou stockés et réutilisés (mobilier, plantes, bois, cabines...).
- La totalité du sable, des mobiliers ou des végétaux sont livrés par la Seine.
- Le tri sélectif est imposé auprès de chaque acteur de l'opération.



LES BERGES RIVE DROITE ACCUEILLENENT DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ÉCOLOGIQUE

Depuis l'été 2016, à l'occasion de Paris Plages, la Ville a installé deux activités nouvelles concourant à l'animation des berges de Seine et ayant vocation à être pérennisées dans le cadre de la reconquête de la rive droite par les piétons.

Situées en aval du pont d'Arcole (4^e) pour l'une, et du pont Notre Dame (4^e) pour l'autre, il s'agit d'un atelier vélo solidaire de sensibilisation et de réparation, notamment d'autoréparation, proposé par Études et

Chantiers, et d'un café à la restauration biologique tendant vers le zéro déchet, proposée par La Table de Cana.



Ces deux acteurs de l'insertion par l'activité économique (SIAE), respectivement chantier d'insertion et entreprise d'insertion, sont en cohérence avec l'engagement fort de la Municipalité en faveur du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Les deux activités proposées ici contribueront au parcours d'insertion professionnelle de cinq personnes.

Ce sont en outre deux acteurs impliqués dans la réduction des déchets, l'un via le réemploi de vélos, l'autre via l'utilisation d'emballages biodégradables et le compostage des matières premières organiques, en cohérence avec l'engagement de la Municipalité dans l'économie circulaire.

Au cours de l'année 2016, d'autres acteurs de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire seront installés tout au long de la promenade des berges rive droite, entre l'Hôtel de Ville (4^e) et le Louvre (1^{er}).

LA VILLE OBTIENT LA CERTIFICATION ISO 20121 POUR L'EURO 2016



Paris, ses partenaires et ceux de l'UEFA, ont créé une fan zone devant la Tour Eiffel pouvant accueillir jusqu'à 92 000 personnes en même temps dans différents espaces, villages et pavillons.

Pour cette opération d'envergure, la Municipalité a réalisé une fan zone respectueuse de l'environnement. Elle a obtenu la certification ISO 20121 qui reconnaît le travail et la logique de développement durable adoptée par la Ville tout au long de l'événement (conception, réalisation, clôture).

Les actions suivantes ont par exemple été mises en place sur la fan zone :

- mise en place de poubelles bi-flux ;
- sensibilisation des visiteurs au tri des déchets ;
- valorisation des huiles alimentaires et bio-déchets et redistribution des surplus alimentaires ;
- utilisation d'écocups (gobelets réutilisables) ;
- récupération des matériaux de montage/démontage pour leur assurer une seconde vie ;
- recyclage des bâches et drapeaux ;
- protection du site et de la biodiversité.

LA CANDIDATURE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 EST PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE



Depuis 2014, l'agenda 2020 du Comité international olympique (CIO) constitue la nouvelle feuille de route pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. L'agenda 2020 exprime l'importance de réduire les coûts des candidatures, de renforcer la lutte contre les discriminations, de mettre en œuvre une large gouvernance et d'inscrire les Jeux dans le développement durable et la protection de l'environnement. Le CIO prône notamment l'utilisation des équipements existants. Pour laisser un héritage durable, les villes candidates doivent présenter un projet respectueux de l'environnement et en adéquation avec les

besoins des populations.

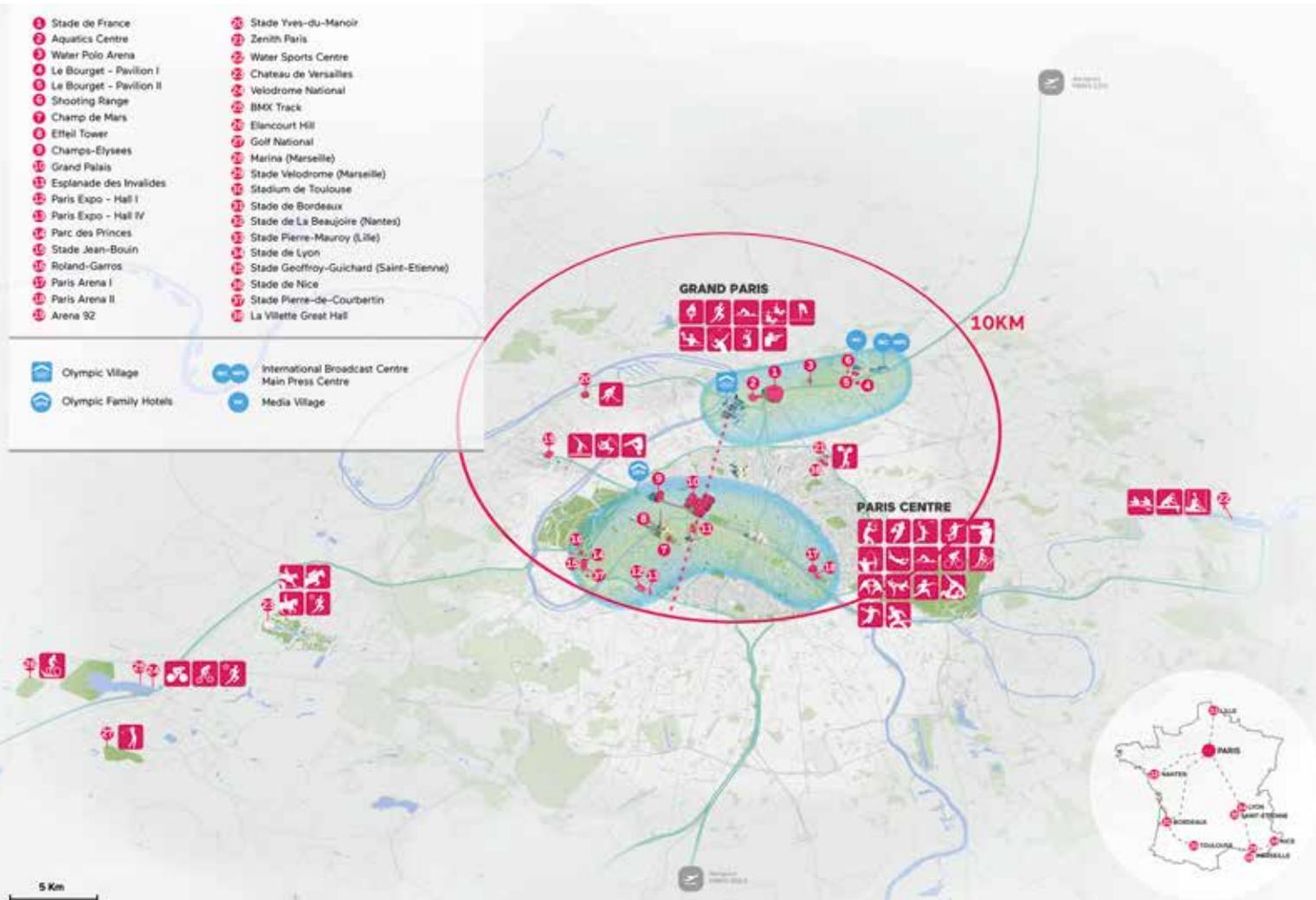
Le 23 juin 2015, à l'occasion de la journée olympique, Paris a déclaré sa candidature derrière l'ensemble du mouvement sportif français.

Cette candidature exprime la vision de Paris pour les Jeux, à savoir des Jeux durables, sobres, et démocratiques. L'engagement collectif partagé par les Parisien-ne-s autour de valeurs de solidarité, de résilience, d'attractivité et d'innovation constitue un axe essentiel de la candidature.

Afin de minimiser le budget d'investissement et diminuer le bilan carbone lié aux chantiers de construction, plus de 70 % des sites sont des infrastructures existantes et 25 % sont des structures temporaires.

Un seul site de compétition sera construit d'ici 2024 : le centre aquatique principal de Saint-Denis (93). Le village olympique et paralympique de Pleyel-Bords de Seine (93) et le village des médias de Dugny-Le Bourget (93) seront également l'occasion de démontrer l'excellence environnementale de la candidature. Ils ont été localisés en cohérence avec les plans d'aménagements prévus et notamment les gares du futur Grand Paris Express.

Ces aménagements seront pensés comme des laboratoires d'innovation environnementale. Dans la continuité de la COP21, ils viseront un objectif de sobriété énergétique. La compacité du concept des opérations et la très grande proximité entre les sites sont aussi un moyen de réduire les déplacements pendant les Jeux.



Les sites parisiens mobilisés pour les épreuves olympiques © Paris 2024

Pour mieux orienter la candidature de Paris vers des Jeux zéro carbone, le Comité de candidature Paris 2024 a installé, en juin 2016, un Comité d'excellence environnementale présidé par Isabelle Autissier, présidente du WWF France. Il est composé de 24 personnalités qualifiées toutes engagées dans le sport et le développement durable : scientifiques, représentants d'ONG, athlètes et entrepreneurs. Il se réunira une fois par trimestre jusqu'à la remise du dossier final de candidature. Un partenariat stratégique a également été signé avec WWF France.

Par ailleurs, Paris 2024 initie un processus de certification ISO 20 121 en vue de son obtention à la fin de l'année 2016. Cette norme a été élaborée à l'occasion des Jeux de Londres 2012, pour que les événements majeurs, à l'image des Jeux olympiques et paralympiques, laissent un héritage positif en termes économiques, environnementaux et sociaux.

De grandes manifestations internationales comme l'UEFA Euro 2016, les Jeux de Londres 2012 ou encore le tournoi de Roland-Garros ont bénéficié d'une telle certification, mais c'est la première fois qu'une organisation s'engage dès la phase de candidature. Paris 2024 vise cette certification pour démontrer son exemplarité en matière environnementale à toutes les phases du projet.

Le 3 février 2017, le troisième et dernier dossier de la candidature de Paris sera remis au Comité international olympique. Il détaillera l'ensemble des éléments qui fondent une candidature durable et sobre tant d'un point de vue budgétaire qu'environnemental. La ville hôte sera désignée le 13 septembre 2017.

Parallèlement à la candidature, en 2016, la Ville de Paris a élaboré un plan en 43 actions pour se saisir de toutes les opportunités dont est porteuse la candidature et offrir un héritage pour le plus grand nombre.

Parmi les 43 actions figurent :

- l'amélioration de la qualité sanitaire de la Seine et des canaux pour y permettre la baignade ;
- la réalisation d'une ligne de transport olympique le long des quais de la rive droite ;
- l'inscription des politiques parisiennes dans une trajectoire « zéro déchet » ;
- la poursuite de la transition énergétique des équipements sportifs ;
- la création d'un parcours piétonnier et sportif sur la ceinture verte ;
- l'accélération de la mise en accessibilité de la Ville ;
- le renforcement de l'insertion de l'activité physique dans l'espace urbain.

LA VILLE DÉPLOIE SON SCHÉMA PARISIEN DE LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE



Paris est la première collectivité à avoir adopté le 16 février 2016 un Schéma parisien de la commande publique responsable se mettant ainsi en conformité avec ses obligations réglementaires.



Ce Schéma fait de l'économie circulaire sa pierre angulaire. Il vient consacrer la politique d'achats durables et responsables mise en place par la collectivité parisienne depuis plusieurs années.

Il s'articule autour de trois axes porteurs d'objectifs ambitieux :

1. impulser la transition écologique et économique du territoire par la commande publique ;
2. construire une ville solidaire ;
3. Paris, ville exemplaire.

Ce Schéma, qui au-delà de la définition des axes et objectifs, comporte un document annexe de pilotage opérationnel ainsi que 48 fiches actions, fera l'objet d'une évaluation et adaptation annuelle.

LE NOMBRE DE CLAUSES ET CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS PUBLICS PROGRESSE

Dans le domaine de l'environnement

La commande publique représente un levier essentiel en faveur de la protection de l'environnement et de la santé des Parisien-ne-s.

- En 2015, 54,30 % des marchés notifiés par la Direction des finances et des achats (DFA) incluent une clause ou un critère environnemental.
- Parmi eux, 91 % des marchés de travaux, 73 % des marchés de fournitures et 37 % des marchés de service incluent a minima une clause ou un critère environnemental.

Dans le domaine du social

L'achat auprès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) s'est poursuivi à hauteur de 850 000 €, ce qui a permis de renforcer le secteur de l'économie sociale et solidaire et d'insérer un nombre important de personnes éloignées de l'emploi.

En 2015, 343 marchés parisiens comportaient une clause d'insertion sociale dont 310 pour la seule collectivité parisienne (et 33 pour les sociétés d'économie mixte (SEM) et les bailleurs sociaux parisiens). Ces clauses ont permis de générer 191 ETP (équivalent temps plein).

La collectivité poursuit également ses efforts à l'égard du secteur protégé et adapté. Les achats directs ou par le biais de marchés en article 15 (marchés réservés) ont représenté près de 2 M€ en 2015.

CONCLUSION

Le rapport développement durable démontre que les Parisien-ne-s sont pleinement acteurs du développement de leur ville. Ils **co-construisent** désormais les actions en vue d'améliorer leur cadre de vie et leur environnement, notamment en végétalisant la voie publique, les murs, ou les toits. Cet engagement croissant des usagers vient renforcer les actions de la Mairie de Paris qui poursuit sa lutte contre les dérèglements climatiques, développe la nature en ville et intègre systématiquement la transition écologique dans ses opérations d'aménagement et de travaux.

Le « mieux vivre en ville » implique également d'agir pour la **santé environnementale des Parisien-ne-s**. Priorité de la mandature, elle fait l'objet d'un renforcement des mesures déjà engagées. Avec l'interdiction de circuler des véhicules les plus polluants, la réduction des nuisances sonores et la mise en œuvre d'un Plan local pour la santé environnementale de ses habitants, Paris reste précurseur dans ce domaine.

Paris adopte une **stratégie zéro déchet** ambitieuse. En lien avec les actions du Livre Blanc de l'économie circulaire, la Municipalité et ses partenaires s'engagent à changer de paradigme et à considérer les déchets comme des ressources.

La capitale française a reçu en 2016 le prix Earth Hour Challenge décerné par le WWF pour l'ensemble de ses actions pour le climat et l'environnement. En effet, les bilans des émissions de gaz à effet de serre et énergie de l'année 2014, publiés en 2016, confortent les actions menées par Paris et ses partenaires. Cette dynamique va se poursuivre avec la préparation d'un **nouveau Plan climat air énergie** territorial encore plus ambitieux et l'élaboration du Plan climat air énergie de la Métropole du Grand Paris.

Cette dynamique doit aussi profiter à tous. C'est pourquoi, la Municipalité a renforcé ses moyens en faveur de **l'inclusion sociale** notamment en direction des sans-abri, des familles et enfants en difficulté et des personnes en situation de handicap.

La Ville expérimente par ailleurs de nouvelles formes d'aides comme la **tarification sociale de l'eau** pour garantir l'accès universel à l'eau.

En 2015, les Parisien-ne-s, la Mairie de Paris et ses partenaires ont su accueillir dans un grand élan de solidarité les **migrants** qui ont fui leur pays. Des mesures d'urgence de mise à l'abri et d'accompagnement ont été rapidement instaurées et se poursuivent.

Exemplaire pour l'ensemble de ses actions sur le territoire et acteur clé de la mobilisation internationale lors de la COP21, Paris a conforté sa place de ville leader dans la lutte contre les évolutions du climat. Éluë à la présidence du **C40** qui réunit les 85 villes les plus importantes du monde (650 millions de citoyens, 25 % du PIB mondial) la Maire de Paris déploiera, dans la continuité des engagements de la Ville de Paris, un programme d'actions pour relever le défi climatique et de l'inclusion sociale.

En lien avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Paris et la Métropole du Grand Paris ont su mobiliser d'autres grandes métropoles pour la conférence internationale sur la qualité de l'air en juin 2016 et a annoncé la création d'un Observatoire mondial des villes pour faciliter la coopération entre ses membres.

Enfin, dans la perspective de promouvoir les engagements de la capitale et de ses partenaires en matière de développement durable, la candidature de Paris à l'organisation des **Jeux olympiques et paralympiques 2024** repose sur un programme d'excellence environnementale qui laissera au territoire et à ses habitant-e-s un héritage durable.

ADAPTER PARIS AUX DÉFIS DU 21^e SIÈCLE

○ Plans en cours d'élaboration
○ Révision ou élaboration de Plans

Lutter contre le changement climatique et adapter la ville aux évolutions du climat

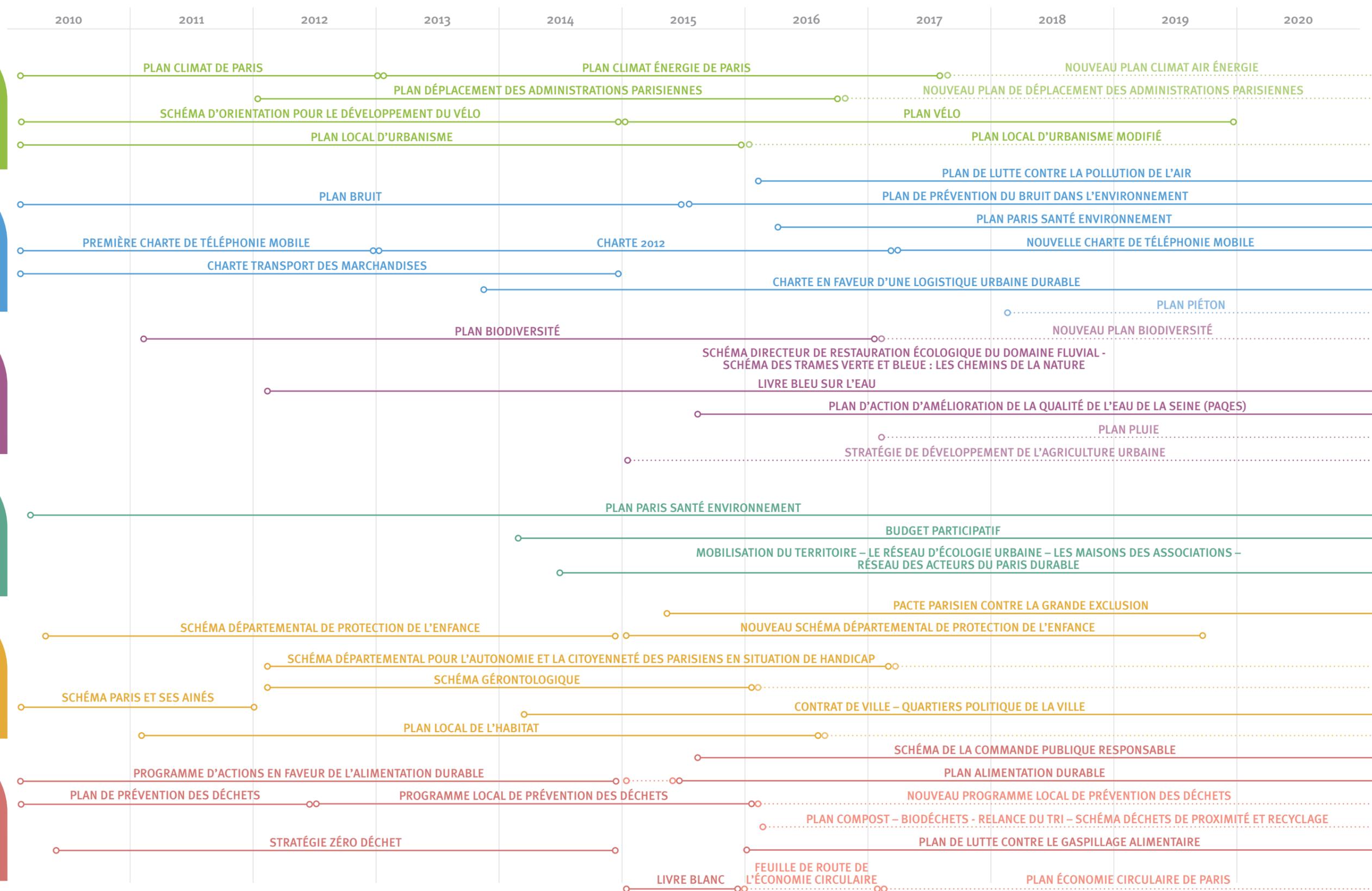
Améliorer la qualité environnementale de Paris et la mobilité

Favoriser la biodiversité à Paris : les chemins de la nature

Contribuer à l'épanouissement de tous par la participation citoyenne

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

Favoriser des modes de production et de consommation responsables et soutenir l'économie circulaire



Coordination technique :
Direction des espaces verts
et de l'environnement
– Agence d'Écologie urbaine

Conception graphique :
stratéact'

Imprimé sur du papier issu
des forêts gérées durablement



**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur